

BRUNEHAUT

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5

Fiches-projets

Avril 2018



Index des abréviations	5
Objectif 1 L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité	7
<i>Objectif 1.1 Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole</i>	<i>7</i>
Fiche 1 Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées	9
Fiche 2 Créer un Hall-relais agricole.....	13
Fiche 3 Créer une régie foncière communale.....	17
<i>Objectif 1.2 Développer l'accès à l'économie locale.....</i>	<i>21</i>
Fiche 4 Créer un réseau de producteurs et de citoyens	23
Fiche 5 Créer une structure d'actions de développement local.....	27
Fiche 6 Créer un atelier rural	31
Fiche 7 Aménager un micro-parc d'activité économique	32
Fiche 8 Créer un espace de coworking à Lesdain	33
Fiche 9 Créer un évènementiel de promotion de l'économie locale.....	39
Fiche 10 Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités	43
<i>Objectif 1.3 Positionner et amplifier l'attractivité touristique</i>	<i>47</i>
Fiche 11 Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »	49
Fiche 12 Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable	53
Fiche 13 Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique.....	57
Fiche 14 Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries	59
Fiche 15 Aménager une aire d'accueil pour motor-homes	63
Fiche 16 Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »	69
Objectif 2 L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé	71
<i>Objectif 2.1 Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages ..</i>	<i>71</i>
Fiche 17 Aménager des espaces intergénérationnels	73
Fiche 18 Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et générations »	77
Fiche 19 Renforcer les activités de l'ASBL Brunehaut Valorisation	87
Fiche 20 Rénover la salle des fêtes d'Hollain	91
<i>Objectif 2.2 Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village</i>	<i>95</i>
Fiche 21 Créer une Maison Multi-Services	97
Fiche 22 Adopter un plan de valorisation des Zones d'Aménagement Communal Concerté .	107
Fiche 23 Créer des logements intergénérationnels.....	111
Fiche 24 Créer des logements mixtes	112
Fiche 25 Créer des logements Tremplin	113
Fiche 26 Créer des logements pour seniors avec services.....	115
Objectif 3 Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie	119
<i>Objectif 3.1 Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue</i>	<i>119</i>
Fiche 27 Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel	121
Fiche 28 Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne	125

Fiche 29	Créer un réseau d'espaces de convivialité éco-participatifs	131
Fiche 30	Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux	135
Fiche 31	Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du Rieu du Plat Fossé.....	139
Fiche 32	Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique.....	141
Objectif 3.2 Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique		145
Fiche 33	Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local.....	147
Fiche 34	Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon.....	149
Fiche 35	Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne.....	153
Objectif 4 La force de la participation citoyenne		159
Objectif 4.1 Développer des outils de communication attractifs		159
Fiche 36	Développer la communication publique numérique « SmartBrunehaut »	161
Fiche 37	Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations.....	165
Objectif 4.2 Faire de la participation citoyenne un pilier du développement local		169
Fiche 38	Mettre en place un budget participatif annuel	171
Fiche 39	Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »	175
Fiche 40	Mettre en place un Conseil des Jeunes	179
Fiche 41	Organiser un évènementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques	183
Fiche 42	Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention	187
Objectif 5 L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous..		191
Objectif 5.1 Renforcer le réseau de mobilité alternative		191
Fiche 43	Créer un poste de Conseiller en Mobilité	193
Fiche 44	Visibiliser le réseau de mobilité douce existant	197
Fiche 45	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Laplaigne-Bléharies.....	201
Fiche 46	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Rongy-Howardries	211
Fiche 47	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Lesdain-Howardries	215
Fiche 48	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Lesdain-Wez-Guignies	216
Fiche 49	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-centre-Merlin	217
Fiche 50	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Jollain-Wez.....	227
Fiche 51	Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Hollain-Jollain	237
Fiche 52	Créer des liaisons douces intervillages	238
Fiche 53	Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne	239
Fiche 54	Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Guignies-Taintignies	251
Fiche 55	Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages.....	255
Objectif 5.2 Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité.....		259
Fiche 56	Créer des points-relais mobilité.....	261
Fiche 57	Créer un point de location de vélos et de vélos électriques	265
Fiche 57	Aménager une aire de multimodalité et de délestage.....	267
Fiche 59	Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture.....	269

INDEX DES ABRÉVIATIONS

A.D.L.	Agence de Développement Local
A.M.O.	Aide en Milieu Ouvert
A.Wa.P.	Agence Wallonne du Patrimoine
C.A.R.A.H.	Centre pour l’Agronomie et l’Agro-Industrie de la Province de Hainaut
CeM	Conseiller en Mobilité
C.G.T.	Commissariat Général au Tourisme
C.L.D.R.	Commission Locale du Développement Rural
C.R.E.L.	Contrat-Rivière Escaut-Lys
E.P.N.	Espace Public Numérique
F.R.W.	Fondation Rurale de Wallonie
G.A.L.	Groupe d’Actions Locales des Plaines de l’Escaut
I.P.I.C.	Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel
P.A.E.D.	Plan d'action en faveur de l'énergie durable
P.B.V.W.	Plus Beau Village de Wallonie
R.C.A.	Régie Communale Autonome
S.I.A.M.	Schéma d’Implantation d’Aires pour Motor-homes
T.P.E.	Très Petites Entreprises (< 10 salariés)
U.C.M.	Union des Classes Moyennes
Z.A.C.C.	Zone d’Aménagement Communal Concerté

Objectif 1 | L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité

Objectif 1.1 | Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole

FICHE 1 SENSIBILISER LES AGRICULTEURS ET LES MARAÎCHERS AUX PRATIQUES RAISONNÉES OU LABELLISÉES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur la sensibilisation des acteurs du secteur primaire aux évolutions des pratiques agricoles et culturelles. Par acteurs du secteur primaire, on entend les cultivateurs, les éleveurs, les maraîchers, les horticulteurs, les pépiniéristes, les fruiticulteurs (pommiers, poiriers, fraises), etc.

Le projet consiste à organiser des actions de sensibilisation à destination de ces secteurs d'activités, en offrant un panel large de points de vue sur la transition de l'agriculture, sur des expériences réussies ou sur l'analyse des échecs rencontrés (par exemple en collaborant avec des initiatives locales telles que le Domaine de Graux, à Béclers, ou la Chèvrerie de la Croix de la Grise, à Havinnes, etc.). Les actions mises en place prendront la forme de conférences, de formations thématiques, de groupes de travail, de visites de terrain.

Les thématiques abordées cibleront notamment l'autonomie économique et l'indépendance des exploitants, les coopératives, les filières de valorisation (produits de niche, valorisation sur exploitation, circuits courts, etc.), la qualité des sols et son impact sur le régime hydrologique, les aides financières, la notion de temps de mise en place, etc. Un volet du projet porte sur le relais et la promotion des actions mises en place par les différentes structures actives dans la sensibilisation des agriculteurs, à l'échelle locale ou supralocale.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du travail de Diversiferm, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du GAL des Plaines de l'Escaut, en parfaite collaboration avec ces trois structures et toutes les ressources disponibles dans ce domaine.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la spécificité horticole locale articulée autour des pépinières, secteur agricole à part entière et facteur du patrimoine paysager et culturel. Cette originalité est complétée par la présence d'un réseau d'artisans et de commerces soutenus par un intérêt croissant des consommateurs. Ces secteurs sont néanmoins confrontés à des pressions extérieures (réglementations, polarités, concurrence, coûts du foncier), à un manque de fédération et à des positionnements sectoriels généralistes, peu innovants, qui compliquent tous trois leur viabilité et leur pérennité face à des pôles périphériques toujours plus attractifs.

Le projet vise à :

- o soutenir le secteur primaire local en amorçant une réflexion sur les pratiques à mettre en place, sur le rôle nourricier et paysager du milieu agricole, sur sa résilience et son autonomie
- o pérenniser la particularité agricole et paysagère de Brunehaut par une évolution et une adaptation des pratiques agricoles vers une approche de proximité et de qualité
- o créer du lien entre les exploitants et les acteurs de soutien (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Diversiferm, Contrat-Rivière Escaut-Lys, etc.)

Projets connexes

- o *Fiche 2 – Créer un hall-relais agricole*
- o *Fiche 3 – Créer une régie foncière communale*
- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 31 – Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion du Rieu du Plat Fossé*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l’agriculture de l’après-pétrole**
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☐ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune (Service Environnement)
G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut (Groupe Herbe, Groupe d'Action et de Réflexion Agricole)- Sources de financement
Commune, appels à projet ponctuels (S.P.W. – DGO3) | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
F.R.W.
Diversiferm |
|---|---|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Eléments facilitateurs
 - Plusieurs structures partenaires sont déjà actives en matière de sensibilisation des agriculteurs. Le projet doit également se positionner en tant que relais de leurs initiatives.
 - o Origine du projet
 - La C.L.D.R. a souligné l’importance de ce projet dans le maintien d’une agriculture familiale et dans la pérennisation des paysages spécifiques de Brunehaut.
- **Etat du dossier**
 - o La mise en place de nouvelles pratiques agricoles est déjà amorcée à l’échelle locale à travers différentes actions : des maraîchers se sont récemment installés à Wez, Laplaigne, Guignies et Bléharies
 - o Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le G.A.L. des Plaines de l'Escaut mènent des actions régulières de sensibilisation et d’accompagnement des agriculteurs
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o Concertation avec les partenaires : thèmes à aborder, intervenants possibles, coordination de la programmation
 - o Prise de contact avec les intervenants

- o Promotion et communication des événements via les différents canaux : bulletin communal, site Internet communal, réseaux sociaux, médias spécialisés, etc.
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Réunion de coordination avec les partenaires
 - o Plan de communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (moyens humains, communication) - TVA - Total (TFC)	2.000€/an	☒ Commune : 100% ☐ Wallonie : % ☐ Direction : ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de séances d'information réalisées	2 par an	Commune
Nombres de participants aux séances d'information	20/séance	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'agriculteurs, d'horticulteurs, de maraîchers actifs à Brunehaut	Augmentation du nombre d'exploitations agricoles	S.P.W. – DGO3
Evolution du nombre d'exploitations agricoles converties ou en cours de conversion à l'agriculture raisonnée ou certifiée	Augmentation du nombre d'agriculteurs bio	S.P.W. – DGO3

10. Annexes

Sans objet

FICHE 2 CRÉER UN HALL-RELAIS AGRICOLE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

« Un hall relais agricole est un immeuble destiné à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation de produits agricoles, y compris les opérations de stockage par des agriculteurs ou par des sociétés coopératives de transformation et de commercialisation, ainsi que l'équipement mobilier ou technique de ces immeubles destinés à développer des circuits courts de valorisation des produits agricoles. » [A.G.W. 8 mai 2014 fixant les conditions d'octroi des subventions relatives aux halls relais agricoles et déterminant les modalités de leur mise à disposition]

Ce projet consiste à accompagner le développement d'une société coopérative agricole en mettant à sa disposition un immeuble et des équipements destinés à la transformation, à la manutention et au stockage des productions de ses membres dans le cadre d'une diversification agroalimentaire. Sur ces bases, la commune, appuyée par des partenariats, endosse le rôle de maître d'ouvrage et de facilitateur afin de soulager les agriculteurs et producteurs locaux de la charge spécifique inhérente à la mise en œuvre d'un tel projet (dossier de candidature, marchés publics, déclarations de créance, etc.).

En amont à l'introduction de l'appel à projet, il est important de mobiliser les bénéficiaires potentiels de cette structure, de construire le partenariat porteur du projet, de préciser les besoins auxquels le Hall Relais Agricole devra répondre et d'imaginer et consolider les lignes directrices du projet.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la présence d'une trame économique, allant du secteur primaire au commerce en passant par les artisans transformateurs, engagée dans une démarche de circuits courts. Cette trame est génératrice d'emplois locaux et de dynamique locale. Elle est également porteuse d'une image positive pour la commune, grâce par exemple, à des événements tels que l'Artifoire, la Fête de la Pomme ou la Marche des Jonquilles.

Le projet vise à aider les artisans et les agriculteurs à se développer, à diversifier leur offre, à améliorer leur ancrage local, en complémentarité à l'évolution de leurs pratiques (fiche 1). Le Hall Relais agricole, imaginé comme un outil partagé, doit permettre de mutualiser des investissements trop lourds à titre individuel et souhaite amorcer une dynamique positive, créatrice de d'activités et donc d'emplois.

Grâce à la création de lien (notamment via la fiche 4 : créer un réseau d'agriculteurs, de producteurs et de citoyens), cette dynamique pourra alors offrir des retombées positives pour l'ensemble de la trame économique, en particulier le commerce et l'HORECA.

Projets connexes

- o *Fiche 1 – Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées*
- o *Fiche 3 – Créer une régie foncière communale*
- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 9 – Créer un événementiel de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole**
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☐ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune
Parc naturel des Plaines de l'Escaut- Sources de financement
S.P.W. – DGO3 (Plan wallon de Développement Rural) | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
Agriculteurs, producteurs et artisans locaux
AFSCA, G.A.L. des Plaines de l'Escaut,
Diversi ferm, CREDAL |
|--|---|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis
 - Identification d'un site d'implantation adapté
 - o Origine du projet
 - La C.L.D.R. a souligné l'importance de mettre en place, au niveau local, des outils à même de soutenir la dynamique économique de Brunehaut
- **Etat du dossier**
 - o Sans objet
- **Programme des travaux**
 - o Création et équipements d'un hall adapté aux activités de transformation de produits agricoles, répondant aux normes de sécurité, d'hygiène, d'intégration paysagère, d'accessibilité, etc.
 - o Les caractéristiques techniques des équipements seront précisées avec le groupe bénéficiaire (superficie du hall, matériel et outillage, aménagement des abords, etc.)
- **Planification**
 - o Sensibilisation des bénéficiaires potentiels
 - o Création et animation d'un groupe de réflexion
 - Appel à candidature
 - Définition des besoins et d'un projet
 - Organisation d'une plateforme de sensibilisation à la création d'une coopérative
 - Définition des besoins et identification d'une localisation pertinente et adaptée
 - o Montage d'un dossier de candidature
 - o Mise en œuvre du hall relais agricole
 - Acquisition de terrain, le cas échéant
 - Marché de services (architecture)
 - Marché de travaux (construction et aménagement des abords)
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier de candidature « Hall Relais Agricole » en fonction du lancement de l'appel à projet par le S.P.W. – DGO3
 - o Acquisition de terrain : prise de contact avec le Comité d'Acquisition d'Immeuble
 - o Marché de services : cahier des charges, analyse des offres, notification
 - o Marché de travaux : cahier des charges, analyse des offres, notification
 - o Déclaration de créance et suivi de la convention avec le S.P.W.
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Réunion de coordination avec les partenaires
 - o Plan de communication
 - o Contrat de location du hall relais agricole

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	Commune
Coopérative créée	1	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'emplois créés par la coopérative ou l'entreprise occupant le hall relais	3	ONSS
Nombre de membres rassemblés dans la coopérative	Minimum 3	Coopérative
Nombre de produits transformés issus du hall relais agricole	4	Coopérative
Evolution du nombre d'agriculteurs, d'horticulteurs, de maraîchers actifs à Brunehaut	Augmentation	S.P.W. – DGO3

FICHE 3 CRÉER UNE RÉGIE FONCIÈRE COMMUNALE

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place une « régie communale ordinaire » dont le centre de la mission porte sur la gestion du patrimoine foncier communal et est articulée autour de trois axes de travail :

- **Le soutien à l'installation d'exploitations agricoles familiales et de maraîchers** par :
 - L'achat de terres agricoles ;
 - La location et la vente de terres agricoles à des agriculteurs engagés dans le maintien d'une agriculture familiale et respectueuse de l'environnement ;
 - En collaboration avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le CARAH, la mise en place d'espaces-tests de maraîchage ou de pratiques agricoles spécifiques (cf. fiche 1 « Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques agricoles raisonnées ou labellisées ») ;
- **Le soutien à l'activité économique locale** par :
 - L'achat de terrains urbanisables ;
 - L'aménagement et la mise en location de parcelles à vocation économique (cf. fiche 7 « Aménager un micro-parc d'activités ») ;
- **La diversification du parc de logements** par :
 - L'achat de terrains urbanisables ;
 - La construction de logements locatifs ou acquisitifs répondant aux besoins spécifiques et non rencontrés sur le territoire (jeunes couples, personnes âgées, etc.)
 - La mise en location et la gestion du parc de logements public.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence des besoins différents tels que la nécessité de soutenir l'évolution du milieu agricole et du secteur économique d'une part, le souhait de diversifier le parc de logements et l'adapter aux besoins spécifiques de certaines catégories de population d'autre part.

Dans le champ d'actions possibles pour le secteur public, la création d'une régie foncière est apparue comme une piste de solution pour rencontrer ces différentes attentes. Elle doit être perçue comme un outil public dotant la commune d'une capacité d'intervention foncière pour :

- faciliter l'émergence des projets de diversification du milieu agricole
- permettre la mise en œuvre des projets immobiliers communaux : équipement de terrains à vocation économique et création de logements

A terme, cet outil permettra de rencontrer les enjeux d'ancrage de l'activité économique et d'ancrage de la population en autorisant un rôle moteur aux pouvoirs publics.

Projets connexes

- *Fiche 2 – Créer un hall relais agricole*
- *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- *Fiche 6 – Créer un Atelier rural*
- *Fiche 7 – Créer un micro-parc d'activité économique*
- *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC et viabiliser la ZACC prioritaire*
- *Fiches 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors*
- *Fiche 57 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole**

- **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
- *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*

4. **Impacts du projet sur le développement durable**

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. **Localisation et statut**

Sans objet

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune - Sources de financement
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat
Rivière Escaut-Lys, G.A.L. des Plaines de
l'Escaut, C.A.R.A.H
Plan de Cohésion Sociale
Union des Villes et Communes |
|---|--|

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention
 - La Régie foncière communale est un outil potentiel de mise en œuvre de plusieurs autres projets du PCDR (cf. projets connexes supra).
- **Etat du dossier**
 - o La commune bénéficie déjà d'une expérience concluante en matière de régie communale, au travers de la Régie Communale Autonome « BruneHall » en charge de la gestion de l'équipement sportif du même nom
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - o Mise en œuvre de la procédure de création d'une régie foncière par le Conseil communal qui :
 - décide la création d'une régie foncière ayant comme objet social unique le développement local d'une commune
 - adopte le projet de statuts et, éventuellement, le bilan de départ
 - o Le collège communal transmet ensuite la délibération de création de la régie accompagnée du projet de statuts, à l'autorité de tutelle désignée par la loi ou par le décret
 - o Inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises
 - o La régie foncière est composée de trois organes
 - un conseil d'administration, dont les membres sont désignés par le conseil communal
 - un comité de direction, chargé de la gestion journalière, de la représentation quant à cette gestion, ainsi que de l'exécution des décisions du CA (et dont les membres sont désignés par le CA, en son sein)
 - un collège des commissaires : chargé du contrôle de la situation financière et des comptes annuels. Composé de trois personnes, membres du conseil communal et

désignés par le conseil communal, dont un membre de l'Institut des réviseurs d'entreprise

- o Mise en œuvre
 - Cadastre des parcelles communales
 - Identification de parcelles intéressantes ou nécessaires
 - Acquisition
 - Mise en location, le cas échéant
 - Equipement, le cas échéant
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Conseil Communal
 - Décision de créer la régie et transmission à la tutelle
 - Désignation des membres du conseil d'administration
 - o Inscription à la Banque Carrefour
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Sans objet

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA Total (TFC)	50.000€ (bilan de départ)	☒ Commune : 100 % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Installation du Conseil d'administration	1	AC
Nombre de réunions du CA	2/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Superficie de terrains acquis		AC
Superficie de terrains mis en location		AC
Nombre de bénéficiaires directs des terrains mis en location		AC

10. Annexes

Sans objet

Objectif 1.2 | Développer l'accès à l'économie locale

FICHE 4 CRÉER UN RÉSEAU DE PRODUCTEURS ET DE CITOYENS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à organiser et faciliter les contacts entre les différents maillons de la chaîne des circuits courts à l'échelle communale : les acteurs du secteur primaire, les artisans producteur-transformateur, les commerçants et restaurateurs locaux ainsi que les citoyens. Le champ d'action du projet embrasse tant la sphère alimentaire que non-alimentaire.

Concrètement, il s'agit de mettre en place différents outils facilitateurs de contact entre les différents maillons :

- o L'intégration, dans les différents outils de communication locaux (site web, répertoire communal, bulletin communal, etc.) d'une thématique consacrée à la valorisation des agriculteurs, des pépiniéristes, des maraîchers, des artisans-transformateurs, des commerçants, des restaurateurs et des groupes d'achat citoyens
- o La mise en valeur des savoir-faire locaux lors des actions de rencontres (rencontres citoyennes, accueil des nouveaux habitants, etc.) et des événements locaux, etc. : boissons, petite restauration, artisanat local, etc.
- o La création de moments dédiés à l'économie locale :
 - Marché des producteurs
 - Points de vente de produits locaux, par exemple via des distributeurs installés en des endroits stratégiques tels que les points-relais mobilité (cf. fiche 56)
 - Événementiels de promotion de l'économie locale (cf. fiche 9)
 - Accompagnement et soutien (logistique, communication etc.) à des projets spécifiques : groupes d'achat, points de vente, coopérative agricole, etc.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la spécificité horticole locale articulée autour des pépinières, secteur agricole à part entière et facteur du patrimoine paysager et culturel. Cette originalité est complétée par la présence d'un tissu économique de proximité riche et varié (maraîchers, producteurs et artisans avec ou sans vente directe, primeuristes ambulants, commerçants, HORECA) soutenu par un intérêt croissant des consommateurs. Ces secteurs sont néanmoins confrontés à des pressions extérieures (réglementations, polarités, concurrence, coûts du foncier), à un manque de fédération et à des positionnements sectoriels généralistes, peu innovants, qui compliquent tous trois leur viabilité et leur pérennité face à des pôles périphériques toujours plus attractifs.

Le projet vise à :

- o Améliorer la connaissance et créer du lien entre les acteurs économiques locaux et les citoyens, avec la volonté de développer les circuits courts et l'économie de proximité
- o Valoriser les savoir-faire des entreprises locales et susciter des synergies et de la coopération entre artisans et avec les citoyens

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Food'Wapi sont des structures qui soutiennent ce type de démarche. L'implication complémentaire de la commune dans cette démarche permettra de conjuguer les connaissances respectives du territoire et de développer le contact communal avec les acteurs économiques locaux.

Projets connexes

- o *Fiche 1 – Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées*
- o *Fiche 2 – Créer un hall relais agricole*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 9 – Créer un événementiel de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en Transition »*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l’agriculture de l’après-pétrole*
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale**
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune (- Sources de financement
Commune | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, F.R.W.
Plan de Cohésion Sociale |
|--|--|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Eléments facilitateurs :
 - Demande des citoyens d’améliorer l’accès à l’économie de proximité
- **Etat du dossier**
 - o Répertoire des commerçants existant
 - o Wallonie WE Bienvenue organisé en septembre 2017 avec succès, tant en nombre de participants qu’en nombre de visiteurs
 - o Actions du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du G.A.L. des Plaines de l'Escaut
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - Appel à candidature
 - Structuration du groupe
 - Programmation des actions à mettre en œuvre
 - Création d’outils de communication
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - o Communication
 - o Actualisation des outils de communication
 - o Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA	3.000 €/an	☒ Commune : 100 % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de membres de la plateforme	10	Commune
Nombre de réunions	4/an	Commune
Nombre d'actions de valorisation mises en place	3/an	Réseau

Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de participants ou de bénéficiaires des actions		Réseau
Evolution du nombre de producteurs et de commerçants locaux	Croissance	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 5 CRÉER UNE STRUCTURE D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Calqué sur le modèle des Agences de Développement Local, le projet consiste à mettre en place une structure communale ou paracommunale dont la mission est *d'initier et de coordonner des actions partenariales entre acteurs privés, publics et associatifs menant à la création d'activités économiques et d'emploi durables [source : UVCW]* sur le territoire communal.

De manière globale, la structure d'actions de développement local aura pour mission de :

- o Créer un réseau de partenaires actifs dans les différents volets du soutien et de développement de l'activité économique ;
- o Accueillir les porteurs de projet locaux, les accompagner, les conseiller et les rediriger vers les partenaires pertinents : entrepreneurs, commerçants, indépendants, artisans, etc. ;
- o Mettre en valeur et promouvoir le tissu économique local, ses savoir-faire, ses ressources via différentes actions : communication, marché hebdomadaire, animation d'une association de commerçants et/ou d'indépendants, diffusion du répertoire des commerçants, développement des circuits courts, valorisation touristique, etc. ;
- o Coordonner la mise en œuvre des projets de développement économique et touristique local (cf. projets connexes) ;
- o Mettre en place une veille axée sur les financements, publics comme privés, visant à soutenir la dynamique économique et la création d'emplois.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la spécificité horticole de Brunehaut, l'importance de la trame économique locale, le potentiel touristique et récréatif offert par la qualité paysagère, patrimoniale et artisanale. Ces trois points d'attention montrent le besoin d'affirmer les spécificités locales, en l'occurrence les ressources économiques (entrepreneurs, artisans, horticulteurs, agriculteurs etc.), dans le quotidien des Brunehautois-e-s et dans le travail identitaire de la commune.

La Structure d'Actions de Développement Local, claquée sur le fonctionnement et les objectifs des Agences de Développement Local, offre la possibilité de répondre à ces objectifs. Elle permettrait, de ce fait, de contribuer et de centraliser la mise en œuvre de plusieurs autres projets du PCDR (cf. projets connexes infra). Elle pourra également jouer un rôle de coordination et de promotion des initiatives de stimulation économique locale.

De par cette similitude avec les ADL, le spectre d'actions de la Structure d'Actions de Développement Local embrasse toutes les thématiques propres au tissu économique brunehautois : l'agriculture, les artisans, les commerces, l'HORECA, le tourisme.

Projets connexes

- o *Fiche 2 – Créer un hall relais agricole*
- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 6 – Créer un atelier rural*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural à Lesdain*
- o *Fiche 9 – Créer un évènementiel de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*

Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole*
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*

3. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☐ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

4. Localisation et statut

Sans objet

5. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale

G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, F.R.W.

- Sources de financement

Commune

6. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Origine du projet

- La C.L.D.R. a souligné, à plusieurs reprises, l'importance de cadrer, de coordonner, de structurer des actions de valorisation du secteur économique et touristique

o Points d'attention

- Depuis 2015, moratoire du Gouvernement wallon sur la création de nouvelles Agence de Développement Local
- La Structure d'Actions de Développement Local est un outil potentiel de mise en œuvre de plusieurs autres projets du PCDR (cf. projets connexes supra).

- Etat du dossier

- o Une Association des Commerçants a fonctionné par le passé mais a cessé de fonctionner.

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- o Calquée sur la structuration des ADL, la structure d'actions de développement local pourra prendre la forme soit d'une ASBL, soit d'une Régie Communale Autonome. Le Conseil communal devra examiner la forme juridique la plus adaptée.

o Recrutement

o Programme d'actions

- Démarches administratives à réaliser

- o Conseil Communal

- o Recrutement

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Sachant que la reconnaissance de nouvelles ADL est suspendue par le Gouvernement wallon depuis 2015, il s'agit de préparer un dossier qui pourrait être soumis lors d'une prochaine réouverture du subside ou dans le cadre d'un appel à financement spécifique, sur base de l'expérience acquise en Wallonie et des besoins spécifiques à Brunehaut.

7. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA	75.000€ (Bilan de départ)	☒ Commune : 100 % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

8. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création de la Structure d'Actions de Développement Local	1	AC
Nombre d'actions portées par la SADL	5/an	SADL

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'entreprises locales	Croissance	AC
Evolution du nombre de commerçants	Croissance	AC
Evolution du nombre de produits locaux	Croissance	AC

9. Annexes

Sans objet

FICHE 6 CRÉER UN ATELIER RURAL

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager des locaux modulables et équipés pour accueillir des entreprises locales, en complémentarité de ceux déjà créés à Hollain (rue du Marais) dans le cadre des PCDR précédents et de l'espace de coworking (fiche 8).

Aucune opportunité de réhabilitation d'anciens bâtiments à vocation économique ni de terrain communal constructible n'a été identifiée à ce stade. Sauf identification d'un bâtiment ou d'un terrain communal adapté, des acquisitions foncières sont à prévoir.

Des mesures d'intégration paysagère du bâtiment seront prises afin de limiter son impact visuel, en parfaite collaboration avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Lors de la mise en œuvre de ce projet, une attention particulière sera portée sur la cohabitation avec les quartiers résidentiels, l'accessibilité, la connexion aux réseaux de données numériques, l'intégration paysagère des structures et la performance énergétique des bâtiments.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la spécificité horticole de Brunehaut, l'importance de la trame économique locale, le potentiel touristique et récréatif offert par la qualité paysagère, patrimoniale et artisanale.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de pérennisation du commerce et des entreprises locales.

Le caractère vivant du tissu rural repose, entre autres, sur la qualité et la diversité des producteurs, des commerces et des entreprises qui y sont implantées. Ils font partie de l'écosystème diversifié de la vie locale.

Comme le font déjà les ateliers ruraux créés dans le cadre des PCDR précédents, la poursuite du développement d'un réseau d'ateliers ruraux permettra de renforcer encore le soutien public à l'activité économique par l'ancrage d'activités existantes comme l'attraction de nouvelles.

En synergie avec les différents outils de valorisation économique déjà existants et ceux proposés dans ce PCDR, cet outil 'immobilier' contribuera à renforcer encore l'offre de services aux particuliers et sa diversité, l'emploi de proximité et l'identité rurale de Brunehaut.

Projets connexes

- o *Fiche 2 – Créer un hall relais agricole*
- o *Fiche 3 – Créer une régie foncière communale*
- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 7 – Aménager un micro-parc d'activité économique*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking à Lesdain*
- o *Fiche 9 – Créer un évènementiel de promotion de l'économie sociale*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*

FICHE 7 AMÉNAGER UN MICRO-PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur la création d'un espace adapté aux besoins d'implantation des entreprises brunehautoise et de nouvelles entreprises.

La mise en œuvre de ce projet procède de la création d'une zone d'activité économique mixte.

Les études d'avant-projet et de projets permettront :

- o de préciser la localisation privilégiée
- o d'alimenter les études relatives aux procédures urbanistiques requises
- o de délimiter le plan d'acquisition de terrains
- o d'affiner les options, d'une part, d'aménagements des infrastructures, des voiries, des impétrants, de retenue des eaux de ruissellement, d'autre part, des dispositifs d'intégration paysagère et d'isolement à intégrer au projet.

Le micro-parc d'activité pourra également accueillir un atelier rural (cf. fiche 6) afin de compléter la dynamique de soutien à l'activité économique locale.

Des mesures d'intégration paysagère du bâtiment seront prises afin de limiter son impact visuel.

2. Justification du projet

Sachant que la zone d'activités économique du Marais (Hollain) est saturée, la création d'un micro-pôle de développement vise à pérenniser l'activité économique locale en permettant son déploiement : en effet, l'analyse socio-économique et les habitants ont montré l'absence d'autres ressources territoriales dans la situation actuelle.

Sans remettre en cause la présence d'entreprises parfaitement intégrées dans la trame bâtie, la création du micro-pôle de développement économique permettra aux entreprises nécessitant plus d'espace de se développer le plus harmonieusement possible ou d'en accueillir de nouvelles.

En filigrane, il s'agit de maintenir et de diversifier l'offre de services et l'emploi de proximité. Le micro-pôle de développement constitue un maillon des actions reprises dans ce PCDR devant contribuer au maintien et à la pérennité de la dynamique locale (cf. projets connexes).

Projets connexes

- o *Fiche 2 – Créer un hall relais agricole*
- o *Fiche 3 – Créer une régie foncière communale*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 6 – Créer un atelier rural*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*

FICHE 8 CRÉER UN ESPACE DE COWORKING À LESDAIN

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : MAISON DES PÉPINIÉRISTES

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à installer des infrastructures et des équipements de travail collectif, à proposer des animateurs et des animations adaptés au(x) public(s) visé(s) : les indépendants, les petits entreprises, les télétravailleurs, etc..

La superficie disponible permet d'envisager différents quartiers : des espaces de travail, salles de réunions, espace kitchenette mais également des lieux pour favoriser la détente et permettre des moments de convivialité.

Co-création et inspiration collective sont de mise pour concevoir un espace adapté aux besoins de ses utilisateurs. L'aménagement des espaces de coworking sera réalisé avec les coworkers afin de faciliter leur appropriation de l'espace de travail : mobilier, aménagements d'espaces différents (travail, réunions, kitchenette, convivialité, etc.). Il inclut également la mise à disposition de matériel de bureautique (projection, imprimantes, photocopieurs), de technologies telles que la téléconférence, la téléprésence ou toute autre technologie facilitant le travail collaboratif. La qualité de la connexion Internet est évidemment une condition nécessaire au bon fonctionnement de l'espace de coworking. Enfin, des dispositifs d'accès et de réservation de l'espace de coworking seront mis en place.

En effet, l'appropriation de l'espace de coworking par ses membres est un élément essentiel. L'espace étant disponible, les utilisateurs seront invités à lui donner corps et âme pour en faire un lieu de travail, de convivialité et de rencontre à la hauteur de leurs attentes. Cette appropriation par les membres permet généralement à l'espace d'évoluer pour continuer à ressembler à la communauté qui l'anime. Selon les besoins de celle-ci, certains éléments de mobilier ou des aménagements seront revus.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence la présence d'entreprises génératrices d'emplois locaux, tirées par quelques entreprises telles que Couplet Sugars, soutenues par le développement du parc d'activités du Marais (aujourd'hui complet) et ses ateliers ruraux, créés lors des précédents PCDR.

La localisation retenue, la Maison des Médias, favorise la concentration des compétences numériques locale d'une part, à adapter le fonctionnement de la Maison des Pépiniéristes aux besoins nouveaux du milieu économique d'autre part. Il vise également à répondre aux besoins spécifiques des T.P.E., des indépendants et des commerçants locaux : isolement, manque d'espace et de soutien administratif, technique ou autres, difficulté de connexions numériques de qualité...

En complément de l'offre apportée par la Maison des Médias, le projet permettra de :

- o Faciliter l'accès aux ressources numériques pour les entrepreneurs, indépendants, artisans locaux : mise à disposition de connexions à haut débit et de matériel numérique performant ;
- o Encourager la création d'un réseau et d'interactions entre ces différents acteurs économiques : création d'un espace de travail collaboratif, animation d'une communauté de *coworkers*, organisation d'informations et de formations pour les T.P.E., mutualisation d'outils et de moyens ;
- o Permettre le télétravail pour les navetteurs qui ne souhaitent ou ne peuvent pas le pratiquer à domicile

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 6 – Créer un atelier rural*
- o *Fiche 9 – Créer un événementiel de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- 0 **Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale**
- 0 *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- 0 *Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

✕ SOCIAL

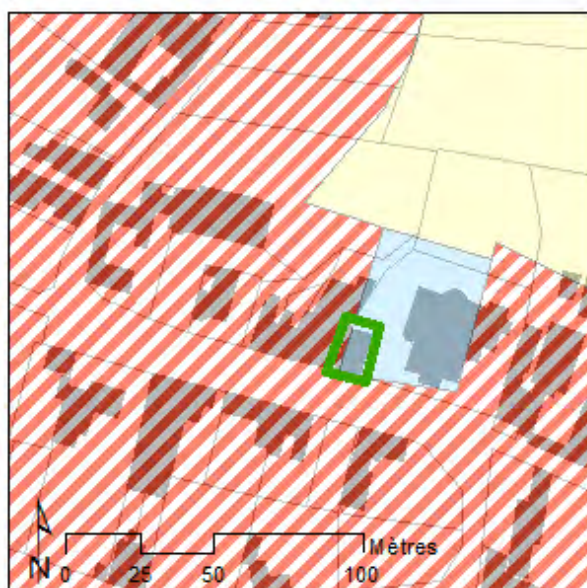
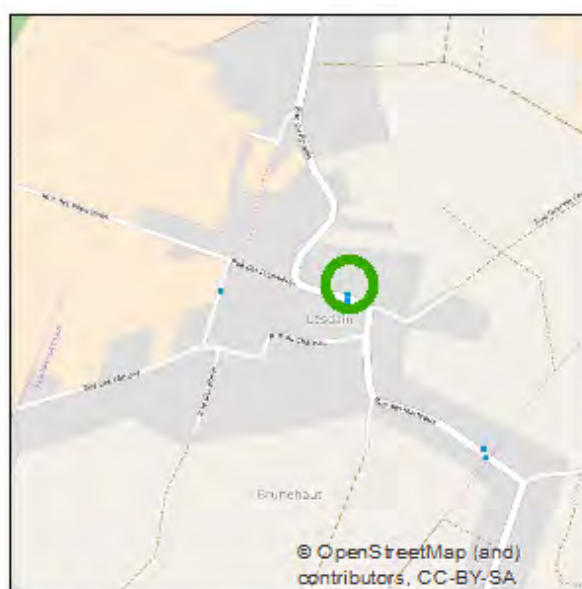
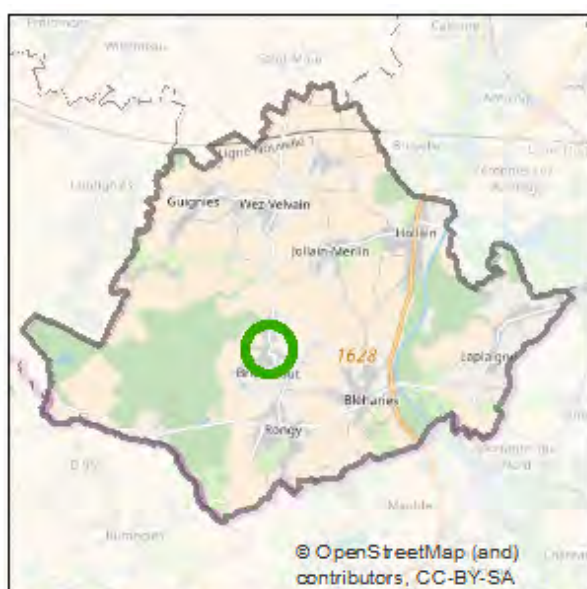
☒ ECONOMIQUE☒ ENVIRONNEMENTAL

x CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Lesdain, rue des Pépinières, 32, au sein de l'Espace Public Numérique/Maison des Médias



- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Situé au cœur du village, ce bâtiment bénéficie de plusieurs atouts :

- o Très bonne visibilité
- o Disponibilité d'un parking
- o Proximité de l'école d'immersion et par conséquent passage obligé de nombreux parents pour récupérer ou déposer leurs enfants
- o Accès facile des autoroutes E19 et E42 via la RN 25 et 507 vers Tournai (15km) et la France (Valenciennes, Saint Amand) via la RD168

- **Statut de propriété**

- ☒ Public
- ☐ Privé

- **Statut juridique**

Services publics et équipements communautaires

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

Fondation Rurale de Wallonie
IDETA, Entreprendre.wapi et le Wap's Hub
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Centre de perfectionnement pour employés des Provinces de Hainaut et de Namur
Agence du Numérique, UCM
Groupement des Pépiniéristes et entreprises locales

- **Sources de financement**

S.P.W. – DGO3 (DR et Agence du Numérique)
S.P.W. – DGO

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- o Éléments facilitateurs :
 - Ce projet prolonge le dossier introduit en 2017 dans le cadre de l'appel à projets visant la création d'espaces de coworking en milieu rural porté par CoWallonia et digitalwallonia, pour lequel le dossier de Brunehaut n'avait pas été retenu.
 - Complémentaire au fonctionnement de la Maison de village et de la Maison des Médias
 - Opportunité de redynamiser la Maison des Pépiniéristes

- **Etat du dossier**

- o Budget communal prévu pour la gestion de l'espace

- **Programme des travaux**

- o Le bâtiment est dans un bon état d'entretien, un rafraichissement est toutefois nécessaire pour en permettre son occupation.
- o Le local sera équipé en connexion internet de haut débit. La Maison des Médias-EPN, en sous-sol du bâtiment, est déjà équipée.

- **Planification**

- o Formalisation du partenariat entre fondateurs
- o Recrutement de l'animateur
- o Aménagement des lieux
- o Création d'une communauté d'utilisateurs
- o Promotion
- o Animations

- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Communication, promotion

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	20.000 €	☐ ☒ Commune : %
- Frais accessoires		☐ ☒ Wallonie : %
Administration, animation, promotion	80.000 €	Direction :
- TVA		☐ ☒ Autres :
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de coworkers fréquentant l'espace		Espace CoWorking
Nombre d'animations réalisées par l'animateur et les coworkers		Espace CoWorking

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'entreprises (TPE, start-up) actives à Brunehaut	Croissance	Espace CoWorking

10. Annexes

1. Dossier photographique

- Dossier photographique



FICHE 9 CRÉER UN ÉVÈNEMENTIEL DE PROMOTION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet s'appuie sur la dynamique amorcée lors du salon « Brunehaut au féminin » organisé en 2017 et déjà programmé en 2018 sur le thème « Economie verte et durable ».

Le projet consiste à organiser de manière périodique, si possible annuellement, un évènement de mise en valeur de la trame économique locale sur base des différentes catégories d'activités présentes ou actives à Brunehaut :

- o Bâtiment, construction et entretien de la maison ;
- o artisans, commerces alimentaires, produits locaux et HORECA ;
- o services aux particuliers : informatique, électroménager, assurances, photographie, communication ;
- o bien-être et santé : loisirs, wellness, sports, métiers médicaux et paramédicaux, services aux aînés, services aux animaux ;

Chaque année, l'évènement sera consacré à un thème différent et créera de la sorte une tournante. En fonction de la mobilisation de structures porteuses locales (associations, commune, autres), certains thèmes pourront faire l'objet d'un évènement annuel.

En sus, des animations ponctuelles seront organisées : rallye gourmand, campagne de promotion, etc.

2. Justification du projet

Les besoins de conforter l'ancrage local du tissu économique, de faire entrer ce dernier davantage dans le quotidien des habitants, de pérenniser commerce et artisanat locaux ont été démontré dans le diagnostic partagé et dans la stratégie de ce PCDR.

Ce projet d'évènementiel récurrent consacré à l'économie locale vise spécifiquement à améliorer l'image et la visibilité des entreprises locales, à créer du lien entre celles-ci et les habitants. En arrière-plan, la volonté est d'encourager les habitants à recourir aux compétences de proximité d'une part, d'autre part de maintenir et renforcer l'emploi local et les savoir-faire brunehautois ainsi que d'encourager la création de nouvelles activités.

La mobilisation des acteurs publics et économiques dans l'organisation de telles activités doit également contribuer à fédérer les entreprises sur base de leur secteur d'activités. C'est l'opportunité pour elles de faire valoir leurs atouts et leurs besoins particuliers.

Projets connexes

- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking à Lesdain*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 57 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole*
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**

- *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*

4. **Impacts du projet sur le développement durable**

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. **Localisation et statut**

Sans objet

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
FRW
Structure d'Actions de Développement Local (fiche 5) |
|--|---|
- **Sources de financement**
Commune
Appels à projet
Sponsoring

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Eléments facilitateurs :
 - Expérience acquise et succès rencontré par le salon « Brunehaut au féminin » en 2017
- **Etat du dossier**
 - o Répertoire des commerçants édité en 2017, mis à jour en continu sur le site web communal et réédité annuellement
 - o L'évènement annuel d'accueil des habitants met en valeur les acteurs économiques locaux
 - o L'évènement « Wallonie Week-end Bienvenue » a été organisé en septembre 2017 et a rencontré un franc succès. La commune souhaite réitérer la démarche lors d'une prochaine édition.
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - o Mobilisation des partenaires
 - o Recherche de financements complémentaires : sponsoring
 - o Mise en place de la logistique et des animations
 - o Appel à candidature
 - o Promotion
 - o Evaluation
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Autorisations de manifestation
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA	3.000 €	☒ Commune : % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres : Sponsoring
Total (TFC)		

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènementiel organisé	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de participants	300 visiteurs	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 10 INTÉGRER LES PRODUITS LOCAUX DANS LE SECTEUR PUBLIC ET LES COLLECTIVITÉS

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Ce projet consiste à instaurer une alimentation durable au sein des collectivités : dans les écoles, le Centre d'action sociale et la crèche communale.

Il y a lieu de travailler tant sur l'impact environnemental que sur la qualité diététique des menus :

- L'**aspect santé** implique une plus grande attention à la consommation de fruits et légumes, l'utilisation de produits et d'ingrédients de qualité et à leur mise en œuvre, une maîtrise de l'utilisation des matières grasses, des sucres, une diminution des quantités de sel ajouté et un encouragement à une consommation d'eau plus importante.
- L'**aspect environnement** implique la consommation de produits de saison (saisonnalité) et une attention particulière quant à leur provenance (minimalisation de la distance de production) et à leur mode de production (produits labellisés, bio ou autres, et commerce équitable si recourt à des produits « exotiques »).

Il s'agit de :

- Soutenir les initiatives portées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le G.A.L. des Plaines de l'Escaut destinés à favoriser l'utilisation des produits locaux dans les cantines scolaires. L'élargissement de ces actions dans les institutions publiques (y compris les repas livrés à domicile) devra être examiné avec le Parc naturel.
- Définir une stratégie de mise en place et élaborer un cahier des charges précis.
- Mettre en place une structure de supervision des menus dans les collectivités : équilibre diététique, diversité, préparations/recettes, saisonnalité.
- Améliorer la qualité des ingrédients entrant dans la composition des menus : culture intégrée, agriculture biologique, distance de production, saisonnalité, délai entre le champ et l'assiette, etc. Pour ce faire, des contacts devront être pris avec les différents producteurs régionaux.

Portée par le CPAS et le denier de chaque école, cette démarche volontariste devra être développée graduellement mais quotidiennement et sur le long terme : il est impératif de définir en amont une stratégie de mise en place et d'élaborer un cahier des charges précis et évolutif. Cela permettra de disposer d'un projet global susceptible d'être déposé en cas d'appel à projet régional et de permettre de respecter la législation en matière de marché public. Il s'agit également de permettre à la chaîne que constituent les producteurs et les transformateurs (traiteurs) de pouvoir s'adapter aux nouvelles contraintes afin de maîtriser le coût unitaire des repas.

2. Justification du projet

Les besoins de conforter l'ancrage local du tissu économique, de faire entrer ce dernier davantage dans le quotidien des habitants, de pérenniser commerce et artisanat locaux ont été démontré dans le diagnostic partagé et dans la stratégie de ce PCDR.

Pour contribuer à combler ces besoins, ce projet s'appuie sur les rôles moteur et exemplatif des pouvoirs publics. L'intégration des produits locaux dans la restauration collective locale offre l'opportunité aux Autorités locales et à l'Administration d'entrer en dialogue tant avec les producteurs ou artisans qu'avec les consommateurs (ou leurs représentants, dans le cas des écoles et de la crèche) : il s'agit de dessiner avec eux les possibilités et les moyens d'améliorer la qualité de l'alimentation et de mettre en place un processus de sensibilisation des citoyens.

Cette démarche participe également au soutien direct des producteurs en leur créant de nouvelles voies d'écoulement et de visibilité de leurs productions.

Enfin, il s'agit de considérer des publics qui, pour la plupart, sont 'captifs' de la restauration collective et disposent du droit à une alimentation de qualité. Pour les bénéficiaires du C.P.A.S., il s'agit de respect de personnes âgées ou moins nanties. Pour les enfants, il s'agit d'éducation, de sensibilisation et de santé.

Projets connexes

- o Fiche 1 – Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées
- o Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens
- o Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local
- o Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux
- o Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole
 - **Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale**
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
C.P.A.S.
Ecoles- Sources de financement
S.P.W.- DGO3 (Appels à projets)
Fondation Roi Baudouin (Appels à projets) | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
Commune
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
Clic local, Province de Hainaut |
|--|--|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Éléments facilitateurs :
 - Sensibilité croissante des citoyens à la qualité de leur alimentation et au respect des producteurs
 - Axe d'action du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et du G.A.L. des Plaines de l'Escaut
 - Nombreux producteurs et artisans locaux dans le secteur alimentaire
 - o Points d'attention
 - Complexité de la législation en matière de marchés publics
- **Etat du dossier**
 - o Actions de sensibilisation menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le G.A.L. des Plaines de l'Escaut
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o Recherche d'exemples similaires

- o Appel à candidature auprès des producteurs locaux
- o Appel à candidature auprès des écoles et des collectivités brunehautaises
- o Organisation d'actions ponctuelles
- o Elaboration d'un cahier des charges pour la composition des repas
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Introduction progressive de nouveaux produits ou de produits issus de nouveaux producteurs
 - o Communication
 - o Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires - TVA Total (TFC)	A préciser en fonction des actions à mettre en place	☒ Commune :% ☒ Wallonie :% Direction : DGO1 et DGO3 ☒ Autres : Ecoles

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de rencontres avec les directeurs des écoles et institutions	3/an	AC, PNPE, GAL
Définition d'une stratégie d'action	1	AC, PNPE, GAL
Nombre d'actions lancées	2/an	AC, PNPE, GAL

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'écoles et d'institutions participant au programme	60%	AC, PNPE, GAL
Taux de produits locaux, équitables et/ou bio entrant dans la composition des menus des collectivités	50 %	AC, PNPE, GAL
Augmentation du nombre de repas servis	+5%/an	AC

10. Annexes

Sans objet

Objectif 1.3 | Positionner et amplifier l'attractivité touristique

FICHE 11 CRÉER ET PROMOUVOIR DES PRODUITS TOURISTIQUES « FAMILLE »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : TOUTE LA COMMUNE

1. Description succincte du projet

Le projet s'inscrit dans une démarche transcommunale de développement de produits touristiques adaptés à un public familial et rassemblés dans une collection de parcours découverte, de valisettes ludiques, d'activités et d'animations spécifiques pour différents sites et territoires des Plaines de l'Escaut.

Pour le développement des produits portant sur Brunehaut, il s'agit de :

- o Définir le ou les produits touristiques à mettre en place ;
- o Rassembler la matière et les supports à valoriser ;
- o Construire et mettre en forme le ou les produits souhaités, le cas échéant avec l'aide d'experts en la matière ;
- o Editer et diffuser les produits touristiques.

La première piste de concrétisation de cette démarche est identifiée à Howardies. Du fait de son caractère mystérieux, niché au creux des bois, à l'abri des grands axes de circulation, le village d'Howardies se prêterait bien au développement de tels outils. Le patrimoine local est également lié à l'histoire de la famille du Chastel et à la frontière tout proche qui avait engendré fraude et résistance.

La création de produits touristiques similaires sera ensuite menée sur d'autres villages ou d'autres sites.

Ces produits compléteront les produits déjà disponibles dans l'offre touristique supralocale et visibilisera Brunehaut dans la perspective de l'augmentation de l'attractivité de Péronnes (zone de loisirs et complexe 'Your Nature').

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'attractivité touristique basée sur la qualité paysagère de Brunehaut et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Ce secteur présente néanmoins des limites liées à l'isolement, à l'étiollement de l'attractivité des pépinières, au manque de produits ou opérateurs touristiques moteurs.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de maintien de l'attractivité touristique, en tant que vectrice d'échange et d'ouverture. A terme, il s'agit de réussir à renforcer la position de Brunehaut dans le paysage touristique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie picarde, d'y créer une activité et une visibilité qui rayonnent au-delà des limites communales. Ce positionnement proviendra de l'amplification de produits et sites touristiques adaptés aux publics cibles que sont les familles et les groupes. Ce choix est en cohérence avec les stratégies supralocales et est adapté à l'offre déjà existante à Brunehaut, comme un prolongement naturel de ce qui s'est déjà mis en place.

Parmi les évolutions de ce secteur, le passage aux nouvelles technologies devra être pris en compte dans les projets à venir : l'intégration de la révolution numérique et de l'intelligence collective dans la conception des projets touristiques sera un garant de leur appropriation par le grand public, de leur visibilité et de leur partage. En d'autres termes, de la réussite de la démarche.

Projets connexes

- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardies*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiches 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Hollain-Péronnes-lez-Antoing*
- o *Fiche 57 – Développer un point de location de vélos ou de vélos électriques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique**
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☐ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☐ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

G.A.L. des Plaines de l'Escaut, FP5 « Un tourisme durable reflet des ressources et patrimoines du territoire »
Parc naturel des Plaines de l'Escaut

- Partenaires

Commune
Cercle d'Histoire Locale
Personnes ressources locales
F.R.W.
Maison du Tourisme de Wallonie picarde

- Sources de financement

LEADER
Commissariat Général au Tourisme
Hainaut Tourisme

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- o Éléments facilitateurs
 - Produits touristiques « Famille » en cours de construction à l’échelle du territoire des Plaines de l’Escaut, grâce à l’action du G.A.L. des Plaines de l'Escaut
 - Le réaménagement prochain (2019) de la place dans le cadre du PCDR précédent et le projet de création d’une infrastructure d’accueil touristique dans un local de la ferme du Château (fiche 14) offrent une réelle opportunité de développement touristique de cette partie du territoire brunehautois.
 - Axe de travail du G.A.L. des Plaines de l'Escaut, à travers sa fiche-projet 5 : « Un tourisme durable reflet des ressources et patrimoine du territoire »
 - Candidature de Brunehaut au « Patrimoine préféré des Wallons » (porté par l’AWaP) avec la proposition de l’ensemble architectural « Lacoste » à Bléharies, le village de Howardries, les digues et ventelles de Laplaigne ainsi que la Pierre Brunehaut

- **Etat du dossier**

- o CF. état d’avancement des travaux du G.A.L. des Plaines de l'Escaut : début de la réflexion amorcée en 2018 pour Howardries

- **Programme des travaux**

☐ Sans objet

- **Planification**

- Identification des contenus
- Scénographie, infographie
- Reproduction des supports
- Diffusion et promotion

- **Démarches administratives à réaliser**

☐ Marché de fournitures

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

☐ Promotion

8. **Estimation globale du coût**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA Total (TFC)	5.000 €	☒ Commune : % ☒ Wallonie : % Direction : CGT ☒ Autres : LEADER, Hainaut Tourisme

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de produits touristiques menés	4	AC
Nombre de produits acquis		AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la fréquentation du réseau cyclable	Augmentation	AC
Evolution de la fréquentation des hébergements touristiques	Augmentation	AC

10. **Annexes**

Sans objet

FICHE 12 RENFORCER LE RÉSEAU DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET CYCLABLE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à compléter, à l'échelle locale, les réseaux de randonnées pédestre et cyclable mis en place par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Concrètement, il s'agit de valoriser quelques boucles de promenades complémentaires aux grands réseaux supralocaux et permettant de mettre en valeur les spécificités locales : paysages, patrimoine bâti, producteurs locaux, milieux naturels particuliers (dignes et ventelles de Laplaigne, bois, coupures), etc.

La mise en valeur de ces boucles procèdera d'un balisage particulier mais cohérent et complémentaire aux itinéraires existants. Les boucles seront promues auprès du public via des supports cartographiques et didactiques téléchargeables en ligne. Ces itinéraires seront également mis en avant lors des différents événements organisés sur le territoire.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'attractivité touristique basée sur la qualité paysagère de Brunehaut et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Ce secteur présente néanmoins des limites liées à l'isolement, à l'étiollement de l'attractivité des pépinières, au manque de produits ou opérateurs touristiques moteurs.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de maintien de l'attractivité touristique, en tant que vectrice d'échange et d'ouverture. A terme, il s'agit de réussir à renforcer la position de Brunehaut dans le paysage touristique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie picarde, d'y créer une activité et une visibilité qui rayonnent au-delà des limites communales. Ce positionnement proviendra de l'amplification de produits et sites touristiques adaptés aux publics cibles que sont les familles et les groupes. Ce choix est en cohérence avec les stratégies supralocales et est adapté à l'offre déjà existante à Brunehaut, comme un prolongement naturel de ce qui s'est déjà mis en place.

Le réseau de randonnée est tout à la fois un intérêt récréatif en lui-même et un moyen de rallier des points d'intérêt sur le territoire de Brunehaut comme en périphérie.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiches 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Hollain-Péronnes-lez-Antoing*
- o *Fiche 57 – Développer un point de location de vélos ou de vélos électriques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique**
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

G.A.L. des Plaines de l'Escaut, FP5 « Un tourisme durable reflet des ressources et patrimoines du territoire »

F.R.W.

Forces vives locales : clubs de marche et de cyclotourisme, Cercle d'Histoire Locale, ASBL Artifoire, GT Sentiers et Dignes, naturalistes, etc.

Structure d'Actions de Développement Local (fiche 5)

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Maison du Tourisme de Wallonie picarde

- Sources de financement

Maison du Tourisme de Wallonie picarde

Commune

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Éléments facilitateurs :

- Le développement du réseau de randonnée cyclable points-nœuds constitue une trame de base pour le déploiement de boucles complémentaires
- La plateforme « cirKwi » est un outil intéressant de développement collectif d'itinéraires de randonnées

- Etat du dossier

- o 5 boucles pédestres existent : une à Lesdain (7,5 km), une à Lesdain (6km), le circuit des Marais de Laplaigne et trois autour de la coupure de Bléharies (de 1 à 5 km)
 - La boucle d'Hollain a été mise en place par les membres de l'asbl « Artifoire »
 - A Laplaigne, le GT « Dignes » a présenté son circuit de découverte lors des Journées du Patrimoine 2017. Circuit conçu en partenariat avec le G.A.L. des Plaines de l'Escaut.

- Programme des travaux

- o Sans objet

- Planification

- o Analyse du réseau de randonnée balisé à l'échelle supra-local (Réseau points-nœuds) et identification des maillons complémentaires
- o Coordination avec la Maison du Tourisme de Wallonie picarde
- o Edition de support numérique de promotion des itinéraires complémentaires
- o Diffusion via les outils de communication numérique
- o Promotion

- Démarches administratives à réaliser

☐ Sans objet

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

☐ Suivi et entretien du balisage, mise à jour des documents téléchargeables

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'itinéraires retenus		AC
Nombre de supports distribués		

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la fréquentation du réseau (randonneurs et cyclotouristes)	Augmentation	AC
Evolution de la fréquentation des hébergements touristiques	Augmentation	AC

FICHE 13 AMÉLIORER LA VISIBILITÉ DE L'OFFRE EN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à rassembler l'offre en hébergement touristique disponible dans la commune au sein d'une base de données (actualisée à intervalle régulier, tous les 3 à 6 mois) permettant la création de supports de communication, papier et virtuels. Il s'agit ensuite d'utiliser les canaux à disposition afin de les diffuser et de toucher un maximum de personnes : commerces et sites touristiques locaux et à proximité, site web communal, réseaux sociaux, opérateurs supracommunaux, etc.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'attractivité touristique basée sur la qualité paysagère de Brunehaut et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Ce secteur présente néanmoins des limites liées à l'isolement, à l'étiollement de l'attractivité des pépinières, au manque de produits ou opérateurs touristiques moteurs et au manque d'hébergements touristiques.

Alors que les caractéristiques de la commune ont montré l'offre actuellement très limitée en hébergements, l'ouverture prochaine du complexe récréatif 'Your Nature' à Péronnes offre l'opportunité de redéployer le réseau. Il s'agit de sensibiliser les porteurs de projets potentiels à la création d'une offre variée et complémentaire.

Cette dynamique pourra également s'appuyer sur les canaux de communication et de fédération à développer par la commune (cf. projets connexes).

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 9 – Créer un événementiel de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique**

FICHE 14 AMÉNAGER ET ANIMER UNE INFRASTRUCTURE D'ACCUEIL TOURISTIQUE À HOWARDRIES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager un espace dédié à l'accueil et à l'information touristique dans la grange du château d'Howardries.

Dans le cadre de la rénovation de la grange, bâtiment implanté en bordure du domaine du château d'Howardries, il s'agit d'aménager un espace d'accueil de groupes et permettant l'organisation d'événements de plus grande ampleur. En fonction de l'usage précis – à affiner avec les différents partenaires du développement touristique de la commune, les équipements et le fonctionnement de la structure devront être affinés. Cette réflexion permettra également de définir le positionnement du projet, d'une dimension touristique locale ou supralocale (partenariat possible avec Rumes et Antoing).

2. Justification du projet

Ce projet poursuit la volonté de valoriser les atouts d'Howardries, amorcée dans le cadre des PCDR précédents. Cette démarche a pour ambition de faire connaître et reconnaître le charme du village non seulement pour son charme mais également pour les patrimoines historiques, culturels et esthétiques qu'il accumule.

Après la requalification de la place du village, qui se concrétisera en 2019 grâce à une convention DR, la création de cette infrastructure d'accueil touristique dotera Howardries de tous les arguments nécessaires à sa candidature en tant que Plus Beaux Villages de Wallonie. Cette reconnaissance, si elle s'avère, marquera l'aboutissement de plusieurs années de réflexion et de mobilisation communales et citoyennes autour de la valorisation du village. Elle sera également le début d'une nouvelle attractivité récréative et touristique pour la commune, un support identitaire en puissance pour les citoyens.

L'ouverture prochaine du complexe récréatif 'Your Nature' à Péronnes amène également l'opportunité d'un public élargi potentiellement à la recherche d'un cadre accueillant et apaisant tel que celui d'Howardries. Afin de drainer ce public, la commune pourra s'appuyer sur les vecteurs de communication locaux et territoriaux tels que la Maison du Tourisme de Wallonie picarde.

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiche 46 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaison Rongy-Howardries*
- o *Fiche 47 – Créer des liaisons douces intervillages – Liaisons Lesdain-Howardries*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Hollain-Péronnes-lez-Antoing*
- o *Fiche 57 – Développer un point de location de vélos ou de vélos électriques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique**
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*

- *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o *Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☐ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☐ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Howardries, place

- Présentation du périmètre d'intervention

Sera complété à l'activation de la fiche

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions visant à permettre la reconnaissance d'Howardries parmi les Plus Beaux Villages de Wallonie.

La réhabilitation de l'ancienne grange du château d'Howardries contribuera au développement du tourisme du village tout en valorisant le patrimoine local. En outre, cette opportunité permet d'éviter l'implantation d'un nouveau bâtiment qui risquera de dénaturer le charme désuet du petit village.

- Statut de propriété

- ☐ Public
- ☒ Privé

- Statut juridique

Zone de parc

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Structure d'actions de développement local (fiche 5)

G.A.L. des Plaines de l'Escaut

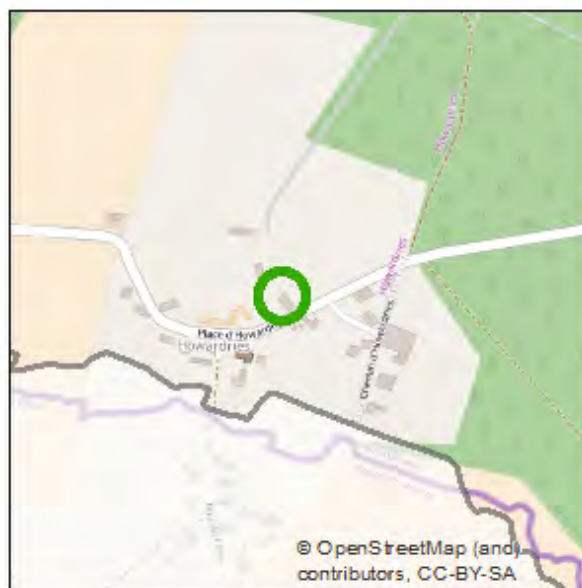
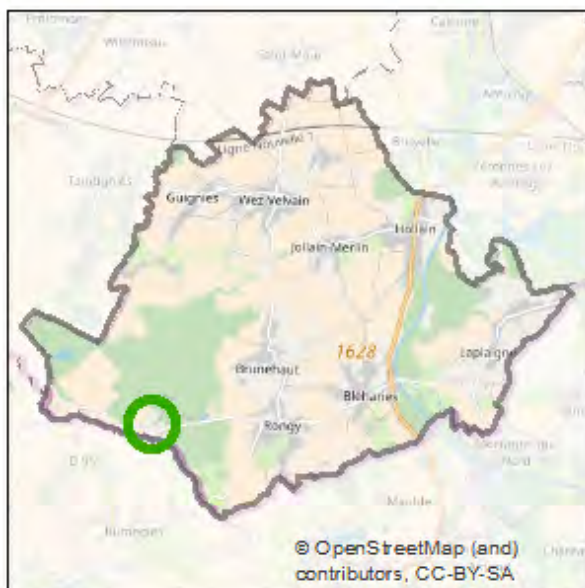
F.R.W.

Maison du Tourisme de Wallonie picarde

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR)



7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

o Éléments facilitateurs :

- Le Comité de village organise périodiquement des animations grand public : Journée de l'artiste, Journées du Patrimoine, balade contée aux flambeaux, etc.
- Souhait de faire reconnaître Howardries parmi les Plus Beaux Villages de Wallonie, projet déjà inscrit dans le PCDR précédent
- Dans le cadre de la rénovation récente du corps de ferme, une petite salle d'accueil et des sanitaires ont été mis à disposition du milieu associatif local par le propriétaire
- Candidature de Brunehaut au « Patrimoine préféré des Wallons » (porté par l'AWaP) avec la proposition de l'ensemble architectural « Lacoste » à Bléharies, le village de Howardries, les digues et ventelles de Laplaigne ainsi que la Pierre Brunehaut

- **Etat du dossier**

- o La requalification de la place d'Howardries est en phase d'étude. Les travaux sont programmés pour 2019, subsidiés dans le cadre des PCDR précédents.
- o Le corps de ferme est en cours de rénovation par son propriétaire.
- o Contact en cours avec le propriétaire

- **Programme des travaux**

- o Rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment
- o Création d'un espace d'accueil modulable, de sanitaires, d'une cuisine et de locaux de stockage
- o Techniques spéciales
 - Vigilance quant à l'insonorisation du bâtiment et à l'acoustique de l'espace d'accueil
 - Optimisation de la performance énergétique et de l'impact sur le réseau hydrologique
 - Connexion aux réseaux de données (utilisation des TIC dans l'espace d'accueil)
- o Aménagement des abords et accessibilité PMR

- **Planification**

- o Bail emphytéotique avec le propriétaire de la grange
- o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
- o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- o Communication « grand public »

- **Démarches administratives à réaliser**

- o Marché de services
- o Marché de travaux
- o Permis d'urbanisme (le cas échéant)

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Evaluation périodique avec les utilisateurs et avec les riverains
- o Communication régulière

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC
Nombre de manifestations et d'événements organisés	4/an	AC
Nombre de groupes accueillis	1/mois	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la fréquentation des hébergements touristiques	Augmentation	Maison du Tourisme de Wallonie picarde
Evolution de la fréquentation des établissements HORECA	Augmentation	AC (Enquête)

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à compléter les aménagements de la Place Verte à Hollain pour lui permettre d'accueillir jusqu'à 5 motor-homes et à mettre en place un règlement de bon usage du site.

Il s'agit de créer un espace attractif sur le plan touristique, permettant de combler la disparition des équipements de Bléharies, et compatibles avec les activités et les événements qu'accueille cet espace public, notamment l'Artifoire.

La gestion de cet équipement sera assurée par la Commune.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'attractivité touristique basée sur la qualité paysagère, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles).

Suite à la vente et à la requalification en cours de la place du Marais d'Espain (Bléharies) et à la disparition du point de stationnement pour motor-homes qui y était implanté, le projet vise à relocaliser et aménager une nouvelle aire d'accueil destinée au tourisme itinérant et à pérenniser le statut d'étape de la commune.

Ce projet se justifie notamment par le positionnement frontalier de Brunehaut : la N507, voirie de liaison transfrontalière, est un axe de transit des touristes itinérants. La proximité de l'Escaut et de son RAVEL sont des facteurs attractifs pour les motorhomistes. C'est également ce qui justifie le choix de la localisation (cf. infra) à proximité de cette même voirie.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiches 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Hollain-Péronnes-lez-Antoing*
- o *Fiche 57 – Développer un point de location de vélos ou de vélos électriques*

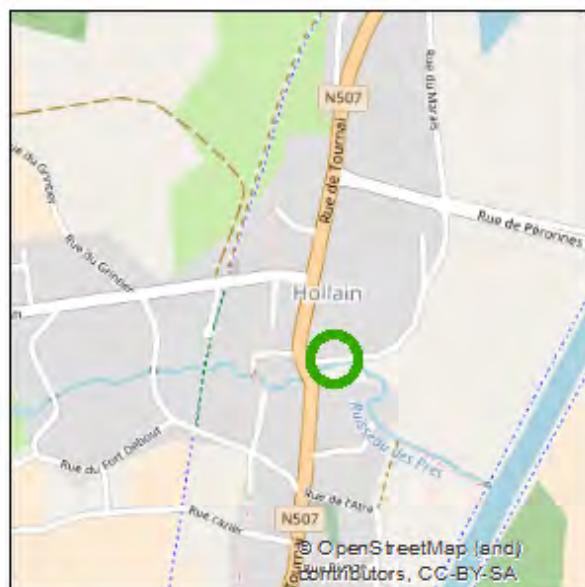
3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique**
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☐ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse

Hollain, place Verte

- Présentation du périmètre d'intervention

La place Verte est située le long de la N507. Cette localisation, intéressante par son accessibilité et la proximité de commerces variés, est renforcée par le charme que lui confèrent le ruisseau des Prés et les arbres qui la bordent.

L'espace complètement plan et ombragé est idéal pour l'accueil du motor-homisme.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Du fait de sa localisation et de la qualité de ses abords, la place Verte (Hollain) a été retenue pour accueillir cet équipement.

La profondeur de la place garantit la limitation des nuisances visuelles (pour les habitants) et sonores (pour les motorhomistes).

La présence de quelques habitations aux abords directs de la place contribueront à limiter le risque d'insécurité.

Les aménagements prévus sont légers et ne modifieront pas l'aspect et le fonctionnement habituel de l'espace en dehors de son occupation touristique.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Statut de propriété <ul style="list-style-type: none"> ☒ Public ☐ Privé | <ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique <ul style="list-style-type: none"> Zone d'espace vert |
|--|---|
-
6. **Parties prenantes, porteurs de projet**
- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet <ul style="list-style-type: none"> Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires <ul style="list-style-type: none"> Structure d'Actions de Développement Local (fiche 5) Maison du Tourisme de Wallonie picarde Hainaut Tourisme Wallonie Tourisme Clubs de motor-homistes |
|---|--|
-
- **Sources de financement**
 - A rechercher - CGT
7. **Programme de réalisation**
- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis :
 - Adoption d'un Schéma d'Implantation d'Aires pour Motor-homes (S.I.A.M.) par la commune et le Commissariat Général au Tourisme (C.G.T.)
 - o Éléments facilitateurs :
 - La place Verte a été aménagée dans le cadre du premier PCDR
 - Augmentation de l'attractivité touristique locale avec le déploiement de la zone de loisirs de Péronnes et le complexe 'Your Nature'
 - L'aire d'accueil de motor-homes implantée en périphérie de Tournai est très attractive et confirme l'intérêt pour la région de se doter de tels équipements
 - **Etat du dossier**
 - o Sans objet
 - **Programme des travaux**
 - o Les équipements à prévoir incluent :
 - La création d'un dispositif de vidange pour les eaux grises et noires ;
 - L'implantation d'une borne de branchement (eau douce, électricité) et de services (toilettes, poubelles)
 - La mise en place d'un point d'information touristique
 - o Les règles de bon usage de l'aire de stationnement précisent :
 - La limitation de taille et de nombre des véhicules ;
 - La possibilité de disposer du mobilier léger autour du motor-homes ;
 - la limitation de durée du stationnement (48h) et d'éventuelles dates d'indisponibilité (festivités locales) ;
 - Le respect du calme et de la propreté des lieux ;
 - la fixation du prix des prestations, le cas échéant.
 - o Délimitation de l'aire dédiée aux motor-homes, non contraignante pour les activités habituelles de la place (ArtiFoire)
 - **Planification**
 - o Etude de faisabilité
 - o Marché de travaux
 - o Gestion de la réservation/location
 - **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de services

- o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Qualité et fiabilité des équipements et des services
 - o Référencement de l'équipement dans les canaux de promotion touristique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA - Total (TTC)	50.000€	☒ Commune : % ☒ Wallonie : % Direction : CGT ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation des aménagements	1	AC
Inscription de l'équipement dans les canaux de promotion touristique	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la fréquentation des établissements HORECA	Augmentation	Enquête
Evolution de la fréquentation du réseau points-nœuds	Augmentation	Enquête
Evolution de la fréquentation des producteurs locaux	Augmentation	Enquête

10. Annexes

1. Dossier photographique

- Dossier photographique





FICHE 16 CRÉER DES BORNES D'INFORMATION « PATRIMOINE ET TOURISME »

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer un réseau de bornes à vocation touristique et culturelle. Ces installations valoriseront les éléments de patrimoines (églises, architecture, petit patrimoine, paysage, folklore, savoir-faire, etc.) à travers une conception attractive et accessible.

Un travail d'inventaire et de conceptualisation sera réalisé en amont, grâce à un partenariat composé notamment du Cercle d'Histoire Locale, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, etc.

Les points plus fréquentés du territoire seront équipés afin de visibiliser cet outil : aire d'accueil de motor-homes (fiche 15), réseau de randonnée pédestre et cyclable (fiche 12), places des villages, patrimoine classé, etc.

Les bornes seront valorisées grâce à un support papier, grâce à des animations ou des événements occasionnels, grâce à des vecteurs technologiques tels que des *geocaches*, par exemple.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'attractivité touristique basée sur la qualité paysagère de Brunehaut et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Le patrimoine est très présent souvent discret mais parfois insolite, tel que l'ensemble architectural Lacoste sur la place de Bléharies, les digues de Laplaigne, Howardries niché dans les bois ou la mystérieuse Pierre Brunehaut (sites présentés dans le cadre du concours 'Patrimoine préféré des Wallons').

Le projet comblera la nécessité de visibiliser la trame patrimoniale locale en tant que nouvelle offre complémentaire d'intérêt récréatif. En outre, cette démarche de valorisation vers l'extérieur contribuera également à revaloriser les richesses locales aux yeux des habitants et contribuer à leur réappropriation.

Parmi les évolutions de ce secteur, le passage aux nouvelles technologies devra être pris en compte dans les projets à venir : l'intégration de la révolution numérique et de l'intelligence collective dans la conception des projets touristiques sera un garant de leur appropriation par le grand public, de leur visibilité et de leur partage. En d'autres termes, de la réussite de la démarche.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiche 57 – Développer un point de location de vélos ou de vélos électriques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité**
 - **Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique**
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

Objectif 2 | L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé

Objectif 2.1 | Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages

FICHE 17 AMÉNAGER DES ESPACES INTERGÉNÉRATIONNELS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer un réseau de petits espaces aménagés en fonction des besoins des différents groupes d'âge de la population : structure de jeux pour les enfants, équipements sportifs pour les adolescents, mobilier de repos pour les adultes et les personnes âgées.

La localisation, qui doit encore faire l'objet d'un inventaire, privilégiera les terrains communaux situés au cœur des villages et des quartiers, éventuellement en appui à d'autres équipements existants (Maison de village, liaisons pédestres ou cyclables, commerces ou HORECA, etc.) ou à proximité d'éléments du patrimoine local.

Les aménagements à prévoir pourront être soumis aux attentes des citoyens, notamment via l'appel à projet « Budget participatif » (fiche 38).

En collaboration avec le G.A.L. des Plaines de l'Escaut, un soin particulier sera apporté à l'intégration écologique et paysagère de ces aménagements d'une part, au potentiel participatif de l'aménagement et de l'entretien de ces espaces.

2. Justification du projet

Le projet d'aménagement d'espaces intergénérationnels s'inscrit à la croisée de deux éléments du diagnostic partagé :

- o l'attention des Autorités communales portant sur l'intégration sociale et le besoin de poursuivre et d'affiner le travail d'une part ;
- o la présence d'une trame patrimoniale riche mais méconnue des citoyens et encore sous-valorisée dans le quotidien des habitants.

La création d'espaces intergénérationnels permettra de répondre aux enjeux de maintien de lien intergénérationnel et d'inclusion sociale. Les petits espaces publics, souvent mis de côté pourront jouer ce rôle d'ancrage, de développement du sens de la collectivité et de solidarité. Leur valorisation contribuera à améliorer la qualité de vie et la qualité esthétique dans les quartiers et créera des lieux d'échange et de collectivité. Elle permettra de mettre en valeur la qualité du cadre de vie et, le cas échéant, le patrimoine local.

Le souhait des Autorités communales de mobiliser les citoyens dans la réappropriation de ces espaces, notamment via le budget participatif, accroîtra encore cette spirale positive de cohésion.

Projets connexes

- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC et viabiliser la ZACC prioritaire*
- o *Fiche 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des jeunes*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages**
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☐ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

Quelques espaces ont déjà été évoqués par la C.L.D.R. : en plus des sites de la Maison de Village de Laplaigne (voir fiche 28) et du parc de Bléharies (voir fiche 18) qui font déjà l'objet d'une fiche spécifique, la rue du Petit Marais à Hollain a également été proposée.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune / Plan de Cohésion Sociale

- Partenaires

G.A.L. des Plaines de l'Escaut

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

F.R.W.

- Sources de financement

Commune (Budget participatif)

Fondation Roi Baudouin (Appels à Projets)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o Pré-requis : inventaire du patrimoine foncier communal et identification des espaces publics à aménager en espaces intergénérationnels

- Etat du dossier

- o Démarche amorcée, en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale, à Laplaigne (abords de la Maison de village), à Bléharies (arrière du parc communal) et à Hollain (quartier du Petit Marais) avec l'installation prochaine d'une aire de convivialité : structure de jeux pour enfants, mobilier de repos

- Programme des travaux

- o A préciser en fonction des sites retenus

- Planification

- o Réalisation d'un inventaire et d'une programmation
- o Recherche de financements : dossiers de candidature à des appels à projets
- o Marché public de travaux
- o Entretien

- Démarches administratives à réaliser

- o Dossier de candidature
- o Marché public de travaux

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Entretien régulier
- o Promotion et animation

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation de l'inventaire des sites potentiels	1	AC
Nombre d'espaces intergénérationnels aménagés	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Fréquentation des espaces intergénérationnels		AC
Nombres de fêtes des voisins organisées dans les espaces intergénérationnels	1/an/espace	AC

FICHE 18 FAIRE DU PARC DE BLÉHARIES UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ « NATURE ET GÉNÉRATIONS »

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : BLÉHARIES, RUE WIBAULT-BOUCHART

[Contenu largement inspiré du dossier de candidature introduit par la Commune dans le cadre de l'appel à projet Prime'Vert, co-construit avec le GT « Nature et Environnement »]

1. Description succincte du projet

Le parc de Bléharies, s'étendant sur environ 130 ares, compte seize arbres classés. Il a été conçu par un architecte paysagiste lorsqu'il constituait le jardin privé de la famille Wibault, propriétaire et exploitant de la brasserie qui héberge aujourd'hui les services communaux, la poste et la police.

Le projet consiste à :

- o Dresser un bilan sanitaire des arbres remarquables et appliquer les mesures de gestion nécessaires. Tout arbre éventuellement abattu sera remplacé par un sujet haute tige.
- o Renforcer la végétalisation basse du site
- o Encourager la fréquentation publique
- o Encourager la diversification de la faune

2. Justification du projet

Le projet d'aménagement du parc de Bléharies s'inscrit à la croisée de deux éléments du diagnostic partagé :

- o l'attention des Autorités communales portant sur l'intégration sociale et le besoin de poursuivre et d'affiner le travail d'une part ;
- o la présence d'une trame patrimoniale riche mais méconnue des citoyens et encore sous-valorisée dans le quotidien des habitants.

Le parc de Bléharies présente une richesse historique (liée à la présence passée d'une brasserie et du logement de son propriétaire) et une valeur patrimoniale (liée au caractère remarquable des arbres et à leur concentration) tout en offrant, du fait de sa localisation, l'opportunité d'en faire un espace de rencontre ouvert aux citoyens. Un atout indéniable du site réside également en l'espace disponible pour y concilier développement écologique, valorisation patrimoniale, lien ou transmission intergénérationnelle et cohésion sociale. Les événements qui y sont déjà organisés en attestent.

Outre ce potentiel, le projet vise également à visibiliser cet espace de loisirs et ce patrimoine auprès des habitants. Déjà ouvert au public, cet espace reste méconnu et peu fréquenté malgré les atouts déjà évoqués.

Projets connexes

- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

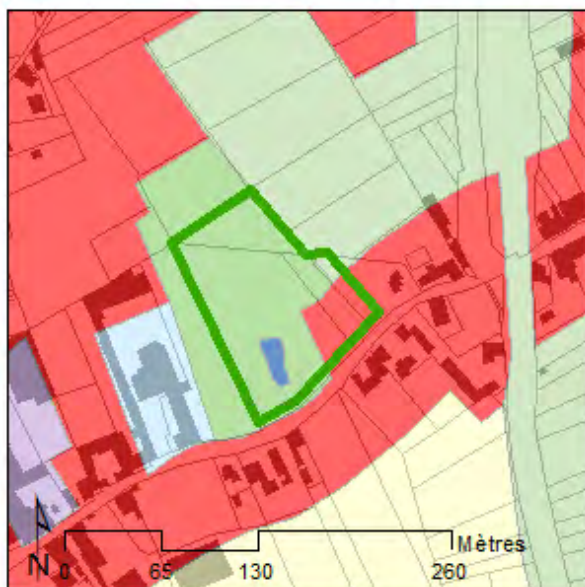
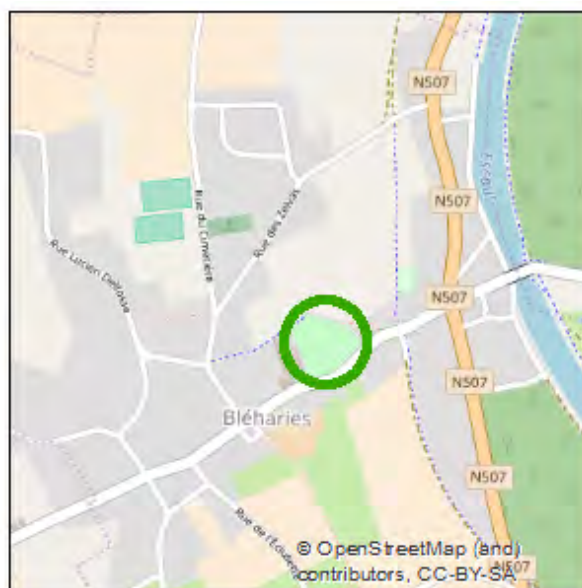
- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages**
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village**
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

- o Objectif 4 – La force de la participation citoyenne
 - Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☐ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse
Bléharies, rue Wibault-Bouchart 11
- Présentation du périmètre d'intervention

Auparavant, l'ensemble du site composé aujourd'hui des bâtiments de l'administration communale, de la poste et de la police était consacré à la fabrication de bières par la famille Wibault (Voir dossier photographique en annexe). Ce qui constitue aujourd'hui le parc était alors le jardin privé de la famille. Le parc, s'étendant sur +- 130 ares, a été conçu par un architecte paysagiste et compte aujourd'hui seize arbres classés. Ce dernier constitue donc un élément fort du Patrimoine brunehautois.

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Deux chargés de projet du **GAL des Plaines de l'Escaut**, travaillant sur la fiche « Des espaces verts à investir différemment », ont été associés à chaque étape du processus. Le parc sera donc géré selon les principes de la gestion différenciée. Le **Contrat de Rivière Escaut-Lys** a été sollicité pour le choix des plantations dans l'ancien étang.

- **Statut de propriété**

- ☒ Public
☐ Privé

- **Statut juridique**

Zones de Parc, d'espace vert et d'habitat

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

GT Nature et Environnement
Conseil Communal des Enfants
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Contrat-Rivière Escaut-Lys
Plan de Cohésion Sociale
F.R.W.

- **Sources de financement**

S.P.W. – DGO4 (Appels à Projets)
Fondation Roi Baudouin

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

o Eléments facilitateurs :

- Dossier constitué en 2017 dans le cadre de l'appel à projet « Prime'Vert » mais non retenu
- Les citoyens ayant construit ce projet, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, seront des relais privilégiés pour faire la **promotion** de ces aménagements.
- L'aménagement de la Maison Multi-Services (fiche 22) augmentera à court terme la visibilité et l'attractivité du site

o Origine du projet

- Ce projet répond également aux différents souhaits du GT « Nature et Environnement » et du **Conseil Communal Consultatif des enfants** (CCCE) qui a été consulté à deux reprises afin de définir, avec les enfants, leurs visions de l'« espace public idéal ».

- **Etat du dossier**

- o Réflexion menée par le GT « Nature et Environnement » et consultation du Conseil communal des Enfants
- o Consultation du G.A.L. des Plaines de l'Escaut, fiche-projet 1 « Des espaces publics à investir ... différemment », et du Contrat de Rivière pour le choix des espèces aquatiques
- o Constitution d'un dossier de demande de subsides dans le cadre de l'appel à projets « PrimeVert » en 2017 – non retenu

- **Programme des travaux**

- o Dresser un bilan sanitaire des arbres remarquables et appliquer les mesures de gestion nécessaires. Tout arbre éventuellement abattu sera remplacé par un sujet haute tige.
- o Renforcer la végétalisation basse du site :
 - un massif de bruyères sera planté aux abords d'une ancienne borne autrichienne (voir dossier photographique), autre élément fort du Patrimoine brunehautois ;
 - une prairie fleurie de 200 m² composée de fleurs mellifères indigènes sera semée ;

- plusieurs plantes aquatiques seront plantées dans l’ancien étang (actuellement asséché) qui récoltait les eaux de toiture de l’ancienne brasserie (Voir reportage photographique). Deux bacs d’eau y seront ainsi installés.
- trois bacs potagers seront placés et seront librement utilisables par les citoyens dans une optique d’ « incroyables comestibles ».
- o Encourager la fréquentation publique par la mise en place de :
 - Un panneau d’information à l’entrée du parc : accessibilité au public, règles de sécurité ;
 - Trois tables de pique-nique à divers endroits du parc à proximité des bacs potagers décrits ci-dessus. Une poubelle y sera aussi installée. Ces tables seront également profitables pour le personnel communal lors de leurs pauses de midi.
 - Un espace de jeux pour enfants et un dispositif « Sons et vent » ;
 - Une boîte à livres sera placée à l’entrée du parc. L’idée est que cette boîte serve de lieu de dépôt ou d’emprunt de livres. Cela sera donc une invitation à un moment de lecture dans le parc.
 - Un éclairage intelligent sera mis en place afin d’améliorer la praticabilité du site en hiver. Les périodes d’éclairage seront limitées au maximum aux plages d’utilisation afin de respecter le milieu naturel local.
 - Les sentiers permettant de se balader seront également retravaillés afin de faciliter le cheminement des usagers, notamment les PMR. Pour ce faire, une couche de schiste rouge sera placée sur l’ensemble du cheminement.
- o Encourager la diversification de la faune :
 - Un nichoir à Chouette Hulotte sera placé dans un des arbres du parc.
 - La porte d’entrée de l’ancienne glacière sera aménagée afin de permettre l’accès aux chauves-souris.
 - Un hôtel à insectes sera placé au sein de la prairie fleurie. Ces aménagements apporteront gîte et nourriture aux insectes pollinisateurs.
- **Planification**
 - o Recherche de financements : dossiers de candidature à des appels à projets
 - o Marché public de travaux
 - o Entretien
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier de candidature
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - o Organisation d’animations et d’évènement dans le parc de Bléharies

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	20.000 €	☒ Commune : %
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		☒ Wallonie : %
TVA		Direction :
Total (TFC)		☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐

non ☒

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création d'une aire de jeux	1	AC
Implantation de structure de soutien à la biodiversité	1	PNPC
Implantation de mobilier de convivialité	1	AC

Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations organisées	3/an	AC
Evolution du nombre de visiteurs hebdomadaires	+ 5%/an	AC (comptage)

10. Annexes

1. Dossier photographique
2. Plan d'intention

- Dossier photographique

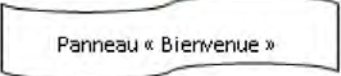




- Plan d'intention



Légende :

Symboles	Explications
	Arbres en place dans le parc. Non exhaustif. Pas de nouvelles plantations d'arbres dans le cadre des aménagements proposés. Les citoyens ont par contre émis l'idée de replanter un arbre au cas où un existant serait abattu (maladie).
	Banc existant.
B	Bac potager (aromatiques, libre utilisation par les citoyens, ...).
T	Table de pique-nique.
	Poubelle.
	Semis d'une prairie fleurie.
H	Placement d'un hôtel à insectes.
	Lampe LED discret au sol.
	Aménagement (découpage d'une petite entrée dans la porte) de la glacière en vue d'y faire un gîte pour les chauves-souris.
	Placement d'une boîte à livres où chacun peut déposer et prendre un livre. Possibilité également d'y placer un dépliant explicatif du parc.
	Plantation de bruyères aux abords de la Borne autrichienne.
	Placement d'un nichoir à Chouette Hulotte.
	Panneau d'information pour les visiteurs exprimant le fait que le parc est ouvert au public.
	Plantation de plantes aquatiques.

FICHE 19 RENFORCER LES ACTIVITÉS DE L'ASBL BRUNEHAUT VALORISATION

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Fondée dans le but de développer les dynamiques culturelles, touristiques et patrimoniales, l'ASBL « Brunehaut Valorisation » est actuellement porteuse de projets tels que le Concert de Noël et la Journée de l'Artiste.

Du fait des attributions de cette ASBL para-communale, le projet consiste à amplifier les activités qu'elle porte. Pour ce faire, il s'agit de :

- o Etablir un programme annuel rencontrant les attentes du milieu socio-culturel brunehautois, en concertation avec ce dernier
- o Coordonner et animer une plateforme des Associations : répertoire des associations, calendriers des activités, des initiatives et des événements, mutualisation et gestion de petit matériel (podium, multimédia, etc.)
- o Mettre en place une veille portant sur les financements possibles et sur les appels à projets ponctuels adéquats pour la mise en œuvre du programme annuel. Le cas échéant, introduire des dossiers de demande de subsides
- o Mobiliser les moyens de l'ASBL et les forces vives locales dans la mise en œuvre du programme annuel

2. Justification du projet

Le diagnostic partagé a mis en évidence le besoin de poursuivre le travail sur l'identité brunehautoise.

Dans le cadre de ce PCDR, l'ASBL Brunehaut Valorisation est apparue comme un levier d'actions par les événements qu'elle porte depuis plusieurs années (concert de Noël, journée de l'artiste) et par les ressources qu'elle offre, notamment en termes de moyens humains et en termes de réseautage.

Le souhait de renforcement de cette ASBL para-communale s'appuie sur l'expérience et la crédibilité acquise par ses membres au fur et à mesure des événements déjà organisés et vise à augmenter les retombées pour les citoyens, en termes d'offre d'événements et de création de liens entre les citoyens et entre les associations locales.

Les actions que mènera l'ASBL contribueront aux enjeux et aux objectifs identifiés dans le PCDR liés à la cohésion sociale, à l'identité, à la pérennisation des patrimoines, à l'inclusion sociale.

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 9 – Créer un événement de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 41 – Organiser un événementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages**
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
- *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. **Impacts du projet sur le développement durable**

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☐ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. **Localisation et statut**

Sans objet

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune - Sources de financement
APE
Appels à projets | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Structure d'Actions de Développement Local (fiche 5)
Plan de Cohésion Sociale
Bibliothèque
F.R.W. |
|--|--|

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Éléments facilitateurs :
 - Moyens humains disponibles au sein de l'ASBL pour soutenir les dynamiques socio-culturelles et touristiques locales
 - Dynamique socio-culturelle bien présente à Brunehaut
- **Etat du dossier**
 - o Actions récurrentes mises en place par l'ASBL « Brunehaut Valorisation » : concert de Noël et Journée de l'artiste
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - o Etablir un programme annuel
 - o Coordonner et animer une plateforme des Associations
 - o Mettre en place une veille portant sur les financements possibles et sur les appels à projets ponctuels
 - o Mobiliser les moyens de l'ASBL et les forces vives locales
- **Démarches administratives à réaliser**
Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Communication des actions
 - o Evaluation du programme d'actions annuel

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) TVA Total (TFC)	3.000 €	☒ Commune : % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création d'une plateforme associative	1	AC
Nombre de manifestations ou événements organisés	3/an	ASBL Brunehaut Valorisation

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'associations membres de la plateforme associative	> 60%	ASBL Brunehaut Valorisation
Nombre de participants aux manifestations et événements		ASBL Brunehaut Valorisation

10. Annexes

Sans objet

FICHE 20 RÉNOVER LA SALLE DES FÊTES D'HOLLAIN

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à réaménager la salle des Fêtes d'Hollain afin d'améliorer sa fonctionnalité et de l'adapter aux besoins des locataires. Il s'agit de :

- o Rénover la cuisine
- o Relocaliser les sanitaires et faciliter leur accès
- o Améliorer la performance énergétique du bâtiment : sas d'entrée, châssis, etc.
- o Améliorer l'acoustique de la salle (panneaux absorbants)
- o Connecter la salle aux réseaux de données numériques
- o Améliorer le stationnement et la sécurité des utilisateurs
- o Améliorer la cohabitation avec les fonctions proches : crèche, logement communal

2. Justification du projet

La salle des fêtes de Hollain fait partie du réseau d'équipements publics de convivialité et d'animations associatives. La taille de la salle, les équipements, la cour en ont longtemps fait un lieu apprécié des associations et des citoyens.

En fonction depuis 1996, cette salle ne répond désormais plus aux besoins des publics cibles : les associations locales. Du fait de ce vieillissement, certes normal, une baisse d'utilisation de la salle et une insatisfaction croissante de ses utilisateurs sont constatés.

La rénovation proposée doit permettre d'adapter l'équipement aux attentes de ses utilisateurs : espaces modulables, accessibles, fonctionnels. En filigrane, il s'agit de restaurer le rôle d'espace de convivialité de cet équipement et de renouveler son attractivité.

Projets connexes

- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages**
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*
- o *Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☐ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Hollain, rue de Jollain

- Présentation du périmètre d'intervention

Les travaux prévus seront réalisés à l'intérieur du bâtiment et sur les façades (remplacement des baies). Quelques interventions légères permettront d'améliorer l'accessibilité de l'équipement.



7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention
 - Les équipements techniques (cuisine, sanitaires) ne permettent pas une utilisation fluide de l'espace et impactent son taux d'utilisation malgré sa superficie et sa bonne localisation
- **Etat du dossier**
 - o Sans objet
- **Programme des travaux**
 - o A préciser à l'activation de la fiche
- **Planification**
 - o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
 - o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Evaluation périodique avec les utilisateurs et avec les riverains

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'occupation de la salle	75%	AC/Foyer culturel
Nombre moyen d'occupants	15 personnes	AC

Objectif 2.2 | Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village

FICHE 21 CRÉER UNE MAISON MULTI-SERVICES

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : BLÉHARIES, RUE WIBAULT-BOUCHART

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer un pôle de services dédié à la petite enfance à Bléharies. L'espace de la Maison Multi-Services regroupera principalement :

- o Un espace polyvalent à disposition du milieu socio-culturel local, du Plan de Cohésion Sociale et de l'Accueil Temps Libre
- o des espaces de rangement et de stockage du matériel des différents utilisateurs
- o des sanitaires et les espaces techniques.
- o l'Accueil Temps Libre, notamment les locaux spécifiques (dortoirs, cuisines, espace de stockage) que la fonction exige
- o deux cellules locatives destinées aux professions médicales et paramédicales (consultations ONE, logopèdes, psychomotricien, etc.)

En outre, le bâtiment donnera accès à des sanitaires accessibles lors d'activités extérieures organisées dans le jardin.

L'aménagement d'un espace de jeux (à l'étude par le Plan de Cohésion Sociale) et la végétalisation du jardin, dans le même esprit que le parc communal (fiche 18) compléteront l'équipement.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La difficulté persistante à **toucher certaines catégories de la population** (précarisés, isolés, jeunes, nouveaux habitants), et ce malgré la palette d'outils mis en place (Plan de Cohésion Sociale, participation citoyenne via des Commissions consultatives, accueil des nouveaux habitants, éducatrice de rue, etc.) ;
- o Les choix politiques ciblés sur **l'intégration sociale et transversale**, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques des familles (enseignements diversifiés, accueil de la petite enfance et Accueil Temps Libre, animations, sport, culture, etc.), mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion.

Il ressort de ces éléments le besoin de poursuivre le travail sur la **qualité des services** et des équipements publics, sur la **mixité**, la **solidarité** et la **cohésion sociale**. Dans le cadre de ce PCDR, plusieurs **leviers d'action** sont apparus grâce aux différents moments de participation citoyenne : les services aux familles, l'intergénérationnel, les équipements et espaces publics. Chacune de ces dimensions agit sur le mieux vivre ensemble et sur le sens de la collectivité.

La Maison Multi-Services, de par les fonctions qui y sont prévues, concrétisent plusieurs de ces axes de travail. Sa localisation et son programme architectural privilégient :

- o la multifonctionnalité et la convivialité, aux services des citoyens et des associations
- o l'amélioration des services à la population, en l'occurrence principalement à destination des familles
- o la création d'une interface entre habitants, milieu naturel et patrimoine, grâce au Parc et à l'aire de délasserment voisins
- o le développement d'une dynamique spécifique et le soutien aux indépendants de la santé et de l'enfance
- o la centralité et l'accessibilité

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
- **Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village**
- *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*
- *Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*

4. Impacts du projet sur le développement durable

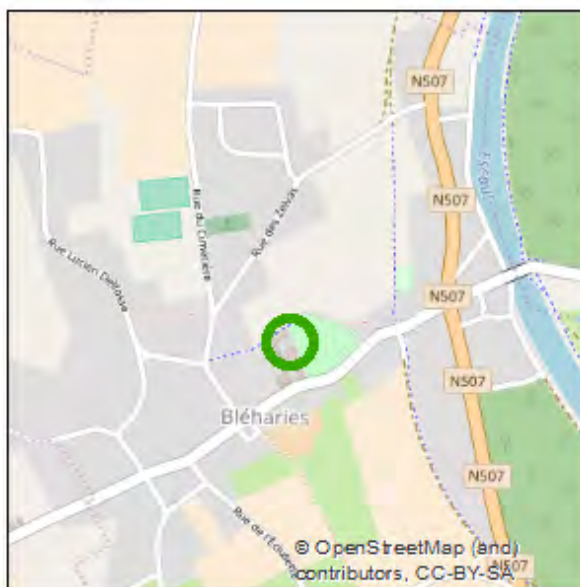
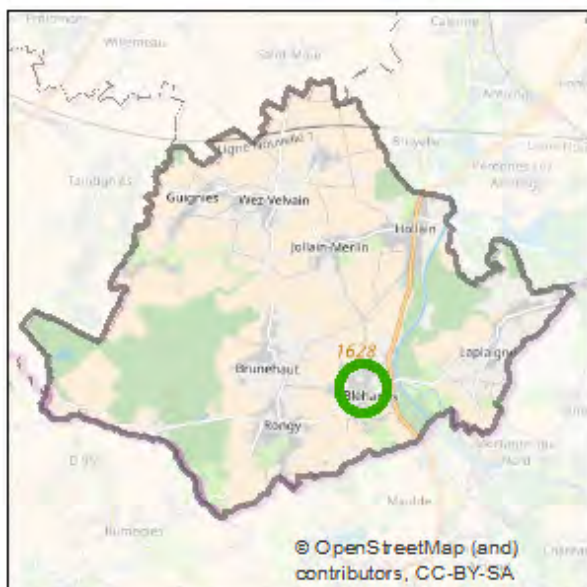
PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL



5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Bléharies, rue Wibault-Bouchart

- Présentation du périmètre d'intervention

Le site retenu pour l'implantation de la Maison multi-services est un terrain communal d'une vingtaine d'ares situé derrière le parc communal, derrière l'ancienne glacière et contre les bâtiments de l'Administration communale. Il s'agit d'un jardin clos, connecté au parc, dont le mur ouest prend appui sur les bâtiments de l'Administration communale.

A ce jour, le terrain n'est pas particulièrement valorisé mais devrait prochainement accueillir une aire de jeux, en partenariat avec le Plan de Cohésion Sociale.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

En s'appuyant sur le mur de l'Administration communale, le projet limite son emprise au sol et libère au maximum le terrain pour les activités extérieures.

Ce choix, ainsi que le parti architectural préconisé (plain-pied, larges baies vitrées) respecte l'appel visuel que constitue le parc de Bléharies.

- Statut de propriété

☒ Public

☐ Privé

- Statut juridique

Zone de services publics et d'équipements communautaires

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Plan de Cohésion Sociale, C.P.A.S.

Structure d'actions de développement local (fiche 5)

FRW

- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Éléments facilitateurs

- Le projet de création d'un espace d'Accueil Temps Libre est en gestion depuis plusieurs années dans le chef des Autorités communales et appuyé par les Groupes de Travail et par la C.L.D.R.
- Un terrain communal est disponible et adapté à la création d'une Maison Multi-Services

- Etat du dossier

- o Un avis du S.P.W. – DGO4 – Direction de l'Aménagement opérationnel – district Hainaut a été sollicité le 26.01.2018 afin de confirmer la faisabilité du projet

- Programme des travaux

- o Création d'un bâtiment de plain-pied incluant différentes fonctions
 - Salle polyvalente
 - Cuisine
 - Espace Accueil-Temps-Libre : dortoir, réserve
 - Espace services de santé (professions libérales)
 - Communs : accueil, vestiaire, sanitaires, locaux techniques, stockage
 - Sanitaires extérieurs
- o Intégration paysagère du bâtiment
 - Parti architectural

- Aménagement des abords directs
- **Planification**
 - o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
 - o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Evaluation périodique avec les utilisateurs et avec les riverains
 - o Gestion des réservations au sein de l'administration communale
 - o Promotion des activités associatives organisées
 - o Entretien régulier

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	450.000 €	☒ Commune : 20+50%
- Frais accessoires		☒ Wallonie : 80+50%
Honoraires	45.000€	Direction : S.P.W.-DGO3 (DR)
- TVA	102.900€	☐ Autres :
Total (TFC)	598.950€	

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat»	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'associations et de professions libérales utilisatrices de la Maison Multi-Services	5	AC
Nombre de locations de la salle polyvalente	3/semaine	AC
Diversité des évènements hébergées	8/an	AC

10. Annexes

1. Dossier photographique
2. Esquisse d'intention
3. Estimation budgétaire

- Dossier photographique







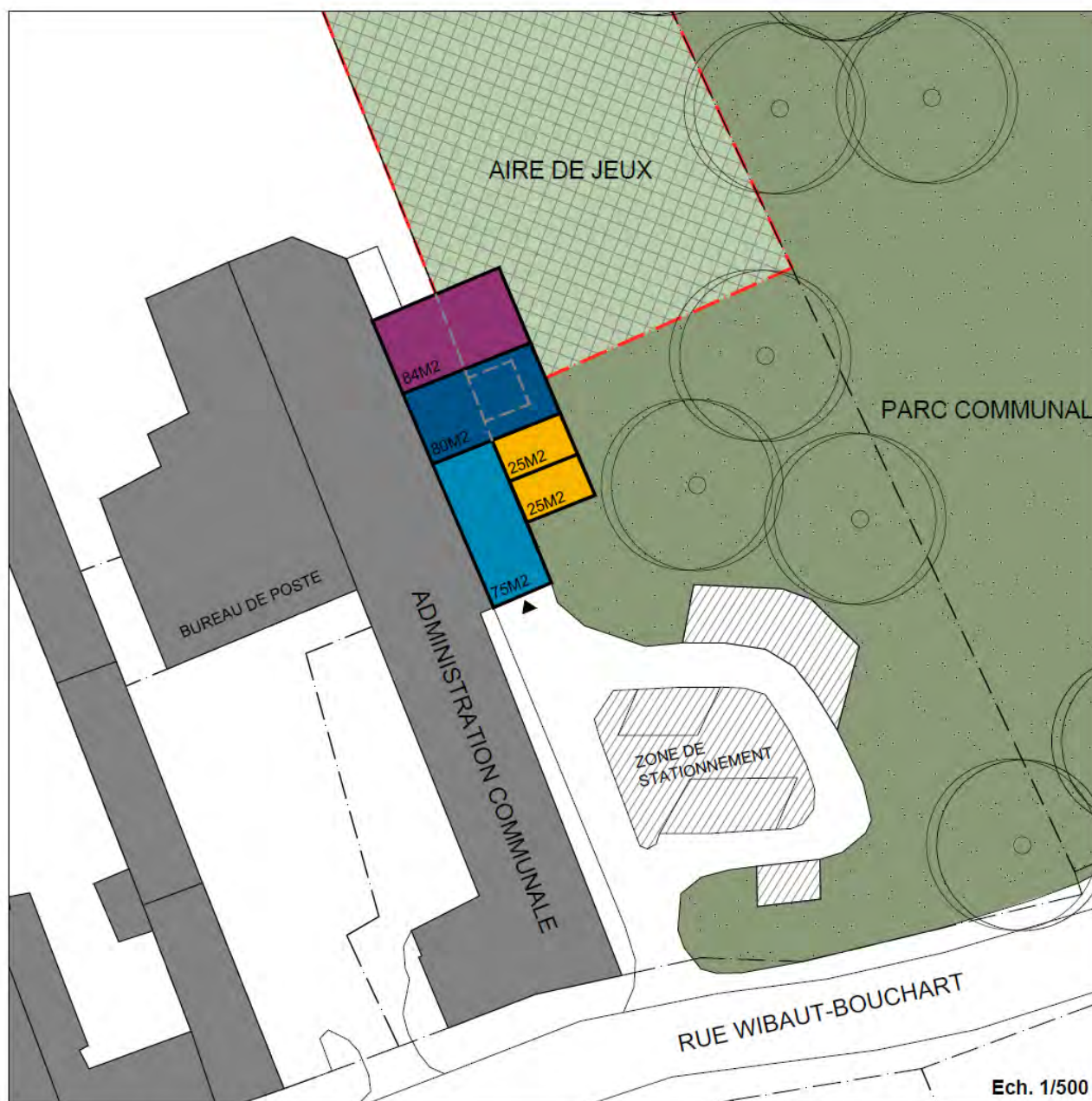
- Parcellaire
- Intérêt paysager
- Habitat
- Habitat à caractère rural
- Aménagement communal concerné
- Services publics et équipements communautaires
- Activité économique industrielle
- Agricole
- Espaces verts
- Forestière

BRUNEHAUT // Programme communal de développement rural // FICHE 21 : CREER UNE MAISON MULTI-SERVICES

10. ANNEXES

SITUATION EXISTANTE ET PLAN DE SECTEUR

IMPLANTATION MAISON MULTI-SERVICES Rue Wibaut-Bouchart à BLEHARIES



LEGENDE

MAISON MULTI-SERVICES			
	Espaces locatifs		Parc
	Salle polyvalente		Aire de jeux
	Espaces communs Accueil-sanitaires Vestiaires		ATL Accueil Temps Libre
	 Accès		Stationnement
	 Démolitions		

MAISON MULTI-SERVICES

ESTIMATION BUDGETAIRE - mars 2018

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain					-				
Démolitions/Désamiantage		FFT	5.000 €	1.050 €	6.050 €				
Construction du bâtiment	1.500 €/m²	290 m²	435.000 €	91.350 €	526.350 €				
Abords		FFT	10.000 €	2.100 €	12.100 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		45.000 €	9.450 €	54.450 €				
TOTAL			490.000 €	102.900 €	598.950 €	Wallonie – DR	80%	400.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	49.475 €	49.475 €
TOTAL					598.950 €			449.475 €	149.475 €

FICHE 22 ADOPTER UN PLAN DE VALORISATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à élaborer un plan de valorisation des Zones d'Aménagement Communal Concertées (ZACC) dans une forme la plus adaptée aux problématiques et aux besoins de la commune. Il s'agit d'un document d'orientation stratégique et de mise en cohérence territoriale.

Il s'agit en particulier

- de permettre un développement harmonieux du bâti tout en s'assurant de la préservation de l'identité rurale de Brunehaut et de la dynamique des cœurs de villages.
- de structurer l'attractivité résidentielle de la commune et l'évolution de ses besoins en logement, étroitement liés à l'évolution de la structure démographique de la population tout en intégrant la prise en compte de nouvelles approches socio-urbanistiques et le respect de l'environnement.

Les consignes centrales porteront sur la densification des noyaux d'habitat dans un souci de développement durable : préservation des ressources (espace, énergie, biodiversité, eau, etc.), limitation des déplacements, rationalisation des équipements et des services, développement de dynamiques de quartiers, valorisation de l'existant, soutien de l'économie locale, cohésion sociale, etc.

Les questions du développement économique et commercial ainsi que de la mobilité seront étudiées : implantation de commerces et de petits équipements publics, optimisation de l'offre de transport collectif et des réseaux de mobilité douce, appropriation et partage de l'espace public, etc. Des préconisations urbanistiques serviront d'outils d'aide à la décision pour l'Administration communale lors des demandes de permis.

Le Plan intégrera également un volet consacré aux voiries et aux espaces publics : localisation, fonctions, type d'aménagement, dimension participative, etc. dans un souci de développement durable.

Enfin, sur base du programme de valorisation préconisée et de sa hiérarchisation, les ZACC les plus pertinentes feront l'objet d'une viabilisation et d'une mise à disposition de terrains pour le développement de logements publics (fiches 23 à 26) et privés ainsi que l'implantation d'espaces et d'équipements publics. Pour ce faire, l'outil « Régie foncière communale » (fiche 3) permettra à la commune d'acquérir les terrains nécessaires à la mise en œuvre des ZACC retenues par le Plan de valorisation.

2. Justification du projet

Issu d'une réflexion concernant l'avenir des zones d'aménagement communal concerté, le projet vise à doter la commune d'une stratégie globale et proactive en matière de valorisation de ses réserves potentielles d'urbanisation.

Le projet est une étape vers l'enjeu de création d'un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité. En effet, la mobilisation de ces réserves potentielles contribuera à répondre à la question de l'accès au logement et de la mixité de son parc, à la question des besoins spécifiques de certains groupes de population (en termes de services), à la question de l'amélioration de la mobilité et du transfert modal.

Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une **urbanisation contrôlée** s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les **enjeux sociaux** : valorisant la mixité sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les **enjeux environnementaux** de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

Projets connexes

- o Fiche 3 – Créer une régie foncière communale
- o Fiche 7 – Aménager un micro-parc d'activité économique
- o Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels
- o Fiche 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors
- o Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »
- o Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique
- o Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention
- o Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages
- o Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité
- o Fiche 57 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage
- o Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village**
- o Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie
- o Objectif 4 – La force de la participation citoyenne
 - Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable
- o Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

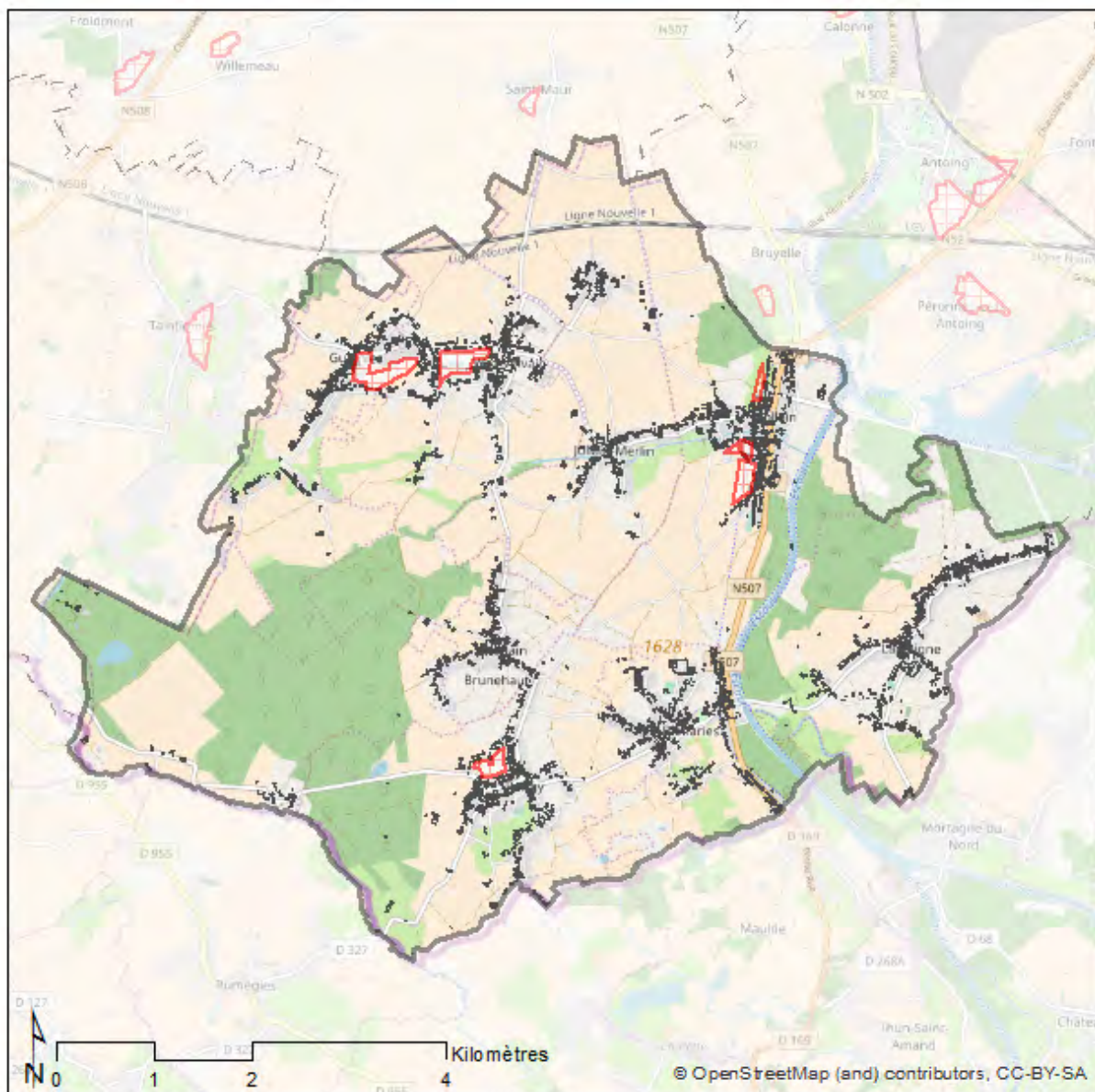
4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☐ CULTUREL

5. Localisation et statut

- **Localisation au sein de la commune, adresse**
Toutes les ZACC de la commune (aplats quadrillés rouge sur la carte)
- **Présentation du périmètre d'intervention**
Sans objet
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**
L'outil devra permettre d'identifier les localisations optimales pour le bâti et de pointer les zones urbanisables non mises en œuvre et peu adaptées à cette fonction.
- **Statut de propriété**

☒ Public ☒ Privé	- Statut juridique Zone d'Aménagement Communal Concerté
---	---



6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

C.P.A.S., Plan de Cohésion Sociale

- Sources de financement

Etude : Commune

Mise en œuvre (équipement et viabilisation) : S.P.W. – DGO3 (DR)

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o Prérequis : création d'une régie foncière communale (fiche 3)

- Etat du dossier

- o Sans objet

- Programme des travaux

- o A préciser en fonction du résultat de la stratégie de valorisation des ZACC (étude)

- **Planification**

- o Désignation d'un bureau d'étude en urbanisme pour l'élaboration de la stratégie de valorisation des ZACC
- o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
- o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- o Communication « grand public »

- **Démarches administratives à réaliser**

- o Marché de services
- o Marché de travaux
- o Permis d'urbanisme (le cas échéant)

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Activer des fiches de création de logements (fiches 23 à 26)
- o Mobiliser des partenariats privés pour la valorisation immobilière d'une partie des quartiers créés
- o Mobiliser les sociétés de transports publics pour l'adaptation de la desserte des nouveaux quartiers

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation de l'étude de valorisation des ZACC	1	AC
Viabilisation et équipement des ZACC		AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de logements publics créés		AC
Nombre de logements privés créés		AC
Volume de population accueillie		AC
Nombre de commerces créé	1/quartier	AC

FICHE 23 CRÉER DES LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Il s'agit de logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément, des locataires jeunes et des locataires âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment, l'échange de services. Le logement intergénérationnel, c'est donc davantage qu'une simple cohabitation. Sans relever pour autant de la vie communautaire, il comporte nécessairement une dimension d'entraide et de coopération entre les générations qui l'occupent.

Le choix de localisation privilégiera la proximité des services courants (commerces, services publics, réseaux de transports collectifs et de modes doux) et des quartiers de vie des villages.

La conception intégrera l'accessibilité et l'équipement du logement aux usages des seniors, tout en permettant la modularité globale des logements.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La mobilisation communale autour de l'accès au logement (Agence Immobilière Sociale, logements sociaux, etc.) et le soutien à des initiatives privées de valorisation immobilière dans les cœurs de village, nuancés par le constat d'un parc de logement encore en inadéquation avec l'évolution de la typologie des ménages ;
- o Les choix politiques ciblés sur l'intégration sociale et transversale, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques de certains groupes de population mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion. Le manque d'inclusion des personnes 'dépendantes' (PMR, piétons, jeunes, familles) est un point faible souligné.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de création d'un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité.

Pour être totalement cohérent avec les enjeux d'inclusion et de mixité sociale ainsi que d'attractivité résidentielle développés dans la Partie 3, un enjeu collatéral doit également être intégré : la qualité et la diversité du parc de logement. Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une urbanisation contrôlée s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les enjeux sociaux : valorisant la mixité sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les enjeux environnementaux de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

Projets connexes

- o *Fiche 3 – Créer un régime foncière communale*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 24 – Créer des logements mixtes*
- o *Fiche 25 – Créer des logements Tremplin*
- o *Fiche 26 – Créer des logements pour seniors avec services*
- o *Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village**

FICHE 24 CRÉER DES LOGEMENTS MIXTES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer quelques logements adaptés aux besoins de la population locale, dans les cœurs de village et à proximité des services existants (services administratifs, services à l'enfance, école), en s'appuyant sur les ressources communales existantes.

Le projet cible principalement les habitants de la commune qui peinent à trouver un logement à Brunehaut. Il s'agit de soutenir l'ancrage local.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La mobilisation communale autour de l'accès au logement (Agence Immobilière Sociale, logements sociaux, etc.) et le soutien à des initiatives privées de valorisation immobilière dans les cœurs de village, nuancés par le constat d'un parc de logement encore en inadéquation avec l'évolution de la typologie des ménages ;
- o Les choix politiques ciblés sur l'intégration sociale et transversale, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques de certains groupes de population mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion. Le manque d'inclusion des personnes 'dépendantes' (PMR, piétons, jeunes, familles) est un point faible souligné.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de création d'un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité.

Pour être totalement cohérent avec les enjeux d'inclusion et de mixité sociale ainsi que d'attractivité résidentielle développés dans la Partie 3, un enjeu collatéral doit également être intégré : la qualité et la diversité du parc de logement.

Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une urbanisation contrôlée s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les enjeux sociaux : valorisant la mixité sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les enjeux environnementaux de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

Projets connexes

- o *Fiche 3 – Créer un régime foncière communale*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 23 – Créer des logements intergénérationnels*
- o *Fiche 25 – Créer des logements Tremplin*
- o *Fiche 26 – Créer des logements pour seniors avec services*
- o *Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons piédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village**
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

FICHE 25 CRÉER DES LOGEMENTS TREMPLIN

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer des logements pour jeunes couples en cœur du village et à proximité des services existants (services administratifs, services à l'enfance, école), en s'appuyant sur les ressources communales existantes.

Le projet cible principalement les habitants de la commune ou jeunes originaires de la commune qui peinent à trouver un logement. Il s'agit de soutenir l'ancrage local.

Un logement tremplin est un logement locatif mis à la disposition de jeunes ménages moyennant un loyer modéré. L'idée est de permettre aux jeunes de faire ainsi des économies et, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement. Une partie du loyer versé peut être restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système. L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune. Secondairement, la commune génère un impact positif sur la dynamique locale en offrant, même pour une durée limitée, un logement locatif financièrement accessible à des jeunes ménages.

La commune fixera des critères d'attribution pour les candidats locataires : l'âge, le revenu, les attaches familiales ou le travail dans la commune etc...

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La mobilisation communale autour de l'accès au logement (Agence Immobilière Sociale, logements sociaux, etc.) et le soutien à des initiatives privées de valorisation immobilière dans les cœurs de village, nuancés par le constat d'un parc de logement encore en inadéquation avec l'évolution de la typologie des ménages ;
- o Les choix politiques ciblés sur l'intégration sociale et transversale, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques des familles (enseignements diversifiés, accueil de la petite enfance et Accueil Temps Libre, animations, sport, culture, etc.), mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de création d'un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité.

Pour être totalement cohérent avec les enjeux d'inclusion et de mixité sociale ainsi que d'attractivité résidentielle développés dans la Partie 3, un enjeu collatéral doit également être intégré : la qualité et la diversité du parc de logement.

Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une urbanisation contrôlée s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les enjeux sociaux : valorisant la mixité sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les enjeux environnementaux de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

Projets connexes

- o *Fiche 3 – Créer un régime foncier communal*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 23 – Créer des logements intergénérationnels*
- o *Fiche 24 – Créer des logements mixtes*
- o *Fiche 26 – Créer des logements pour seniors avec services*
- o *Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention*

- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

- o **Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village**
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*
- o *Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*

FICHE 26 CRÉER DES LOGEMENTS POUR SENIORS AVEC SERVICES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Il s'agit de créer un ensemble de logements pour personnes âgées autonomes, capables de vivre en logement individuel avec possibilités de services payants à la demande (coiffeur, soins de santé, repas...). Les constructions seront de type « modulaire », de plain-pied, équipées et adaptées aux besoins spécifiques des seniors.

Afin de soutenir l'autonomie des locataires, l'implantation qui sera retenue pour ces logements doit se situer en cœur de village, non loin des principaux services de proximité (administration communale, CPAS, bureau de poste, commerces locaux).

Il s'agit d'implanter des constructions neuves, adaptées aux personnes à mobilité réduite et performantes sur le plan énergétique. Les logements compteront 1 ou 2 chambres, permettant d'accueillir occasionnellement de la famille ou des amis.

Un espace commun regroupant des services accessibles aux résidents est réservé dans l'ensemble de logements. Les cheminements depuis les logements rencontreront toutes les prescriptions en matière d'accessibilité.

Les aménagements extérieurs seront conçus comme des lieux de convivialité et de rencontre, a contrario des logements qui privilégieront l'intimité.

La mise à disposition de services spécifiques à domicile sera rendue possible par la sensibilisation des entreprises de services à la personne présents sur le territoire communal ou, le cas échéant, en périphérie. Sur base de l'intérêt des services privés intéressés, un répertoire sera mis à disposition des résidents.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La mobilisation communale autour de l'accès au logement (Agence Immobilière Sociale, logements sociaux, etc.) et le soutien à des initiatives privées de valorisation immobilière dans les cœurs de village, nuancés par le constat d'un parc de logement encore en inadéquation avec l'évolution de la typologie des ménages ;
- o Les choix politiques ciblés sur l'intégration sociale et transversale, notamment à travers la rencontre des besoins spécifiques de certains groupes démographiques telles que les personnes âgées, mais qui nécessitent encore meilleures valorisation et promotion. Le manque d'inclusion des personnes 'dépendantes' est un point faible souligné.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de création d'un parc de logements diversifié, écologique et favorisant les services de proximité.

Pour être totalement cohérent avec les enjeux d'inclusion et de mixité sociale ainsi que d'attractivité résidentielle développés dans la Partie 3, un enjeu collatéral doit également être intégré : la qualité et la diversité du parc de logement.

Dans une vision de développement durable, c'est-à-dire transversale et sur le long terme, il s'agira de privilégier une urbanisation contrôlée s'appuyant sur le potentiel des cœurs de village examinés dans la Partie 1 « Analyse des caractéristiques de la commune ». Cette création de logements doit être cohérente avec les enjeux sociaux : valorisant la mixité sociale, l'accès à des logements adaptés, performants et financièrement accessibles. La valorisation des cœurs de village rencontre également les enjeux environnementaux de préservation des paysages, des savoir-faire agricoles, de mobilité, des ressources énergétiques (conformément à la Convention des Maires pour une Energie locale Durable – PAED). C'est donc la dimension multifonctionnelle des quartiers qui devra être privilégiée dans les développements futurs.

Projets connexes

- o *Fiche 3 – Créer un régie foncière communale*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 23 – Créer des logements intergénérationnels*

- o Fiche 24 – Créer des logements mixtes
- o Fiche 25 – Créer des logements Tremplin
- o Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention
- o Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce existant
- o Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé**
 - **Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village**
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet Commune	- Partenaires Plan de Cohésion Sociale C.P.A.S. Conseil Consultatif des Aînés Commission Consultative de la personne handicapée FRW
- Sources de financement S.P.W. – DGO3 (DR)	

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis : identification d’un terrain adapté pour l’implantation des logements pour seniors avec services
 - o Elément facilitateur : Maison communautaire organisée une à deux fois par mois par le Plan de Cohésion Sociale, initiative contribuant à rompre l’isolement social des personnes âgées
- **Etat du dossier**
 - o Sans objet
- **Programme des travaux**
 - o Sera préciser à l’activation de la fiche, en fonction du site retenu
- **Planification**
 - o Acquisition foncière éventuelle
 - o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d’études

- Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
- o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
- o Communication « grand public »
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Contact du Comité d'acquisition d'Immeubles
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
 - o Permis d'urbanisme (le cas échéant)
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Charte du locataire
 - o Comité d'accompagnement : suivi des attributions, accompagnement des locataires
 - o Comité des prestataires de services (évaluation)

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☐

9. Evaluation

Indicateurs de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire des travaux	1	AC

Indicateurs de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de location annuel	100%	AC
Nombre de services mobilisés pour le fonctionnement du logement	6	AC
Taux de satisfaction des locataires	100%	AC (enquête)

Objectif 3 | Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie

Objectif 3.1 | Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue

FICHE 27 ORGANISER DES ACTIONS PARTICIPATIVES D'AMÉLIORATION DU MILIEU NATUREL

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur la mobilisation des forces vives et des citoyens dans la préservation du milieu naturel local.

A partir du noyau porteur constitué par le GT « Nature et Environnement », le projet consiste à mener différentes actions centrées sur la trame floristique et faunistique :

- o La réalisation d'inventaire continu et participatif de la faune et de la flore ainsi que du patrimoine foncier public valorisable ;
- o L'organisation de chantiers participatifs d'entretien de sites, d'aménagement d'espaces publics ;
- o L'organisation d'animations et d'ateliers, pour différents groupes cibles, d'amélioration de la qualité écologique des jardins (nichoirs, mangeoires, pré fleuri, compostage, hôtels à insectes, etc.)

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'implication confirmée et ancienne de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'empreinte écologique d'être encore défavorables.

La création d'actions participatives d'amélioration du milieu naturel vise à (re)créer des espaces favorables à la biodiversité, donc à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, sur base de l'implication citoyenne.

L'implication citoyenne dans ce genre de démarche a pour vocation de développer le sens de la collectivité et de sensibiliser les habitants à la préservation du milieu naturel.

Cette implication citoyenne est rendue possible grâce à la présence et à l'ancrage de partenaires 'anciens' sur le territoire de Brunehaut : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys, Plan de Cohésion Sociale, principalement. Ces partenaires seront les garants des pratiques mises en œuvre et de la dimension pédagogique.

Projets connexes

- o *Fiche 1 - Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☐ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

GT Nature et Environnement

- Partenaires

Commune

Plan de Cohésion Sociale

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

G.A.L. des Plaines de l'Escaut

Contrat-Rivière Escaut-Lys

F.R.W.

Adalia (Pôle de Gestion Différenciée)

- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (Appels à projets)

Fondation Roi Baudouin (Appels à projets)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Élément facilitateur

– Les citoyens sont déjà réceptifs aux actions menées régulièrement par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut et le G.A.L. des Plaines de l'Escaut.

- Etat du dossier

o Le service communal « Espaces verts » est déjà sensible à gestion différenciée des espaces publics communaux. L'Administration communale est réactive aux appels à projets en la matière.

o Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut organise régulièrement des chantiers de gestion et des animations ouvertes au public (par exemple, l'opération « Enquêteurs du jardin », projet Interreg mené à l'échelle du Parc naturel transfrontalier du Hainaut, ou la fabrication de nichoirs

o Les cimetières de Laplaigne et d'Hollain sont certifiés « Eco-cimetière » (accompagnement Parc naturel des Plaines de l'Escaut)

o Ecole d'Hollain retenue dans le cadre de l'appel à projet « Ose le vert, recrée ta cour »

- Programme des travaux

o Sans objet

- Planification

o A préciser à l'activation de la fiche

- Démarches administratives à réaliser

o Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

o Communication et valorisation des actions

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions participatives réalisées	3/an	AC
Nombre de participants aux actions	20/action	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution biologique (faune, flore) des sites	Positive	Parc naturel des Plaines de l'Escaut

FICHE 28 AMÉNAGER UN ESPACE NATUREL AUX ABORDS DE LA MAISON DE VILLAGE DE LAPLAIGNE

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : LAPLAIGNE, MARAIS DE L'ÉGLISE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à créer un espace naturel, conçu comme un lieu de sensibilisation, comme un éco-jardin public, à l'arrière de la Maison de village de Laplaigne et en lien direct avec celle-ci.

En collaboration avec les forces vives locales (GT « Nature et Environnement », éco-jardiniers, etc.) et supra-locales (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, GAL des Plaines de l'Escaut, Contrat-Rivière Escaut-Lys), il s'agit de végétaliser le terrain avec la volonté de contribuer au maillage écologique tout en rendant accessible au public ce parti : plantes indigènes, mellifères, refuges pour les insectes, les rongeurs et les petits mammifères, mare naturelle, gestion différenciée, etc. accompagnés de panneaux didactiques et de mobilier de repos. Ce projet peut s'appuyer sur la démarche engagée par le GAL des Plaines de l'Escaut, à travers sa fiche-projet 1 « Des espaces verts à investir... différemment ».

L'aménagement initial de cet espace puis sa gestion périodique serviront d'atelier de sensibilisation à l'éco-jardinage. Ensuite, des animations spécifiques encadrées mettront en valeur l'espace.

L'espace sera conçu et adapté aux fonctions d'accueil du public de la Maison de village, en cohérence avec la philosophie durable véhiculée par cette structure. L'espace naturel restera accessible au public, que ce soit les locataires de la salle comme les habitants du quartier, moyennant la pose d'une charte de bon usage et de respect de celui-ci.

Avec l'aire de délasserment en cours de création sur l'avant du terrain, la Maison de village de Laplaigne et ses abords composeront un véritable espace intergénérationnel.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'implication confirmée et ancienne de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'empreinte écologique d'être encore défavorables.

Les abords de la Maison de village de Laplaigne offrent l'opportunité de mettre en place une première zone-test d'espaces de convivialité éco-participatifs (fiche 29). Sa localisation et sa configuration laissent la place à la créativité et offre la possibilité de créer un espace de convivialité 'différent' pour les habitants, complémentaire à l'aire de délasserment en cours d'aménagement à l'avant de la Maison de village (côté rue).

Cet espace présente également un important potentiel de sensibilisation de la population, qu'elle soit de passage dans la Maison de village ou habitante du village. L'ouverture du terrain sur une parcelle cultivée contribuera à concrétiser le contraste. Il s'agit de visibiliser les richesses d'une trame naturelle diversifiée et de rendre cette dernière présente au cœur des lieux de vie.

La mobilisation des citoyens, des riverains notamment, dans l'aménagement de cet espace contribuera également à créer du lien entre eux, à faciliter l'appropriation de cet espace et donc son entretien et sa surveillance.

Projets connexes

- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*

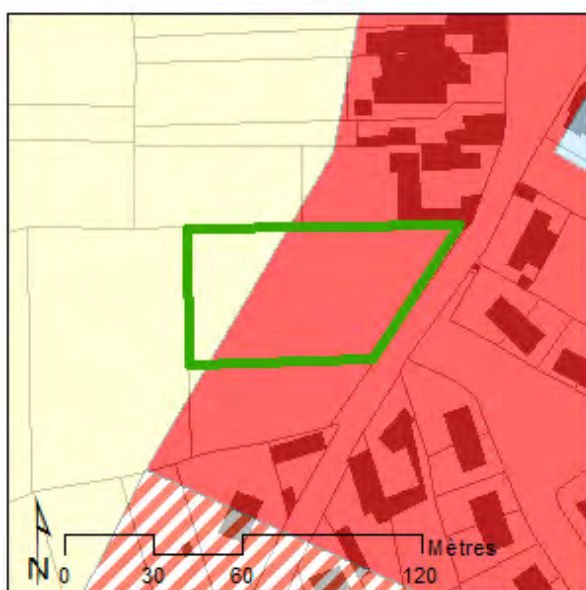
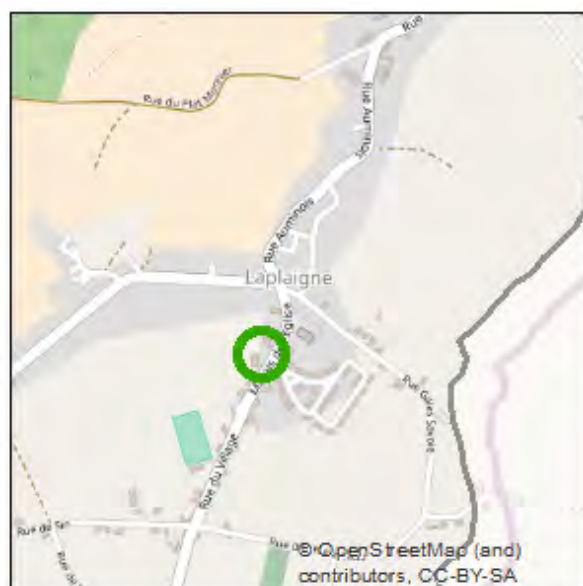
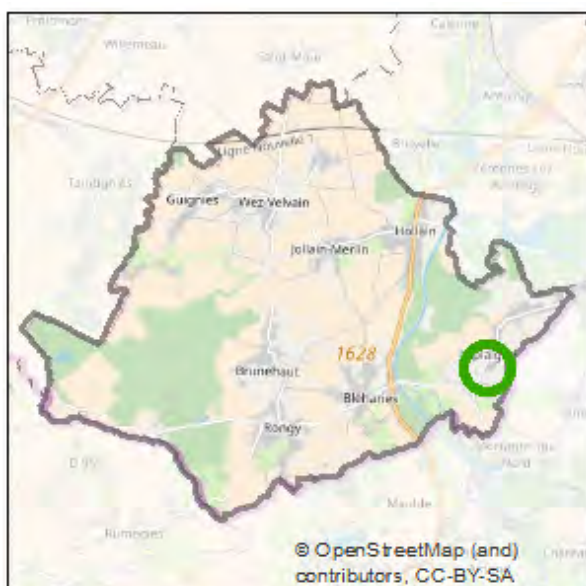
3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☐ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut



- **Localisation au sein de la commune, adresse**

Laplaigne, Marais de l'église

- **Présentation du périmètre d'intervention**

L'intervention porte sur la partie arrière du terrain occupé par la Maison de village, sur une superficie d'environ 11,5 ares.

Le terrain ne présente actuellement aucun aménagement végétal : il est exclusivement recouvert de gazon tondu. Prochaine, une aire de jeux pour enfant sera implantée sur la partie avant (côté rue) du terrain.

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

Le projet vise à contribuer au maillage écologique local et à la sensibilisation des habitants et des utilisateurs de la Maison de Village. Aussi, l'aménagement devra intégrer la fréquentation par le public tout en le sensibilisant au respect de l'espace et de ses hôtes.

- **Statut de propriété**

☒ Public

☐ Privé

- **Statut juridique**

Zone d'habitat

Zone agricole

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

- **Partenaires**

GT Nature et Environnement

Parc naturel des Plaines de l'Escaut

G.A.L. des Plaines de l'Escaut

Contrat-Rivière Escaut-Lys

Plan de Cohésion Sociale

Adalia (Pôle de Gestion Différenciée)

FRW

- **Sources de financement**

S.P.W. – DGO3 (Appels à projets), DGO4 (Plan Maya, semaine de l'arbre, Prim'Vert)

Opération « Un arbre pour la Wapi »

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

o Éléments facilitateurs :

– Plusieurs groupements présents dans le village sont des utilisateurs potentiels de l'espace (école, associations : fanfare, patro, etc.) et des acteurs à mobiliser pour son aménagement.

– GT Nature et Environnement

- **Etat du dossier**

o L'aménagement d'une aire de délasserment (aire de jeux, mobilier urbain) sur une partie de l'espace avant de la Maison de village de Laplaigne est prévu pour 2018.

o Projet similaire existant à l'arrière de la ferme Allard

- **Programme des travaux**

o Plantations d'espèces indigènes

o Création d'une mare

o Implantation de matériel didactique

o Implantation de mobilier urbain

- **Planification**

– Elaboration du plan d'aménagement avec les différents partenaires

– Recherche de financement

– Marché public de fourniture (plants)

- Mise en œuvre participative
- Gestion participative
- Communication (grand public et panneaux informatifs)
- Animation
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier de candidature lors d'un appel à projets adapté
 - o Marché public
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Panneaux informatifs
 - o Cohabitation avec les utilisateurs de la Maison de Village

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	25 €/m ²	☐ Commune : %
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		☐ Wallonie : %
TVA		Direction :
Total (TFC)	28.750 €	☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inauguration de l'espace aménagé	1	AC
Nombre de participants au chantier de mise en œuvre	15	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution biologique (faune, flore) des sites	Positive	Parc naturel des Plaines de l'Escaut

10. Annexes

1. Dossier photographique

- **Dossier photographique**



FICHE 29 CRÉER UN RÉSEAU D'ESPACES DE CONVIVIALITÉ ÉCO-PARTICIPATIFS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

La création d'un réseau d'espaces éco-participatifs consiste à essaimer le réseau des Eco-jardins (soutenus par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut) au sein des espaces verts communaux et à valoriser la gestion différenciée auprès du grand public.

Il s'agit de revaloriser les petits terrains communaux grâce à une végétalisation favorable à la biodiversité et une gestion mobilisatrice pour les riverains et les associations. Ce projet peut s'appuyer sur la démarche engagée par le GAL des Plaines de l'Escaut, à travers sa fiche-projet 1 « Des espaces verts à investir... différemment ».

Le projet s'inscrit d'ailleurs dans le prolongement des mesures de gestion mise en place dans les principaux espaces verts communaux. C'est un projet qui s'inscrit en complémentarité de l'aménagement d'espaces intergénérationnels (fiche 17).

Sur base de la première expérience de budget participatif lancée en février 2018 (cf. Partie 2 – Résultats de la participation citoyenne), d'autres opérations pourront être lancées les années suivantes avec pour objectif de mobiliser les citoyens à la reconquête des petits espaces communaux de leurs quartiers.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'implication confirmée et ancienne de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'empreinte écologique d'être encore défavorables.

La création d'espaces de convivialité éco-participatifs contribuera à augmenter la place de la trame écologique dans les espaces publics tout en créant de la cohésion, de la convivialité et de l'échange. La reconquête des espaces publics par la trame verte contribuera progressivement et à leur échelle à s'inscrire dans le réseau écologique local.

Ces espaces seront des supports de sensibilisation des citoyens à la préservation de la trame naturelle par l'action, collective comme individuelle. Cette sensibilisation des habitants permettra notamment d'amener la gestion différenciée des espaces publics dans le quotidien des habitants.

La mobilisation des citoyens, des riverains notamment, dans l'aménagement de cet espace contribuera également à créer du lien entre eux, à faciliter l'appropriation de cet espace et donc son entretien et sa surveillance.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*

- *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. **Impacts du projet sur le développement durable**

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☐ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. **Localisation et statut**

A déterminer

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune
G.A.L. des Plaines de l'Escaut / Parc naturel des Plaines de l'Escaut - Sources de financement
S.P.W. – DGO3 (Appels à projets) et DGO4 (Plan MAYA, Semaine de l’arbre, Prim’Vert)
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Plan de Cohésion Sociale
Fondation Roi Baudouin (Appels à projets)
Contrat-Rivière Escaut-Lys (Appels à projets) | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
GT Nature et Environnement
Contrat-Rivière Escaut-Lys
F.R.W. |
|---|---|

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis :
 - Aménagement de l’espace naturel de la Maison de village de Laplaigne (fiche 28)
 - Relevé et état des lieux du patrimoine communal (par exemple via la Régie Foncière Communale, fiche 3)
- **Etat du dossier**
 - o Etude de sites potentiels en cours par le G.A.L. des Plaines de l'Escaut
 - o Le Plan de Cohésion Sociale accompagne un jardin partagé comportant 6 parcelles à Wez. Un projet est en gestation à Guignies.
- **Programme des travaux**
 - o A déterminer en fonction des localisations retenues
- **Planification**
 - Elaboration du plan d’aménagement avec les différents partenaires
 - Recherche de financement
 - Marché public de fourniture (plants, mobilier, terrassement, etc.)
 - Mise en œuvre participative
 - Gestion participative

- Communication (grand public et panneaux informatifs)
- Animation
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier de candidature lors d'un appel à projets adapté
 - o Marché public
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Panneaux informatifs
 - o Cohabitation avec les éventuels riverains

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inventaire des sites potentiels	1	AC
Nombre de participants au chantier de mise en œuvre	15	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution biologique (faune, flore) des sites	Positive	Parc naturel des Plaines de l'Escaut

FICHE 30 DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

En cohérence avec l'engagement pris par la Commune via la signature du Plan d'action en faveur de l'énergie durable (PAED), le projet vise à engager un processus vertueux d'amélioration de la performance écologique des services communaux.

Le projet consiste à intégrer, au niveau de la gestion communale, des comportements écoresponsables coordonnés. Cette démarche sera concrétisée d'une part par la mise en place de solutions d'éco-consommation dans le fonctionnement quotidien de l'administration, d'autre part par l'intégration progressive de critères environnementaux, sociaux et éthiques lors des appels d'offres et des achats de fournitures.

Il s'agit de :

- o Sensibiliser et former le personnel, notamment les services responsables des travaux et des achats, grâce à la création d'un poste de Tuteur Energie ;
- o Créer une plateforme interservices ;
- o Faire appel aux ressources externes disponibles (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, G.A.L. des Plaines de l'Escaut, CREL, réseau Ecoconso, UVCW, etc.) ;
- o Cibler des objectifs clairs et réalistes et identifier des actions progressives, notamment via la mise en œuvre et le renouvellement du Plan d'Actions Energie Durable (PAED).
Notamment :
 - Concernant l'utilisation des ressources :
 - o Rationaliser les consommations d'énergie des bâtiments communaux : améliorer la performance énergétique des bâtiments existants (à partir d'audits énergétiques existants, réalisés dans le cadre du PAED), promouvoir les ressources énergétiques alternatives, mettre en place une politique de chauffage raisonné ;
 - o Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture au sein du personnel ;
 - o Rationaliser la consommation de carburant dans le choix des véhicules communaux
 - Concernant l'émission de pollution et la production de déchets :
 - o Mettre en place une gestion écologique de l'entretien des bâtiments (détergents écologiques) et la formation du personnel d'entretien ;
 - o Optimiser l'achat et l'utilisation de matériel de bureau respectueux de l'environnement au sein des services communaux (papier, encres, fournitures de bureau ayant un cycle de vie plus long, meubles et aménagement des locaux) ;
 - Optimiser le cycle de vie des produits et services (achat, utilisation, élimination).
- o Intégrer aux cahiers spéciaux des charges et aux critères de sélection une grille d'analyse « développement durable » : consommation de ressources, d'énergie, coût d'usage et de maintenance, pérennité et potentiel de valorisation en fin de vie.
- o Mettre en place une veille sur les aides financières possibles pour mettre en œuvre le processus
- o Informer les citoyens sur la démarche entreprise par la Commune et sur ses effets, notamment via le Tuteur Energie (poste à créer).

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'implication confirmée et ancienne de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'empreinte écologique d'être encore défavorables.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de diminution de l'empreinte environnementale de la communauté brunehautoise. La nouveauté réside en l'intégration de la dimension environnementale dans tous les projets menés par la commune. Pour ce faire, le défi consiste à mettre en place une démarche de qualité dans le montage des projets et sur la mobilisation autour d'actions ciblées et fédératrices.

La commune de Brunehaut est considérée parmi les communes proactives en matière d'engagement environnemental. Ce nouveau PCDR, élaboré dans la philosophie d'un Agenda 21 local, est une opportunité supplémentaire d'accentuer cet engagement et de le transcrire en résultats concrets et mesurables dans l'empreinte écologique des citoyens.

Comme pour la préservation du milieu naturel, c'est une démarche transversale de qualité qui devra être mise en place dans les différents projets et actions menés par les Autorités communales, par le secteur socio-culturel et par les citoyens. Il s'agira de parvenir à intégrer l'empreinte environnementale dans un cercle vertueux, à chaque étape du montage, de la mise en œuvre, de la gestion des projets et des actions.

Projets connexes

- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 20 – Rénover la Salle des Fêtes de Hollain*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
- o *Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
C.P.A.S., Plan de Cohésion Sociale
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
U.V.C.W.
FRW |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sources de financement
S.P.W. – DGO5 (Pouvoirs locaux), SG (Développement durable) | |

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Eléments facilitateurs
 - Engagement de la commune dans le développement durable : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, CREL, Plan d'Action en faveur d'une Energie Durable (Convention des Maires)
- **Etat du dossier**
 - o Démarches amorcées dans le cadre du PAED
 - o Depuis 2016, la commune a enclenché plusieurs démarches, telles que la participation à des appels à projet et le lancement de marchés de services, visant à améliorer ses consommations énergétiques (par exemple, l'externalisation de la maintenance des chaudières).
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o A préciser à l'activation de la fiche
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Sensibilisation du personnel communal
 - o Communication grand public

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Etat des lieux des consommations	1	AC
Nombre d'actions de sensibilisation du personnel communal	3/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution des consommations énergétiques et eau des bâtiments administratifs	Diminution	AC
Evolution des consommations de fournitures de bureau des services administratifs	Diminution	AC
Evolution de la production de déchets des services administratifs	Diminution	AC
Evolution de la quantité et de la qualité des fournitures utilisées par le personnel d'entretien	Diminution et certification	AC

FICHE 31 ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE GESTION DU RIEU DU PLAT FOSSÉ

PRIORITÉ 3

LOCALISATION : JOLLAIN-MERLIN

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place un projet pilote d'aménagement des berges du Rieu du Plat Fossé, cours d'eau non navigable de catégorie 3 et affluent du Rieu des Prés.

Il s'agit de :

- o Créer un groupe de travail rassemblant les différentes parties prenantes : propriétaires des terrains adjacents, commune, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, IPALLE
- o Dresser un état des lieux du Rieu
- o Définir le Plan de Gestion du Rieu :
 - En concertation avec les propriétaires et exploitants adjacents au tracé ;
 - Dans une dynamique proactive
- o Mettre en place une veille sur les aides financières possibles pour mettre en œuvre le plan de gestion
- o En fonction des opportunités, mettre en œuvre le plan de gestion

L'originalité du projet réside dans le fait que ces aménagements feront référence en Wallonie picarde et pourront être valorisés auprès d'autres communes.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o L'**implication confirmée et ancienne** de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire et très honorable mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'**empreinte écologique** d'être encore défavorables, notamment sur le plan de l'épuration des eaux, de la production de déchets et des ressources énergétiques.
- o La **singularité du paysage**, liée à la singularité agricole (voir enjeu économique, supra), grâce aux pépinières mais aussi à la vallée de l'Escaut, aux vergers et aux zones boisées. L'association de ces éléments fait du paysage un support identitaire propre à Brunehaut. Nonobstant, l'évolution des **pratiques agricoles** – amenant l'étiollement de la densité des pépinières – et le développement linéaire de l'**urbanisation** constituent les menaces principales.

La qualité du cadre de vie résonne comme une **carte de visite** à Brunehaut et justifie une implication forte et transversale qui rend la gestion de cette ressource exemplaire. Il ressort de la grille AFOM que la sphère « Environnement » est déjà bien présente dans la gestion supra-communale mais nécessite une plus grande **implication des habitants** et une plus grande affirmation dans leur quotidien. Il s'agit de faire écho aux politiques environnementales et de contribuer à les convertir en résultats concrets dans l'empreinte anthropique.

Le projet vise à répondre à l'enjeu d'**intégration de la trame naturelle au cœur des projets**. Il s'agira de poursuivre et généraliser le travail déjà amorcé depuis l'adhésion au Parc naturel des Plaines de l'Escaut, en ciblant le **travail sur des points faibles** comme les trames verte et bleue et sur les paysages, en complémentarité et **synergie** avec les multiples actions portées par les structures supra-communales.

Avec en filigrane, la volonté de parvenir à un développement harmonieux entre milieu naturel, trame économique et cohésion sociale.

Projets connexes

- o *Fiche 1 - Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées*
- o *Fiche 3 – Créer une régie foncière communale*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*

- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d’amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d’espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*

3. **Lien à la stratégie du PCDR**

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l’agriculture de l’après-pétrole*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

FICHE 32 SENSIBILISER LA POPULATION À LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE « EAU » ET DU RÉSEAU HYDROLOGIQUE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sensibiliser et inciter la population à adopter des comportements durables au quotidien vis-à-vis de la ressource « eau » au sens large.

Les actions de sensibilisation porteront sur l'utilisation rationnelle de l'eau, la diminution des déchets, l'utilisation des produits d'entretien, le jardinage écologique, la préservation de la biodiversité, les pratiques équitables, la solidarité et le civisme, etc.

Le projet s'articule autour de différentes actions complémentaires :

- o Ateliers pratiques : jardinage (espèces indigènes et anciennes, lutte biologique, etc.), entretien de la maison (détergents), compostage, économies d'eau, collecte de l'eau de pluie, alimentation, etc.
- o Valorisation des bonnes pratiques citoyennes dans le cadre de l'événementiel de valorisation des diversités locales (fiche 41) et sensibilisation au rôle d'Ambassadeurs de la propreté
- o Communication : publications dans les différents médias à disposition

Il y a lieu de travailler en étroite collaboration et parfaite cohérence avec des partenaires privilégiés tels que le Contrat de Rivière Escaut-Lys, IPALLE, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le G.A.L. des Plaines de l'Escaut, les associations locales ou par exemple le réseau éco-consommation. La commune devra être un relais de ces opérateurs.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence l'implication confirmée et ancienne de Brunehaut dans des démarches de préservation de son cadre de vie : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Contrat de Rivière Escaut-Lys, Convention des Maires pour le Climat et l'Energie et son Plan d'Action Energies Durables (PAED), Man and Biosphere, primes MEBAR, Championnat des Energies, etc. Cette implication publique est exemplaire mais n'empêche pas plusieurs indicateurs d'empreinte écologique d'être encore défavorables.

La commune de Brunehaut est considérée parmi les communes proactives en matière d'engagement environnemental. Ce nouveau PCDR, élaboré dans la philosophie d'un Agenda 21 local, est une opportunité supplémentaire d'accentuer cet engagement et de le transcrire en **résultats concrets et mesurables** dans l'empreinte écologique des citoyens.

Le projet cible plus particulièrement la thématique « eau » car c'est un sujet qui a encore été peu traité à Brunehaut alors même que c'est une composante importante de son territoire. Le fait de fixer des objectifs de qualité en matière d'eau permettra d'attirer l'attention sur cette ressource et d'intégrer une réflexion environnementale dans tous les projets.

De ce fait, ce projet vise à diminuer l'empreinte environnementale de la communauté brunehautoise. Cette réduction d'empreinte ciblée sur la ressource eau engendrera progressivement des impacts positifs sur la qualité des eaux de surface et donc sur la faune et la flore ripisylve, sur les coûts d'assainissement, sur le coût direct au citoyen.

Projets connexes

- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l'agriculture de l'après-pétrole*

- **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue**
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Contrat-Rivière Escaut-Lys - Sources de financement
Contrat-Rivière Escaut-Lys
Wallonie Plus Propre
Commune
Fondation Roi Baudouin (Appels à projets) | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Commune
Citoyens « Ambassadeurs de la propreté » |
|--|---|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Point d’attention
 - Activation du projet dans la continuité des autres projets de sensibilisation et de mobilisation des citoyens (cf. projets connexes)
- **Etat du dossier**
 - Réseau d’Ambassadeurs de la Propreté déjà très actif sur le territoire de Brunehaut
- **Programme des travaux**
 - Sans objet
- **Planification**
 - Recherche de financement
 - Organisation d’ateliers thématiques, de campagne de sensibilisation, d’actions et d’événementiels
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - Sans objet

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l’activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions organisées	3/an	AC
Nombres de participants par actions		AC
Nombre de candidature à l'appel à projet « eau » annuel du Contrat-Rivière Escaut-Lys	2/an	Contrat-Rivière Escaut-Lys

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la consommation en eau par habitant	Diminution	SWDE
Evolution de la qualité biologique (faune, flore) des eaux de surface	Amélioration	Contrat-Rivière Escaut-Lys

Objectif 3.2 | Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique

FICHE 33 DÉVELOPPER DES ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE LOCAL

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Ce projet vise à compléter les démarches de valorisation du Petit Patrimoine (fiche 35) et des digues et ventelles de Laplaigne (fiche 36) en élargissant leurs champs d'action.

Le patrimoine brunehautois bénéficie d'une diversité et d'un ancrage fort : matériel patriotique, ruralité, savoir-faire horticoles et agricoles, folklore, récits de vie, bâti vernaculaire et architecture caractéristique, etc.. Il est porté par de nombreux passionnés dont une partie est rassemblée au sein du Cercle d'histoire Locale.

De nombreuses animations sont déjà portées par le Cercle d'Histoire Locale (Journées du Patrimoine, par exemple) mais gagneront à être amplifiées avec l'aide et en concertation avec la commune :

- o Création d'un groupe de guides
- o Création d'un parcours ludique, en partenariat avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut
- o Organisation de manifestations et d'événements
- o Introduction de demande de subsides
- o Valorisation culturelle et touristique, en partenariat avec la Maison du Tourisme de Wallonie picarde
- o Création d'un groupe de travail « Patrimoine transfrontalier », en partenariat avec les communes limitrophes et le Parc naturel Transfrontalier du Hainaut

2. Justification du projet

Au-delà des monuments et sites emblématiques (Pierre Brunehaut, digue de Laplaigne, église de Bléharies, Howardries), Brunehaut dispose d'un patrimoine historique et architectural, reconnu par les amateurs mais encore méconnu et peu valorisé auprès du grand public. Le dynamisme du Cercle d'Histoire Locale et la participation régulière aux Journées du Patrimoine contribuent notamment à atténuer ce constat. Le petit patrimoine et plusieurs bâtiments appartenant à l'histoire locale nécessitent encore des actions de préservation.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de pérennisation des patrimoines en tant que ciment de la population et support identitaire. La diversité patrimoniale en présence (paysages, architecture, histoire, savoir-faire, culture, folklore) justifie la mise en place d'une mobilisation collective. En effet, autant la présence de services et la proximité de pôles d'emplois créent l'attractivité résidentielle de Brunehaut, autant l'histoire locale, les monuments, les festivités emblématiques contribuent à créer du lien et un ancrage citoyen. C'est dans cette perspective que les éléments de patrimoine devront être préservés et inclus dans le quotidien de la vie brunehautoise, en y impliquant – autant que faire se peut – les Brunehautois.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 19 – Renforcer les activités de Brunehaut Valorisation*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*

- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - **Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique**
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

FICHE 34 RÉNOVER ET METTRE EN VALEUR LE PETIT PATRIMOINE POPULAIRE WALLON

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre en place un ensemble d'actions de préservation du petit patrimoine brunehautois :

- o La mise en place d'un inventaire et d'une **veille sanitaire** des différents éléments de patrimoine présents dans la commune : points d'eau, petit patrimoine sacré (chapelles, potales, calvaires, monuments funéraires, etc.), ouvertures, signalisation, délimitation, éclairage, patrimoine militaire et de commémoration (monuments aux morts), arbres remarquables, outils anciens (moulins à vent), art décoratif, etc. Une attention particulière pourra également être portée aux nombreuses cabines électriques, à l'architecture tout à fait particulière dans la commune.
- o L'évaluation périodique des **interventions à prévoir**
- o La mobilisation de **moyens financiers**
- o L'organisation de **chantiers** participatifs et/ou d'insertion
- o La mise en valeur du patrimoine existant, lors d'**animations** spécifiques (Journées du Patrimoine) ou dans le cadre d'événements locaux

Cette démarche se veut mobilisatrice, dans la mouvance de l'orientation participative donnée par la Région à l'actualisation de l'Inventaire du Patrimoine Immobilier et Culturel (IPIC). Pour ce faire, le Cercle d'Histoire Local sera un acteur privilégié, du fait de sa très bonne connaissance du tissu patrimonial local et de son dynamisme.

2. Justification du projet

Au-delà des monuments et sites emblématiques (Pierre Brunehaut, digue de Laplaigne, église de Bléharies, Howardries), Brunehaut dispose d'un patrimoine historique et architectural, reconnu par les amateurs mais encore méconnu et peu valorisé auprès du grand public. Le dynamisme du Cercle d'Histoire Locale et la participation régulière aux Journées du Patrimoine contribuent notamment à atténuer ce constat. Le petit patrimoine et plusieurs bâtiments appartenant à l'histoire locale nécessitent encore des actions de préservation.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de pérennisation des patrimoines en tant que ciment de la population et support identitaire. La diversité patrimoniale en présence (paysages, architecture, histoire, savoir-faire, culture, folklore) justifie la mise en place d'une mobilisation collective. En effet, autant la présence de services et la proximité de pôles d'emplois créent l'attractivité résidentielle de Brunehaut, autant l'histoire locale, les monuments, les festivités emblématiques contribuent à créer du lien et un ancrage citoyen. C'est dans cette perspective que les éléments de patrimoine devront être préservés et inclus dans le quotidien de la vie brunehautoise, en y impliquant – autant que faire se peut – les Brunehautois.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*

- **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - **Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique**
- *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. **Impacts du projet sur le développement durable**

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. **Localisation et statut**

A déterminer

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Cercle d’Histoire Locale
G.A.L. des Plaines de l’Escaut
Parc naturel des Plaines de l’Escaut
Terre en Action (INTERREG)
F.R.W. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sources de financement
S.P.W. – DGO3 (AWaP)
Fondation Roi Baudouin (Appels à Projets) | |

7. **Programme de réalisation**

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Eléments facilitateurs
 - G.A.L. des Plaines de l’Escaut, Fiche 4 « Nature et paysage au service de l’insertion socioprofessionnelle »
 - Participation régulière aux Journées du Patrimoine
- **Etat du dossier**
 - Parc naturel des Plaines de l’Escaut : réalisation d’un inventaire du PPPW dans le cadre de la construction de la Charte paysagère
 - Dossier « Patrimoine insolite » introduit en 2018 pour les digues et ventelles, visant la restauration d’une section de digue
- **Programme des travaux**
 - A déterminer en fonction des localisations retenues
- **Planification**
 - Réalisation d’un inventaire du PPPW à Brunehaut, sur bases de ressources existantes telles que le travail réalisé par le Parc naturel des Plaines de l’Escaut dans le cadre de la construction de la charte paysagère, entre autres
 - Mise en place d’une veille sanitaire
 - Au besoin, introduction de dossiers d’intervention financière du PPPW
 - Recherche de financements complémentaires (privé, appels à projets)
 - Mise en place de chantiers participatifs
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Dossier de demande d’intervention du PPPW

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- ☐ Communication
- ☐ Entretien

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inventaire du PPPW	1	CHL

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de dossiers « PPPW » introduits	1/an	AC

FICHE 35 RESTAURER, METTRE EN VALEUR ET ANIMER LES DIGUES ET LES VENTELLES DE LAPLAIGNE

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : LAPLAIGNE

1. Description succincte du projet

Le deuxième PCDR soulignait déjà l'attention à porter aux digues et ventelles de Laplaigne. Aujourd'hui, avec le concours du Groupe de travail « Dignes » animé par le GAL des Plaines de l'Escaut, le Cercle d'Histoire Locale et la FRW, la mobilisation locale permet d'envisager une réelle valorisation de ce patrimoine spécifique à Laplaigne.

Le projet consiste à :

- o Mettre en place une **veille sanitaire** de ses composants et un **inventaire écologique**,
- o Dresser un programme des interventions nécessaires
- o Mobiliser des moyens financiers et humains (chantiers participatifs, aide de compagnons bâtisseurs) ;
- o Dresser un **inventaire cadastral** du site ;
- o Elaborer un **cahier des charges** intégrant les dispositions à prendre lors de l'abattage d'arbres ;
- o Créer un **fonds de collecte** du patrimoine matériel et immatériel lié aux digues et ventelles de Laplaigne. Ce fonds servira de base :
 - Lors des Journées du Patrimoine, pour l'organisation de balades, de visites ou d'expositions ;
 - Pour composer et éditer un feuillet de présentation qui sera disponible à l'administration communale ou téléchargeable en ligne ;
- o Créer un **itinéraire de découverte** du site libre d'accès, soit via un balisage « physique », soit via une trace GPS accessible en ligne.

2. Justification du projet

Au-delà des monuments et sites emblématiques (Pierre Brunehaut, digue de Laplaigne, église de Bléharies, Howardries), Brunehaut dispose d'un patrimoine historique et architectural, reconnu par les amateurs mais encore méconnu et peu valorisé auprès du grand public. Le dynamisme du Cercle d'Histoire Locale et la participation régulière aux Journées du Patrimoine contribuent notamment à atténuer ce constat. Le petit patrimoine et plusieurs bâtiments appartenant à l'histoire locale nécessitent encore des actions de préservation.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de pérennisation des patrimoines en tant que ciment de la population et support identitaire.

Les digues et ventelles de Laplaigne constituent une originalité historique locale qui mobilise déjà les citoyens et les opérateurs locaux : GT « Nature », G.A.L. des Plaines de l'Escaut, Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Cercle d'Histoire Locale. Ceux-ci portent de nombreuses actions d'inventaire, de valorisation et souhaitent pérenniser ce patrimoine par des interventions concrètes de sauvetage.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o **Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie**
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - **Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique**
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☐ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Laplaigne

- Présentation du périmètre d’intervention

Le site des digues et ventelles constitue un patrimoine unique dans la mesure où d’une part il permet d’appréhender la gestion du régime hydrologique de l’Escaut avant sa canalisation, d’autre part il offre un milieu naturel riche et diversifié.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet vise à renforcer la qualité écologique et patrimoniale du site.

- Statut de propriété

☒ Public

☒ Privé

- Statut juridique

Zone agricole

Zone d’espaces verts

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

GT Dignes

- Partenaires

G.A.L. des Plaines de l’Escaut

F.R.W.

Contrat-Rivière Escaut-Lys

Parc naturel des Plaines de l’Escaut

Terre en Action (INTERREG)

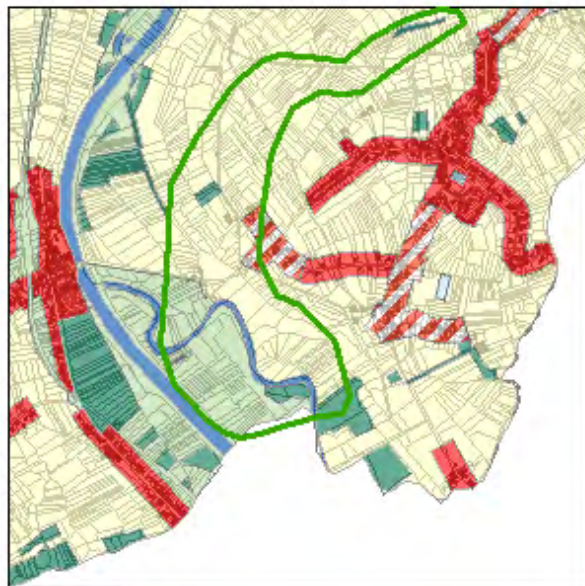
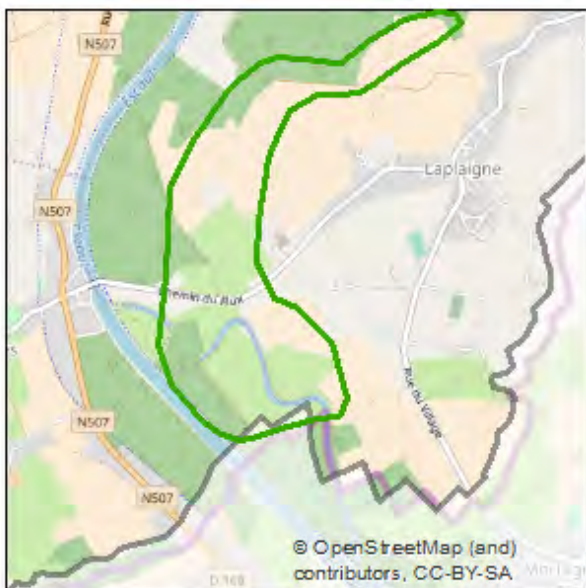
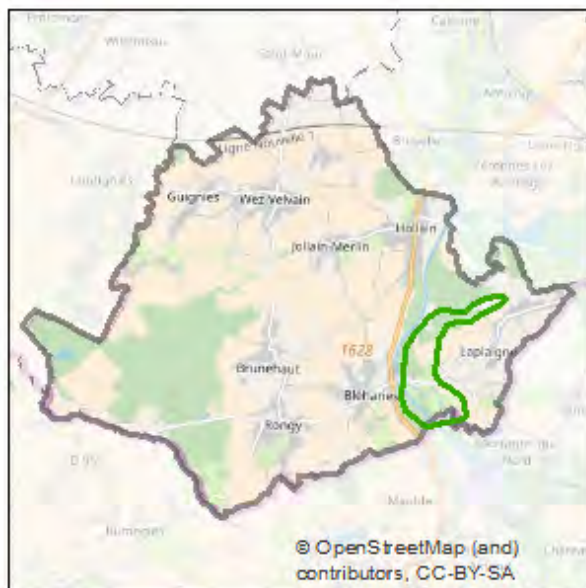
S.P.W. – DGO3 (DNF)

- Sources de financement

INTERREG – Terre en action

S.P.W. – DGO3 (Environnement)

Budget participatif



7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

o Éléments facilitateurs

- Dynamique amorcée via le GT « Dignes » animé par la F.R.W. et le GAL des Plaines de l'Escaut (fiche-projet 5 : Un tourisme durable reflète des ressources et patrimoines du territoire, et avec l'appui de la fiche-projet 4 : Nature et paysage au service de l'insertion socio-professionnelle).
- Préservation des digues et ventelles déjà souhaitée dans le cadre du PCDR précédent.

- **Etat du dossier**

- o La Commune a introduit la restauration d'un tronçon de digue dans le cadre de l'appel à projet « Patrimoine insolite ».
- o Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a lancé la mise à jour de l'inventaire du patrimoine dans le cadre de la mise à jour de sa charte paysagère

- **Programme des travaux**

- o A préciser à l'issue du travail du G.A.L. des Plaines de l'Escaut

- **Planification**
 - A préciser à l'issue du travail du GAL
- **Démarches administratives à réaliser**
 - ☐ Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - ☐ Sensibilisation
 - ☐ Communication
 - ☐ Entretien

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA Total (TFC)	A préciser avec le G.A.L. des Plaines de l'Escaut et Terre en action	☐ Commune : % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

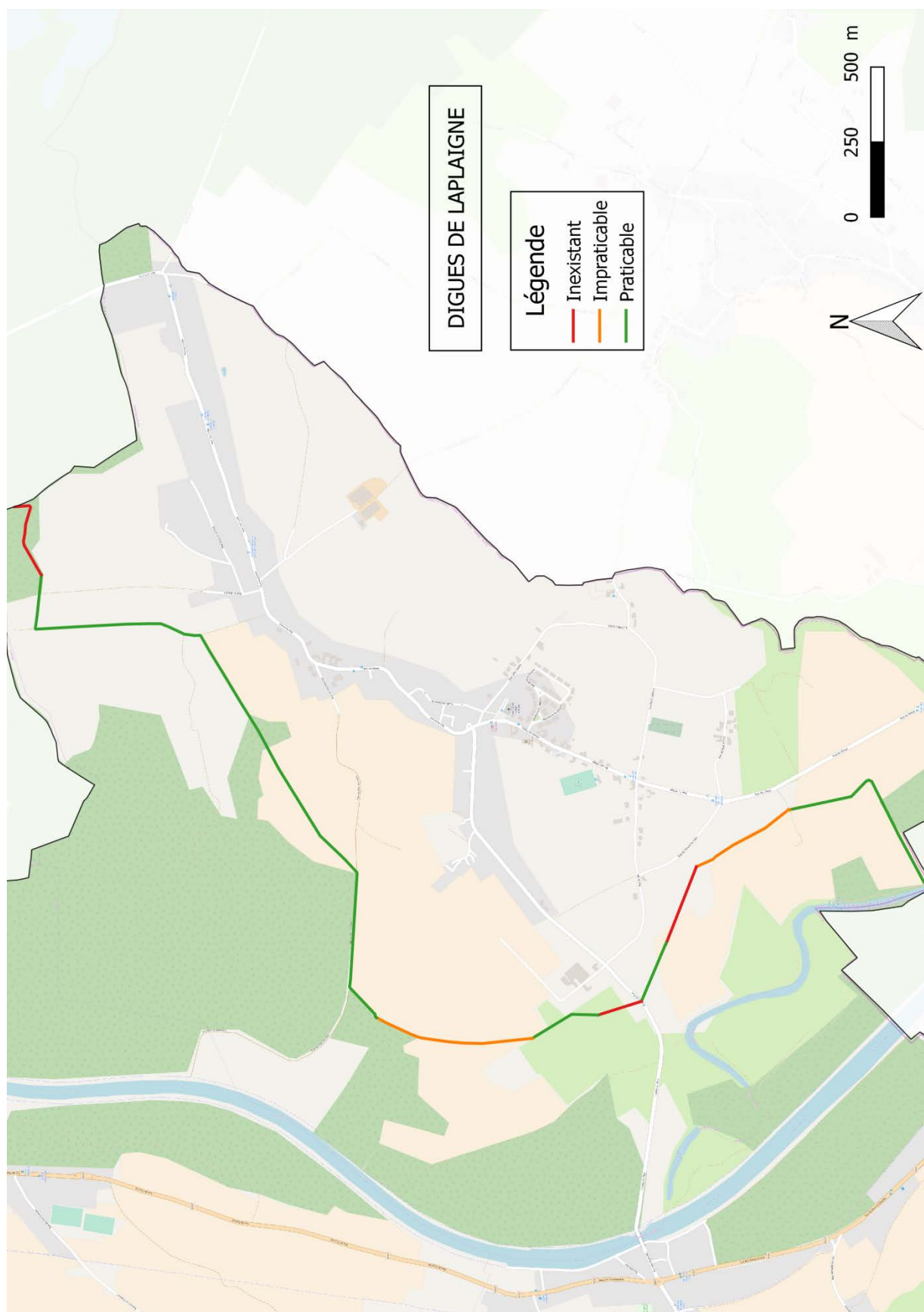
9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombres d'actions et de chantiers organisés pour la préservation des digues et ventelles de Laplaigne	1/an	G.A.L. des Plaines de l'Escaut

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'animations organisées	2/an	G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Nombres de participants aux animations	> 20/animation	G.A.L. des Plaines de l'Escaut

10. Annexes

1. Carte des digues



Objectif 4 | La force de la participation citoyenne

Objectif 4.1 | Développer des outils de communication attractifs

FICHE 36 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION PUBLIQUE NUMÉRIQUE « SMARTBRUNEHAUT »

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le projet SMARTBrunehaut consiste à développer les outils numériques en tant que moyens de connexion entre les citoyens et entre toutes les sphères de la gestion communale. Il s'agit de simplifier et de fluidifier les échanges d'information avec l'ambition d'améliorer la qualité de vie des citoyens grâce aux nouvelles technologies.

Différentes démarches en ce sens sont déjà en cours à Brunehaut (cf. infra « Etat du dossier »). Aussi SMARTBrunehaut porte plus spécifiquement sur le développement de la connectivité des habitants et des services publics via l'amélioration de la performance des réseaux de données d'une part, via la montée en compétence des services communaux numériques d'autre part.

Grâce au projet, il s'agit :

- o d'augmenter l'informatisation et la numérisation des services communaux
- o d'améliorer les échanges numériques avec la population
- o de poursuivre la lutte contre la fracture numérique : sensibilisation, formation, accès au numérique des groupes socio-démographiques précarisés
- o de développer des outils novateurs et de suivre l'évolution des technologies disponibles

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence le développement de la démocratie participative via de nombreux outils d'intégration citoyenne : commissions de la Personne handicapée, des Aînés, de Sécurité locale, de l'Accueil extra-scolaire, de Développement rural, Conseil communal des Enfants sont autant de lieux offerts à la population pour faire valoir son opinion et participer aux choix politiques locaux.

Les Autorités communales et l'Administration sont sensibles à l'importance des outils de communication publique mais sont confrontées à la complexification des systèmes de communication et à l'obsolescence fulgurante de supports souvent onéreux. Le développement de la Maison des Médias et la volonté de créer un espace de coworking rural sont des initiatives à souligner.

Le projet vise à répondre à l'enjeu de développement d'une communication mobilisatrice.

La démultiplication - et donc la complexification - des moyens de communication essentiellement numériques s'accompagnent a contrario d'une perte d'implication et de lien réels des citoyens dans leur cadre de vie proche.

La gestion communale en matière de communication est complexifiée par l'ère du numérique du fait de l'hyperspécialisation, de la professionnalisation et donc de l'investissement financier qu'elle implique. Mais l'adaptation de l'Administration à ces outils est désormais incontournable afin de maintenir le lien entre elle, les Autorités communales et les citoyens. La communication communale est également prépondérante dans le maintien du lien entre les dynamiques locales (associatives, économiques, sociales) et les citoyens, lesquelles rencontrent les mêmes problèmes de complexification. Aussi, les actions qui seront menées dans ce domaine devront être conduites avec le souci de développer tant la communication verticale ascendante et descendante (entre élus et citoyens) que la communication horizontale (entre citoyens) avec comme ambition d'en faire de véritables support d'échange.

Projets connexes

- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - **Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs**
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☐ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune /
- Sources de financement
Commune
S.P.W. – DGO5 (Pouvoirs locaux) | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
Structure d’actions de développement local (fiche 5)
Maison des Médias, Espace Public Numérique
Smart Cities Institute (HEC Liège)
http://www.ensemblesimplifions.be/
U.V.C.W. |
|---|--|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Elément facilitateur : démarche amorcée par la rénovation du site internet communal (février 2017), l’adhésion à la plateforme « Betterstreet », l’ouverture de plusieurs pages Facebook spécifiques
 - o Point d’attention : obsolescence rapide et complexification de la communication numérique et de la gestion numérique communale
- **Etat du dossier**
 - o Différentes démarches en ce sens sont déjà en cours à Brunehaut : le développement de l’implication citoyenne via le budget participatif, la diminution de l’empreinte énergétique de la commune via son engagement dans le PAED ou via de nouveaux projets inclus dans ce PCDR (cf. projets connexes), la montée en compétence numérique de la population grâce à l’EPN, le développement de la communication numérique via l’application « Betterstreet », le développement de l’entrepreneuriat local et ancré grâce à la volonté de créer un espace de co-working rural (fiche 8), l’amélioration du bien-être par le soutien du transfert modal et le développement des circuits courts.

- o Inscription de Brunehaut sur les réseaux sociaux : pages Facebook « Commune de Brunehaut », « Opération de Développement Rural de Brunehaut », « PCS Brunehaut », « Brunehall RCA »
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o Rédaction d'un cahier des charges
 - o Désignation d'un bureau spécialisé en communication et outils numériques
 - o Mise en œuvre des outils numériques
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de services
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Mise à jour
 - o Utilisation quotidienne

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement - Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) - TVA - Total (TFC)	10.000€ d'investissement de départ 5.000 € par an	☒ Commune : % ☒ Wallonie : % Direction : ☐ Autres :

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de réunions de coordination avec les forces vives locales	2/an	AC
Nombre de bulletins communaux	4/an	AC
Mise à jour du site web communal	1/3ans	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des habitants	70%	AC
Taux de satisfaction des forces vives locales	70%	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 37 AMÉLIORER LA COMMUNICATION ENTRE LES CITOYENS ET ENTRE LES ASSOCIATIONS

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur le déploiement des outils de communication et des moments d'échange entre les citoyens et les associations socio-culturelles et sportives locales.

Il s'agit de :

- o Promouvoir et amplifier l'accueil des nouveaux habitants
- o Intégrer des panneaux d'affichage associatif dans les cœurs de village et dans les bâtiments publics, en ce comprises les Maisons de village et les salles communales
- o Exploiter la communication numérique (fiche 37)
- o Encourager et soutenir l'organisation spontanée de fêtes des voisins par rue ou par quartier (promotion événementielle, équipement de sécurisation ponctuel, etc.)
- o Créer et diffuser un répertoire et un agenda associatif

2. Justification du projet

Le projet vise à rencontrer les besoins de plus en plus forts en matière de communication afin d'augmenter les flux d'information entre les différentes composantes de la communauté brunehautoise (associations, citoyens, structures publiques) et afin de pérenniser l'implication citoyenne et associative, caractéristique forte de Brunehaut soulignée dans le diagnostic partagé.

Il s'agit de créer des outils permettant à la dynamique locale de bénéficier d'une communication efficace, centralisée, permettant d'optimiser sa visibilité auprès du public.

De ce fait, le projet vise à simplifier les outils de communication et à les collectiviser, permettant ainsi de générer des économies d'échelle dans l'investissement humain – souvent compté – des associations.

Projets connexes

- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 9 – Créer un événement de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 19 – Renforcer les activités de Brunehaut Valorisation*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 41 – Organiser un événementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☐ ECONOMIQUE

☐ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

ASBL Brunehaut Valorisation (fiche 19)

Structure d'actions de développement local (fiche 5)

Maison des Médias

Associations locales

FRW

- Sources de financement

Commune

Appels à projets

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Élément facilitateur :

- Brunehaut Valorisation
- Budget participatif

o Point d'attention :

- Obsolescence rapide et complexification de la communication numérique et de la gestion numérique communale

- Etat du dossier

- o La commune et les services para-communaux (Plan de Cohésion Sociale, Brunehall) exploitent déjà différents supports de communication : bulletin et site web communaux, réseaux sociaux
- o L'accueil des nouveaux habitants a été élargi à l'accueil des nouveau-nés. Il intègre également une présentation de la trame associative locale

- Programme des travaux

o Sans objet

- Planification

o A préciser à l'activation de la fiche

- Démarches administratives à réaliser

o Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

o Promotion

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐

non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Taux de participation des nouveaux habitants à l'évènement d'accueil	50% des nouveaux inscrits et des nouveaux-nés	AC
Evolution des connexions au site web communal	Augmentation	AC
Evolution du nombre de fêtes des voisins organisées	Augmentation	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Taux de satisfaction des citoyens sur la communication communale	70%	AC (Enquête)

Objectif 4.2 | Faire de la participation citoyenne un pilier du développement local

FICHE 38 METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF ANNUEL

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Un budget participatif est un processus au cours duquel les habitants d'une commune ou d'un quartier sont amenés à décider de l'affectation d'une partie du budget extraordinaire des ressources publiques.

A Brunehaut, le projet consiste à lancer annuellement un appel à candidature adressé à des groupements de citoyens, qu'ils soient structurés sous une entité juridique reconnue comme personne morale (asbl, coopérative, institution, etc.), sous une association de fait, en comité, ou qu'ils soient représentés par un porteur de projet.

Les projets-candidats doivent avoir pour objectif l'amélioration du cadre et la qualité de vie des habitants et, par conséquent, porter sur un espace communal et avoir un intérêt collectif indéniable. Le projet proposé doit être cohérent avec les objectifs du PCDR en cours de validité. Le projet doit également pouvoir être mis en œuvre dans l'année et bénéficier d'une pleine maîtrise communale, ne nécessitant pas d'acquisition foncière, d'études ou d'autorisations complémentaires. La pérennité et la durabilité du projet doivent être démontrées.

La Commission locale de Développement Rural (CLDR) officiera en tant que jury. Ce jury sera également complété par l'une ou l'autre personne ressource. Sur base de la pertinence des projets proposés, ce dernier sélectionnera le ou les projets qui feront l'objet d'un aménagement pris en charge par les services communaux.

2. Justification du projet

La création d'un budget participatif s'inscrit dans la continuité du développement de la démocratie participative et constitue un outil supplémentaire au panel déjà existant à Brunehaut en la matière.

Le fonctionnement du projet de budget participatif vise à encourager la concertation et la rencontre citoyenne, à créer du lien entre habitants d'un même quartier ou ayant des centres d'intérêt commun. Il s'agit également d'amorcer chez les citoyens une prise de conscience liée à l'intérêt collectif et à la gestion des fonds publics.

Enfin, le projet vise à encourager et relancer l'appropriation de l'espace public par les citoyens tout en initiant des comportements durables.

Projets connexes

- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité éco-participatifs*
- o *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- o *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et ventelles de Laplaigne*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 39 – Créer un groupe de citoyen « Brunehaut en transition »*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 41 – Organiser un événementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques*
- o *Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*

- **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune - Sources de financement
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
F.R.W.
Plan de Cohésion Sociale |
|---|--|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - Eléments facilitateurs
 - Volonté des Autorités communales d'ouvrir un montant de son budget à l'initiative citoyenne.
- **Etat du dossier**
 - Lancement du premier budget participatif dans le courant 2018
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - Préparation de l'appel à candidature
 - Conditions d'octroi et de candidature, thématiques éventuelles, délai, comité d'attribution
 - Appel à candidature et diffusion via les différents canaux communaux
 - Analyse des candidatures
 - Comité d'attribution
 - Mise en œuvre des projets sélectionnés
 - Marché publics de fourniture, le cas échéant (par exemple, mobilier urbain)
 - Mise en œuvre par les services communaux
 - Communication des projets concrétisés vers le grand public
- **Démarches administratives à réaliser**
 - Marché public de fourniture
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) TVA Total (TFC)	20.000 €/an	☒ Commune : 100% ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres : Sponsoring

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'appels à candidature organisés	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de participants	>10 projets	AC
Nombre de projets mis en œuvre	10 projets	AC
Nombre de citoyens mobilisés dans l'appel à candidature	20 par projet déposé	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 39 CRÉER UN GROUPE DE CITOYENS « BRUNEHAUT EN TRANSITION »

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à promouvoir et soutenir les mouvements citoyens de Transition qui émergeront sur le territoire de Brunehaut.

En matière de promotion, il s'agit de relayer les campagnes de sensibilisation des habitants aux démarches de transition, notamment les informations issues du Réseau Transition.

En matière de soutien, il s'agit d'accentuer la possibilité pour la commune, par exemple via le budget participatif ou par toute autre ressource (équipements, participation à des appels à projets, etc.) de financer des projets et des actions de développement du mouvement de transition.

La Transition est un mouvement de citoyens qui se réunissent pour réimaginer et reconstruire notre monde. En se rassemblant, les citoyens sont capables de proposer de nouvelles solutions innovantes, de les partager et de les améliorer collectivement.

En pratique, ces citoyens se réapproprient l'économie, suscitent l'esprit d'entreprise, réimaginent le travail, développent de nouvelles compétences et tissent des réseaux de liens et de soutien.

Lancé en 2006, le « Réseau Transition » soutient les initiatives locales de transition pour aider les citoyens à relever les grands défis auxquels ils sont confrontés, en commençant au niveau local.

2. Justification du projet

Le projet vise à répondre à l'enjeu de renforcement de la démocratie participative.

La participation citoyenne est une valeur dont le développement rural est depuis longtemps convaincu puisque l'un des pionniers en Wallonie. A la lueur des enjeux sociaux contemporains, l'implication des citoyens dans la gestion communale est un vecteur – sinon une condition – de déploiement du sens de l'intérêt collectif, de mobilisation civique et de valorisation de l'investissement personnel.

S'il est déjà beaucoup fait en ce domaine à Brunehaut, il subsiste cependant deux sous-enjeux cruciaux en matière de démocratie participative : la pérennisation et la représentativité.

Soutenir les mouvements de transition qui émergeront à Brunehaut permettra de participer à la pérennisation et au renouvellement de l'implication citoyenne, d'améliorer la représentativité et l'investissement de groupes sociodémographiques actuellement peu visibles (jeunes, jeunes actifs).

Enfin, l'émergence de mouvements de transition sur le territoire de Brunehaut permettra d'accentuer encore la mise en route d'un cercle vertueux de développement durable.

Projets connexes

- o *Fiche 1 - Sensibiliser les agriculteurs et les maraîchers aux pratiques raisonnées ou labellisées*
- o *Fiche 4 – Créer un réseau de producteurs et de citoyens*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 10 – Intégrer les produits locaux dans le secteur public et les collectivités*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 32 – Sensibiliser la population à la préservation de la ressource « eau » et du réseau hydrologique*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 57 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.1 – Cheminer vers l’agriculture de l’après-pétrole*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.1 – Protéger et mettre en valeur les trames verte et bleue*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**
- o *Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Citoyens
Commune | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
Conseil Communal des Enfants
Conseil des Jeunes (fiche 40)
Parc naturel des Plaines de l'Escaut
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
Réseau Transition
F.R.W. |
|---|--|

- **Sources de financement**

Sans objet

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Éléments facilitateurs
 - Sensibilité croissante des citoyens à l’évolution de leur cadre de vie (au sens large) et aux modèles économiques en place
 - BrunEuro
- **Etat du dossier**
 - o Utilisation de la monnaie locale « BrunEuro » utilisable dans une vingtaine de commerces de la commune

- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o Sans objet
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Soutien aux initiatives émergentes
 - o Communication grand public

8. **Estimation globale du coût**

Sans objet

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Campagne de sensibilisation	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Création d'un groupe de transition	1	AC
Nombre de membres du groupe de transition	> 20	Groupe
Nombre d'initiatives menées par le groupe	3/an	Groupe

FICHE 40 METTRE EN PLACE UN CONSEIL DES JEUNES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à impliquer les jeunes, dans la tranche d'âge de 12 à 16 ans, dans la dynamique participative de Brunehaut.

Il s'agit de rassembler les jeunes de l'entité au sein d'un Conseil Participatif. Sachant la difficulté à mobiliser cette tranche d'âge, plusieurs angles d'approche doivent être mobilisés :

- o La création d'une plateforme rassemblant les structures accompagnatrices des jeunes (AMO Graine, éducateur de rue, mouvements de jeunesse, etc.) et le Plan de Cohésion Sociale ;
- o La sensibilisation du Conseil communal des Enfants, et à tous les enfants qui y ont été candidat, à poursuivre leur implication citoyenne au sein du Conseil des Jeunes ;
- o L'utilisation des nouvelles technologies pour créer une communauté des jeunes de Brunehaut (SMARTBrunehaut, fiche 37)
- o L'identification de projets concrets, attractifs et leur mise en œuvre rapide, éventuellement via le budget participatif (lot 0). Le cas échéant, le caractère flexible ou évolutif de l'investissement doit être examiné avec soin, afin de pouvoir s'adapter à la demande des jeunes ;

2. Justification du projet

Alors que la démocratie participative est bien en place dans la commune, force est de constater que les jeunes sont un public difficile à mobiliser, même si cela n'est pas spécifique à Brunehaut.

Néanmoins, vu la qualité des travaux et réflexion menés avec le Conseil Communal des Enfants et avec les autres groupes spécifiques rassemblant les adultes, il s'agit de combler le manque de lieu de démocratie participative dédié et adapté aux jeunes.

La mise en place de ce Conseil des Jeunes vise à offrir aux jeunes de la commune une place et une voix dans la société, à réveiller l'esprit collectif et citoyen et à revaloriser l'investissement personnel. Il s'agit également de développer la dimension intergénérationnelle.

Projets connexes

- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 27 – Organiser des actions participatives d'amélioration du milieu naturel*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 41 – Organiser un évènementiel de valorisation des diversités culturelles, sportives et artistiques*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 44à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne*
- o *Fiche 54 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Guignies-Taintignies (Rumes)*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**
- o *Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous*
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☐ ECONOMIQUE

☐ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune / Educatrice de rue

- Partenaires

Conseil Communal des Enfants

Plan de Cohésion Sociale

ASBL AMO Graine, ASBL CRECCIDE (Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie)

Brunehall, Centre de Lecture Publique, Maison des Médias

F.R.W.

- Sources de financement

Sans objet

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Prérequis

- SMARTBrunehaut (fiche 37), en tant que dynamique mobilisatrice et outil de contact privilégié avec les jeunes

o Eléments facilitateurs

- L'ASBL AMOSA est active sur le territoire et un éducateur de rue travaille sur le territoire de Brunehaut
- Le Conseil Communal des Enfants est un outil qui fonctionne bien

o Point d'attention

- Difficulté à mobiliser les adolescents dans une démarche collective et évolution rapide de la population

- Etat du dossier

- o Une tentative de création d'un Conseil des Jeunes a été portée dans le cadre du premier PCDR mais rapidement dissout (début des années 2000). Parmi les quelques actions alors mises en œuvre, le skatepark de Guignies rencontrait encore un franc succès lors de l'élaboration du deuxième PCDR mais a dû être démantelé par défaut d'utilisateurs.

- Programme des travaux

- o Sans objet

- Planification

- o Séance d'information
- o Appel à candidature
- o Structuration du groupe : accompagnant, modalité des réunions et de l'usage des outils numériques, finalité

- Démarches administratives à réaliser

- o Sans objet

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Sans objet

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création officielle du Conseil des Jeunes	1	AC
Nombre de membres du Conseil des Jeunes	> 10 membres	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'actions proposées par le Conseil des Jeunes	2/an	AC

FICHE 41 ORGANISER UN ÉVÈNEMENTIEL DE VALORISATION DES DIVERSITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Dans le prolongement du succès rencontré lors des Wallonie Week-End Bienvenue organisé en 2008, 2010, 2012 et 2017 et des différentes éditions de la Journée de l'artiste, le projet consiste à organiser périodiquement un événement de valorisation des richesses, des ressources et des savoir-faire locaux.

A la croisée des dimensions culturelles, sociales, économiques, cet événement se veut d'abord et avant tout un moment d'échange entre les citoyens et d'ouverture vers l'extérieur. Il s'agit d'une redynamisation et d'une ouverture des initiatives « Mérites (sportif/culturel) » menées par le passé.

Concrètement, il s'agit de mobiliser les ressources locales sous deux aspects :

- o L'ouverture des portes des ateliers (créatifs, de production, de rencontre, etc.) pour permettre aux citoyens de rencontrer les activités et les richesses du territoire
- o Le rassemblement des initiatives, autour d'une fête ou d'un salon

2. Justification du projet

Brunehaut est caractérisé par le rôle remarquable des noyaux associatifs, actifs dans de multiples domaines, sur le plan de la cohésion sociale et de la création d'identités villageoises. Ceux-ci sont porteurs d'animations et d'événements dont certains de portée supra-communale (Artifaire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles, Journée de l'Artiste). La mutation de l'implication associative – mouvement sociétal global – et le manque de fédération tendent à infléchir ce vecteur de dynamisme local.

Aussi, la valorisation publique des implications citoyennes, des talents locaux, des savoir-faire apparaît comme un facteur de redynamisation et de visibilité du tissu citoyen brunehautois. Sans être une fin en soi ni une solution miracle, ce type d'événement offre l'opportunité aux Autorités communales de féliciter et de reconnaître officiellement l'engagement culturel, citoyen, sportif et le rôle que ces personnes jouent dans la dynamique locale et dans la création de lien.

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 9 – Créer un événement de promotion de l'économie locale*
- o *Fiche 19 – Renforcer les activités de Brunehaut Valorisation*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie*
 - *Sous-objectif 3.2 – Mobiliser les citoyens pour la préservation du patrimoine culturel et historique*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☐ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

ASBL Brunehaut Valorisation

Brunehall

Cercle d'Histoire Locale, Centre de Lecture Publique, Maison des Médias

Plan de Cohésion Sociale

F.R.W.

- Sources de financement

Commune

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

o Eléments facilitateurs

- Forte mobilisation citoyen lors des derniers grands évènements locaux : Journées de Patrimoine, Wallonie Week-End Bienvenue, activités du BruneHall, Journée de l'Artiste, etc.

o Point d'attention

- L'expérience de remise de mérites sportifs a été suspendue car trop répétitive

- Etat du dossier

Sans objet

- Programme des travaux

Sans objet

- Planification

- o Mobilisation des partenaires
- o Recherche de financements complémentaires : sponsoring
- o Mise en place de la logistique et des animations
- o Appel à candidature
- o Promotion
- o Evaluation

- Démarches administratives à réaliser

- o Mise en place d'un partenariat entre la commune et les organismes et associations locales

- Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- o Communication

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) TVA Total (TFC)	3.000 €/an	☒ Commune : % ☐ Wallonie : % Direction : ☐ Autres : Sponsoring

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènementiel organisé	1/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de participants	300 visiteurs	AC

10. Annexes

Sans objet

FICHE 42 ACCOMPAGNER LES PARTENARIATS LOCAUX DE PRÉVENTION

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Source <https://www.besafe.be/fr/plp>

Un Partenariat Local de Prévention (PLP) est un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale au sein d'un quartier déterminé. Les acteurs du projet sont les citoyens (collaborer), le coordinateur désigné par la Commune (diriger) et la police locale (concerter).

L'objectif est :

- o d'accroître le sentiment de sécurité général du citoyen ;
- o de favoriser le contrôle social ;
- o de propager l'importance de la prévention.

Au sein d'un partenariat local de prévention, il y a un échange permanent d'informations :

- o entre la police locale et les citoyens ;
- o par la diffusion de conseils préventifs ;
- o avec l'accent sur la diffusion de l'information opérationnelle utile ;
- o adapté aux besoins et attentes spécifiques des citoyens concernés.

Une bonne préparation et organisation est essentielle. En outre, une évaluation permanente est également une condition pour faire évoluer le PLP. Tous les partenaires concernés veilleront à un échange d'informations, dans le cadre duquel la spécificité de chaque partenaire est respectée.

La création d'un PLP se déroule en plusieurs étapes et en collaboration avec des partenaires bien précis.

Le fonctionnement d'un PLP est régi par la circulaire ministérielle du 10 décembre 2010.

Néanmoins, au-delà de cette démarche « Sécurité », le rôle de la commune sera de susciter les démarches de solidarité, d'entraide, de convivialité à l'échelle du quartier.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence le développement de la démocratie participative via de nombreux outils d'intégration citoyenne : commissions de la Personne handicapée, des Aînés, de Sécurité locale, de l'Accueil extra-scolaire, de Développement rural, Conseil communal des Enfants sont autant de lieux offerts à la population pour faire valoir son opinion et participer aux choix politiques locaux. Malgré tout, il persiste chez de nombreux citoyens le sentiment de ne pas être écouté, tandis que d'autres ne saisissent pas les différentes occasions qui leur sont offertes de pouvoir s'exprimer.

Le projet vise à augmenter et améliorer la communication et les échanges entre les quartiers, l'Administration communale et la Zone de Police.

En filigrane, la création de groupements de riverains permettra également la rencontre, la solidarité et la cohésion sociale à l'échelle d'un quartier.

Projets connexes

- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 37 – Améliorer la communication entre les citoyens et entre les associations*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*

- *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o **Objectif 4 – La force de la participation citoyenne**
 - *Sous-objectif 4.1 – Développer des outils de communication attractifs*
 - **Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☐ ECONOMIQUE	☐ ENVIRONNEMENTAL	☐ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune
Collectifs de citoyens - Sources de financement
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
Zone de Police Locale |
|--|--|

7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Point d’attention
 - Augmentation du sentiment d’insécurité des habitants
- **Etat du dossier**
 - o PLP existant à Laplaigne
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet
- **Planification**
 - o Création d’un partenariat rassemblant le groupe citoyen demandeur, la commune, la zone de police locale
 - o Structuration du partenariat
 - o Pose de panneaux de délimitation des quartiers inscrits dans un PLP
 - o Réunion périodique
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - o Evaluation périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	1.000€/an	☒ Commune : %
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		☐ Wallonie : %
TVA		Direction :
Total (TFC)		☐ Autres : Sponsoring

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. **Evaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de Partenariats Locaux de Prévention accompagnés	100%/an	AC, zone de police

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre de fêtes des voisins organisées dans les PLP	1/an	AC
Amélioration du sentiment de sécurité	Augmentation	AC (enquête)

10. **Annexes**

Sans objet

Objectif 5 | L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous

Objectif 5.1 | Renforcer le réseau de mobilité alternative

FICHE 43 CRÉER UN POSTE DE CONSEILLER EN MOBILITÉ

PRIORITÉ 1

1. Description succincte du projet

Le Conseiller en Mobilité est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme. Sa mission porte sur :

- o L'identification des dysfonctionnements et éventuelles incohérences dans la gestion des déplacements pour en alerter les responsables ;
- o La formulation de propositions pour solutionner la problématique si elle relève de ses compétences ou – si ça n'est pas le cas – l'organisation d'une concertation entre les différents interlocuteurs pour aboutir à une solution satisfaisante pour le plus grand nombre.

Une formation spécifique (8 modules de 2 jours et 3 modules d'ateliers pratiques dédiés au personnel communal), cautionnée par un certificat, est organisée par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW et permet d'obtenir le titre de CeM. La formation de Conseiller en Mobilité vise :

- o à former des généralistes de la mobilité en leur apportant un bagage de base,
- o à développer leur sensibilité à tous les aspects de la problématique des déplacements,
- o à promouvoir un langage commun pour favoriser une action transversale et multidisciplinaire, indispensable dans ce domaine.

Le cours est composé d'une base méthodologique et technique présentée par le chargé de cours, d'interventions spécifiques d'experts externes, d'exercices pratiques et de visites sur le terrain.

Des fiches techniques et des fascicules sont remis aux participants au fur et à mesure des modules de formation.

[Source : Portail de la Mobilité – DGO2 (Mobilité et Voies hydrauliques)]

Sur base des besoins propres à Brunehaut, le Conseiller en Mobilité aura pour missions spécifiques :

- o la coordination, en partenariat avec la F.R.W., des GT « Sécurité routière » et « Sentiers », initiés dans le cadre de l'élaboration du PCDR ;
- o l'inventaire des points sensibles du réseau de mobilité, la formulation de solutions, le suivi des améliorations ;
- o la création d'un réseau de liaisons douces intra et intervillages ainsi que transcommunales (fiches 45 à 55) ;
- o la création d'un réseau de points-relais de mobilité (fiche 56) ;
- o la mise en place d'un système de location de vélos et/ou de voitures électriques (fiche 57) ;
- o la création d'une aire de multimodalité et de délestage (fiche 58) et la sensibilisation au transfert modal lors des animations et événements locaux ;
- o l'organisation d'outils de transfert modal, notamment en collaboration avec les écoles (fiche 59) ;
- o l'organisation de la sensibilisation générale des habitants : animations lors de la Semaine de la Mobilité, création d'un atelier de réparation de vélos, création d'un réseau de parcage de vélos, etc.

2. Justification du projet

Le rôle du Conseiller en Mobilité sera de coordonner les nombreuses démarches menées au niveau local et visant à répondre à l'enjeu de transfert modal identifié dans la stratégie, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Du fait de la dynamique déjà existante en matière de mobilité, notamment via les GT « Sentiers » et « Sécurité routière » ou avec le Plan de Cohésion Sociale, et du fait de l'importance de la mobilité douce dans le développement territorial proposé par ce PCDR, ce poste de Conseiller en Mobilité permettra d'apporter d'une part une compétence spécifique au sein de l'Administration communale, d'autre part une vision d'ensemble et une cohérence aux différents projets proposés.

Projets connexes

- o Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable
- o Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC
- o Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce
- o Fiche 45 à 54 – Créer des liaisons douces intervillages
- o Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne
- o Fiche 54 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Guignies-Taintignies (Rumes)
- o Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages
- o Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité
- o Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques
- o Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage
- o Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité
 - Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique
- o Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé
 - Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village
- o Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☐ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune- Sources de financement
S.P.W. – DGO2 (Formation)
Commune | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
GT « Sécurité routière »
GT « Sentiers »
F.R.W.
S.P.W. – DGO2 |
|--|--|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Élément facilitateur : ambition de la commune de faciliter le transfert modal en mettant en œuvre un large ensemble d’aménagements et d’outils performants (cf. projets connexes)
- **Etat du dossier**
 - o Sans objet
- **Programme des travaux**
 - o Sans objet

- **Planification**
 - o Inscription au budget communal d'un poste de Conseiller en Mobilité
 - o Formation d'un agent communal ou recrutement
 - o Valorisation de son statut et définition de ses missions
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Inscription au budget
 - o Inscription à la formation ou recrutement
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Intégration des fonctions de Conseiller en Mobilité dans les différents projets menés par la commune ayant un lien avec la mobilité.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...) TVA Total (TFC)	Formation gratuite Coût salarial	☒ Commune : % (coût salarial) ☒ Wallonie : % Direction : S.P.W. – DGO2 (formation) ☐ Autres :

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Création du poste de Conseiller en Mobilité	1	Commune
Nombre d'actions de sensibilisation menées	3/an	Commune
Nombre de personnes touchées par les actions de sensibilisation	> 200/an	Commune
Nombre d'aménagements et d'équipements créés	3/an	Commune

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du taux de motorisation des ménages	Diminution	SPF - DGSIE
Evolution de la répartition modale des déplacements	Diminution de la part des voitures	SPF

10. Annexes

Sans objet

FICHE 44 VISIBILISER LE RÉSEAU DE MOBILITÉ DOUCE EXISTANT

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à installer des éléments de mise en valeur du réseau de mobilité douce et de ses utilisateurs, d'abord le long des itinéraires existants et à l'intersection entre la Voie Verte et le réseau routier, puis – au fur et à mesure de son développement – le long des nouveaux tracés (fiches 45 à 55).

Cette mise en valeur procède de deux interventions distinctes et complémentaires :

- o La **sécurisation** des usagers par une meilleure visibilité de leur présence : marquage au sol, éclairage adaptatif, sécurisation spécifique des carrefours ;
- o La sensibilisation des habitants au **transfert modal** : balisage incitatif (distance, durée de parcours), poursuite des actions spécifiques de mobilité douce lors des événements locaux (promotion d'un itinéraire vélo au départ du parking de délestage, fiche 58).

2. Justification du projet

La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Bruneault). La mise en réseau de cet axe structurant avec les cœurs de village et les points d'intérêt locaux constitue une étape supplémentaire dans le développement de la pratique des modes doux par les habitants.

L'implication active de citoyens dans l'identification des zones accidentogènes ou insécurisantes a, en parallèle, permis d'intégrer les usagers dans l'amélioration des voiries publiques.

Un travail important a déjà été effectué par la commune en ce qui concerne la valorisation des mobilités actives et la sécurisation de ses usagers mais le diagnostic partagé a pointé la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de liaisons douces dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux.

Le projet vise à valoriser cette démarche d'amélioration et de sécurisation des itinéraires de mobilité douce afin de mettre en évidence le véritable réseau en cours de création sur le territoire. La mise en évidence du réseau doux – via du balisage, des campagnes de communication et des événements – porte pour finalité d'inciter les habitants à diminuer leur usage de la voiture (transfert modal) et à améliorer la mobilité des publics précarisés.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 20 – Rénover la Salle des Fêtes de Hollain*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 30 – Diminuer l'impact environnemental des services publics locaux*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 45 à 54 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne*
- o *Fiche 54 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Guignies-Taintignies (Rumes)*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

Voir carte de synthèse dressée par le GT « Sentiers » à la page suivante

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune- Sources de financement
S.P.W. – DGO1 (Appels à projets) | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
GT « Sentiers » et « Sécurité routière »
F.R.W.
S.P.W. – DGO1 |
|---|--|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Élément facilitateur : la création de la Voie verte, dans le cadre du PCDR précédent, a permis de créer une visibilité et un engouement nouveau autour de la mobilité douce.
- **Etat du dossier**
 - o La Voie verte, créée en site propre dans le cadre du PCDR précédent, constitue la colonne vertébrale du réseau de mobilité douce locale et des connexions transcommunales.
 - o L’aménagement du site des Six Chemins a permis de sécuriser la connexion depuis le site patrimonial (Pierre Bruneault), le paysage des pépinières vers les villages proches.
 - o Le balisage du réseau points-nœuds de Wallonie picarde a permis une première mise en évidence de l’existence d’axes cyclables.
 - o Travail d’état des lieux et de conception d’un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
- **Programme des travaux**
 - o Marquage au sol
 - o Jalonnement
 - o Sécurisation de carrefours, notamment le croisement avec les itinéraires en site propre (fiche 45 à 54)
- **Planification**
 - o Inventaire des sites (piquetage) et qualification de l’intervention
 - o Recherche de financements
 - o Marché public de travaux : réalisation du marquage au sol et/pose de panneaux directionnels

- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Dossier de demande de subside
 - o Marché public de travaux (marquage au sol, fourniture de panneaux)
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Sensibilisation du grand public
 - o Manifestions et évènements intégrant le développement de la mobilité douce (cf. fiches 9, 41 et 58)

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Taux du réseau doux communal aménagé	100%	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'accidents impliquant un usager faible	Diminution	Zone de police
Evolution de la répartition modale des déplacements	Diminution de la part motorisée	SPF – DGSIE

FICHE 45 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON LAPLAIGNE-BLÉHARIES

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : LAPLAIGNE, BLÉHARIES

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison entre les noyaux de Laplaigne et Bléharies afin de sécuriser les déplacements doux le long des chemin du Flux à Laplaigne, rue des Déportés, rond-point avec la N507 à Bléharies.

Cet axe est reconnu pour son caractère très roulant et aucun itinéraire plus sécurisant n'est possible. Les aménagements à réaliser portent sur

- o la création d'une voie lente en site propre lorsque la configuration des lieux le permet, notamment à partir de la traversée de la Grand Ruisselle et jusqu'au pont de Bléharies
- o l'adaptation des conditions de circulation routière (signalétique routière) en certains points critiques : carrefour avec la rue de Sin, pont de Bléharies, rue des Déportés, rond-point
- o la sécurisation des carrefours : carrefour avec la rue de Sin, rond-point
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sur tout l'itinéraire
- o le jalonnement et le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Laplaigne et Bléharies vise à contribuer au désenclavement de Laplaigne par rapport aux autres villages de l'entité, à connecter cet axe à la Voie Verte et au RAVeL et à permettre de rallier les points d'intérêts communaux (administration, services, commerces).

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mise en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchié durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 55 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de déstase*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*

- **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Voir page suivante

Laplaigne : chemin du Flux (à partir du carrefour avec la rue de Sin)

Bléharies : rue des Déportés, rond-point de la N507

- Présentation du périmètre d'intervention

Sur une distance de 1.100 mètres, entre le carrefour chemin du Flux - rue de Sin et le rond-point de la N507, la voirie très linéaire et quasiment dépourvue de bâti adjacent, constitue une zone très roulante et peu sécurisante pour les cyclistes et les piétons. Il s'agit pourtant de l'unique liaison possible entre Laplaigne et le reste de la Commune.

La voirie est composée de deux bandes de circulation en remblai à partir de la traversée du ruisseau « la Grande Ruisselle ».

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

La sécurisation des carrefours et autres points dangereux ne modifiera pas le milieu naturel mais, en apaisant la circulation motorisée, permettra de contribuer à diminuer le sentiment d'insécurité pour les usagers et pour les riverains.

La création d'une voie lente en site propre, sur des emprises aujourd'hui dédiées au milieu naturel ou à l'agriculture, devra prendre en compte le régime hydrologique local afin de minimiser son impact sur les écoulements d'eau de pluie et de ruissellement.

- Statut de propriété

☒ Public

☒ Privé → acquisitions foncières à prévoir

- Statut juridique

Voirie communale

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

Zone d'espace vert, zone agricole

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

GT Sécurité routière et Sentiers

Zone de Police

ASBL APPER

F.R.W.

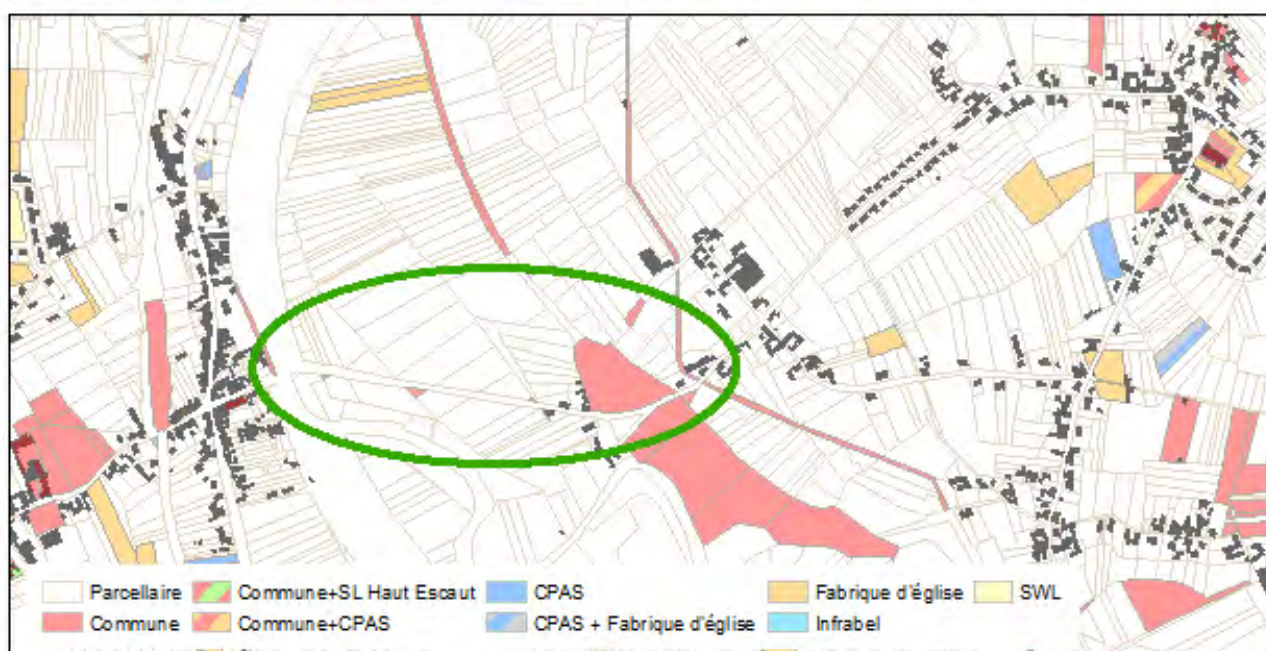
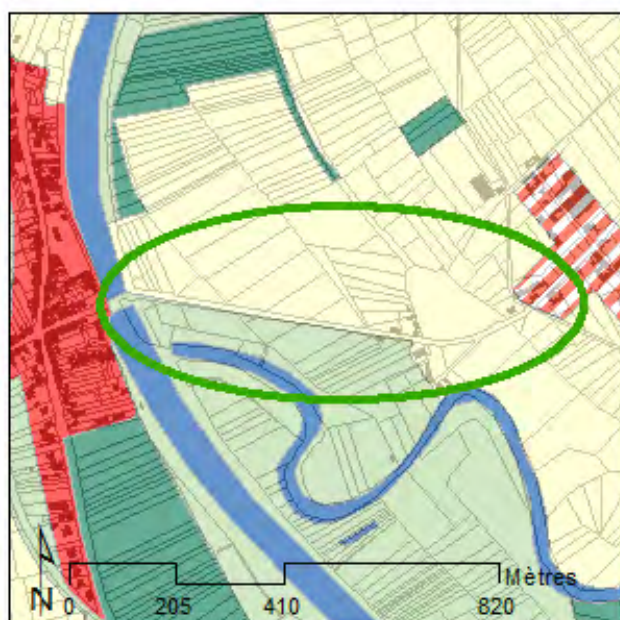
- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR)

S.P.W. – DGO1

S.P.W. – DGO5

Appels à projet



7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention :
 - Isolement de Laplaigne du chef-lieu de la commune (Bléharies)
 - Absence d'autre itinéraire sécurisant et raisonnable pour joindre Laplaigne et Bléharies pour les usagers doux
 - Caractère très roulant de la section
- **Etat du dossier**
 - o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
 - o Inscription de la section dans le réseau points-nœuds de Wallonie picarde
- **Programme des travaux**
 - o Carrefour « Rue de Sin » : marquage au sol, signalétique
 - o Chemin du Flux (rue de Sin-Grande Ruisselle), 200 mètres : création d'une voie lente marquée, signalétique adaptée
 - o Chemin du Flux (Grande Ruisselle-Pont de Bléharies), 750 mètres : création d'une voie lente en site propre, d'une emprise de 2 mètres
 - o Pont de Bléharies et rue des Déportés, 180 mètres : création d'une voie lente marquée, signalétique adaptée
 - o Rond-point N507 : rafraîchissement des marquages au sol
- **Planification**
 - o Convention faisabilité
 - Acquisition de terrain
 - Marché public de service
 - Suivi du bureau d'étude
 - o Convention réalisation
 - Acquisition de terrain
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de service
 - o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition d'Immeuble
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	292.500 €	☒ Commune : 20 % ☒ Wallonie : 80 % Direction : S.P.W. – DGO3 (DR) ☐ Autres :
- Frais accessoires		
Acquisition	30.000 €	
Honoraires	31.950 €	
- TVA	74.435 €	
Total (TFC)	428.885 €	

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d'utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

10. Annexes

1. Dossier photographique
2. Coupe de principe
3. Estimation budgétaire

- Dossier photographique





Laplaigne | Chemin du Flux et accès au RAVeL



Bléharies | Pont et rue des Déportés en arrière-plan

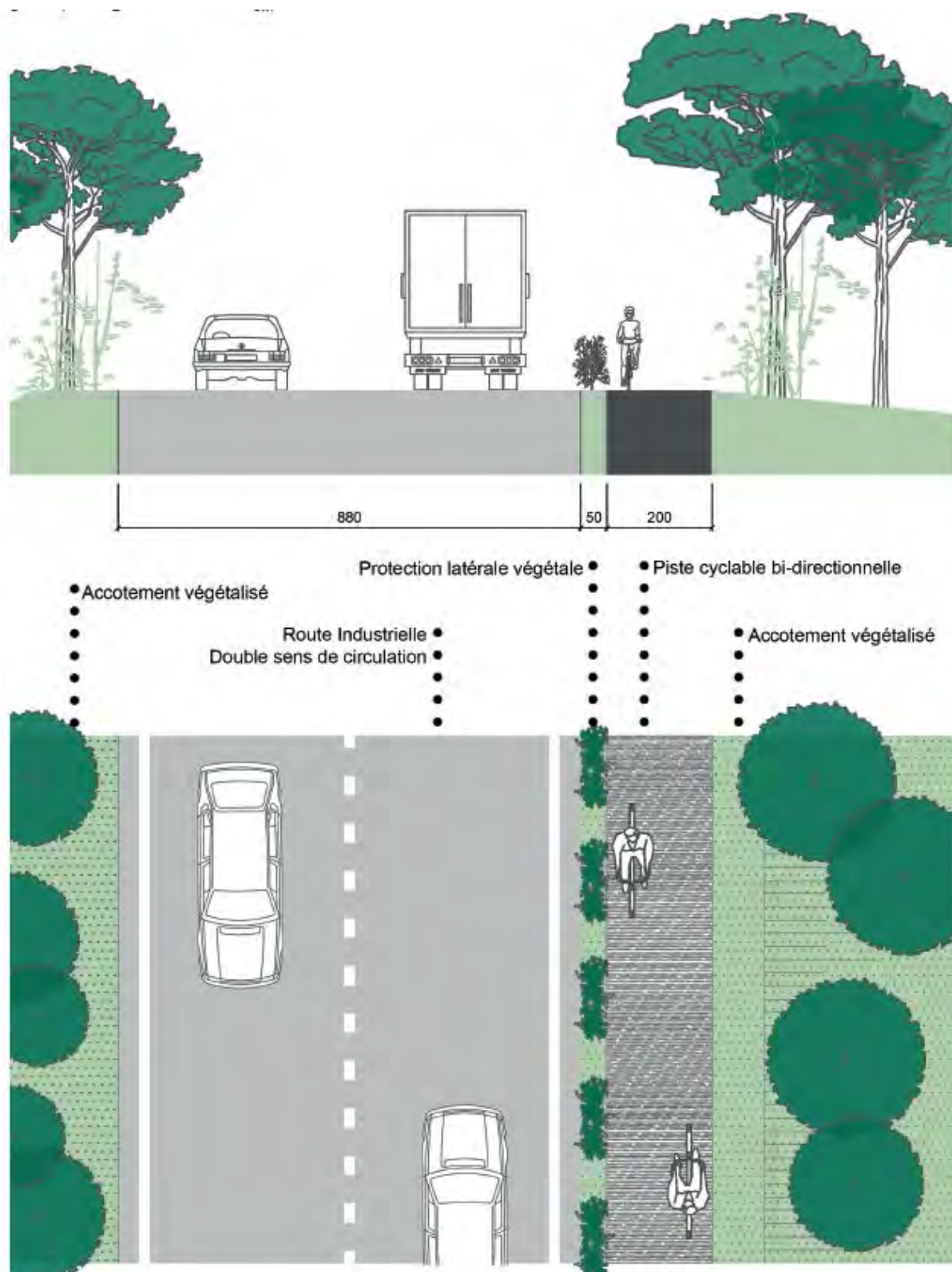


Bléharies | rue des Déportés et pont en arrière-plan



Bléharies | N507 – Rond-point avec la rue des Déportés (pont en arrière-plan)

- Coupe de principe



Voie lente Laplaigne-Bléharies

ESTIMATION BUDGETAIRE - mars 2018

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain	10 €/m²	3000 m²	30.000 €	6.300 €	36.300 €				
Raclage et débroussaillage	2 €/m²	3000 m²	6.000 €	1.260 €	7.260 €				
Marquage au sol		FFT	1.000 €	210 €	1.210 €				
Voie lente en site propre (2m)	75 €/m²	1500 m²	112.500 €	23.625 €	136.125 €				
Carrefour	10000 €/pc	1 pc	10.000 €	2.100 €	12.100 €				
Eclairage adaptatif (mât, raccordement)	2.000 €/pc	80	160.000 €	33.600 €	193.600 €				
Signalisation	-	FFT	3.000 €	630 €	3.630 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		31.950 €	6.710 €	38.660 €				
TOTAL			354.450 €	74.435 €	428.885 €	Wallonie – DR	80%	343.108 €	85.777 €
TOTAL								343.108 €	85.777 €

FICHE 46 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON RONGY-HOWARDRIES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison entre les noyaux de Rongy et d'Howardries via le chemin d'Howardries, assez roulant du fait de la largeur des bandes de circulation et relativement insécurisant en hiver du fait de son isolement et de la longue traversée du Bois de Rongy.

Du fait du raccourci considérable qu'offre ce cheminement pour lier les deux villages et de l'absence d'autre alternative moins roulante ou en site propre, les aménagements à réaliser portent principalement sur la création d'une voie lente et sur la mise en place d'un éclairage adaptatif.

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Rongy et Howardries vise à contribuer au désenclavement de Howardries par rapport aux autres villages de l'entité. Cette liaison revêt en outre une dimension touristique en facilitant et en scénographiant la découverte du village aux touristes itinérants du fait de la traversée des bois.

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchi durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Rongy, Chemin d'Howardries

- Présentation du périmètre d'intervention

Le chemin d'Howardries est une voirie à deux bandes de circulation (dalles de béton) rectiligne et roulante. L'insécurité apportée par ce profil est accentué par l'isolement et par la traversée du bois de Rongy.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

En apaisant la circulation motorisée, ce projet permettra de contribuer à diminuer le sentiment d'insécurité pour les usagers doux.

La création d'une voie lente en site propre, sur des emprises aujourd'hui dédiées au milieu naturel ou au bois géré, devra prendre en compte le régime hydrologique local afin de minimiser son impact sur les écoulements d'eau de pluie et de ruissellement.

- Statut de propriété

☒ Public

☒ Privé

- Statut juridique

Zone agricole

Zone forestière

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

GT Sécurité routière et Sentiers

Zone de Police

ASBL APPER

F.R.W.

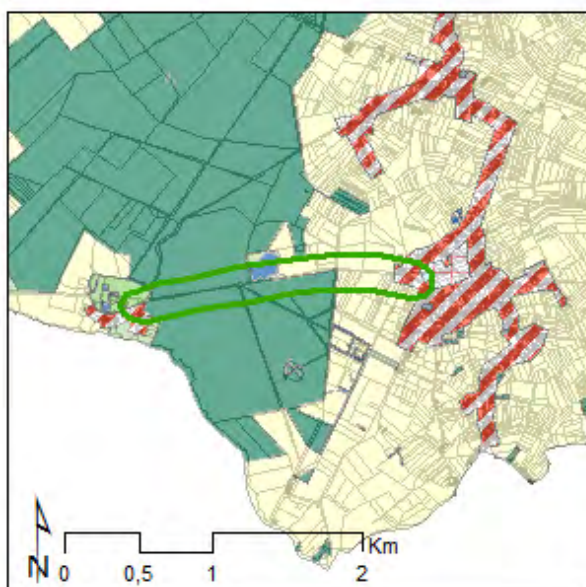
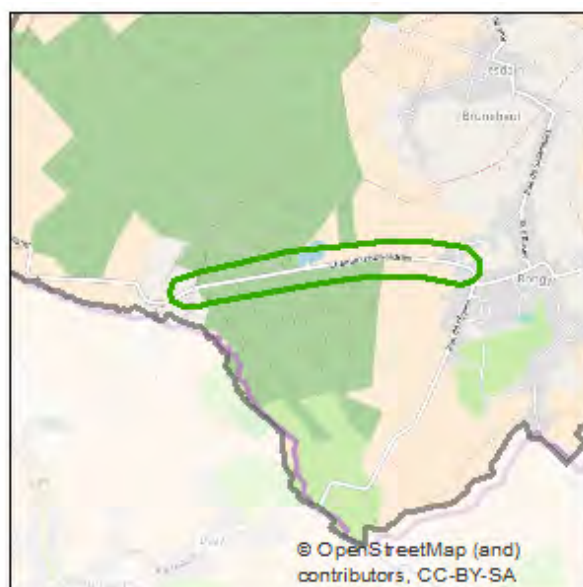
- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR)

S.P.W. – DGO1

S.P.W. – DGO5

Appels à projets



7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention :
 - Isolement de Howardries du reste de la commune
 - Absence d'autre itinéraire sécurisant et raisonnable pour joindre Howardries depuis Rongy
 - Caractère très roulant de la section
 - o Élément facilitateur :
 - Développement touristique d'Howardries dans le cadre du développement rural : aménagement de la place (en cours d'étude dans le cadre des PCDR précédents), aménagement d'une infrastructure d'accueil touristique (fiche 14), ambition de reconnaissance PBVW
- **Etat du dossier**
 - o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
 - o Inscription de la section dans le réseau points-nœuds de Wallonie picarde
- **Programme des travaux**

- o Chemin d'Howardries (du rond-point jusqu'à la sortie d'agglomération) : création d'une zone de mobilité douce suggérée (300 mètres)
- o Chemin d'Howardries (de la sortie d'agglomération de Rongy à l'entrée de la grange du Château d'Howardries, voir fiche 14) : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le côté droit de la route (1.800 mètres)

- **Planification**

- o Convention faisabilité
 - Marché public de service
 - Suivi du bureau d'étude
- o Convention réalisation
 - Acquisition de terrain
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier

- **Démarches administratives à réaliser**

- o Marché public de service
- o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition d'Immeuble
- o Marché public de travaux

- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Entretien périodique

8. **Estimation globale du coût**

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☒ non ☒

9. **Evaluation**

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d'utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

FICHE 47 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON LESDAIN-HOWARDRIES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison routière entre les noyaux de Lesdain et de Howardries afin de sécuriser les déplacements doux via la rue « Petit Howardries ».

Cet axe est reconnu pour son côté insécurisant apporté par la linéarité de la voirie (vitesse) et la traversée de la forêt. L'aménagement de cet axe repose essentiellement sur l'attrait touristique d'Howardries, pour lequel la volonté locale est d'amplifier l'attractivité (convention réalisation en cours pour la requalification de la place et fiche 14 de ce PCDR). Les aménagements à réaliser portent sur

- o la création d'une voie lente en site propre
- o l'adaptation des conditions de circulation routière (signalétique routière) en certains points critiques
- o la sécurisation des carrefours
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sur tout l'itinéraire
- o le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Lesdain et Howardries vise à contribuer au désenclavement de Howardries par rapport aux autres villages de l'entité. Cette liaison revêt en outre une dimension touristique en facilitant et en scénographiant la découverte du village aux touristes itinérants du fait de la traversée des bois.

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchi durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

FICHE 48 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON LESDAIN-WEZ-GUIGNIES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison routière entre les noyaux de Lesdain et Guignies, via Wez, afin de sécuriser les déplacements doux. L'itinéraire préconisé par les GT Sécurité routière et Sentiers emprunte les rues du Paradis, des Bauderets, de l'Ecole (où il rejoint la liaison Jollain-Wez, fiche 50), la rue du Vicinal via Velvain et jusqu'à la rue de Taintignies (où il rejoint la liaison transcommunale vers Taintignies, fiche 54).

L'aménagement de cet axe présente essentiellement un intérêt fonctionnel en reliant les villages de l'ouest du territoire dans un axe Nord-Sud complémentaire à la Voie Verte. Les aménagements à réaliser portent sur

- o la création d'une voie lente en site propre lorsque la configuration du site le permet
- o l'adaptation des conditions de circulation routière (signalétique routière) en certains points critiques
- o la sécurisation des carrefours
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sur tout l'itinéraire
- o le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Lesdain, Wez et Guignies vise à contribuer au désenclavement des villages de l'ouest du territoire, à connecter cet axe à la Voie Verte et au RAVeL et à permettre de rallier les points d'intérêts communaux (administration, services, commerces).

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchi durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de déstase*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

FICHE 49 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON JOLLAIN-CENTRE-MERLIN

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : JOLLAIN, MERLIN

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison entre les noyaux de Jollain et du hameau de Merlin via la rue de la Chapelle, chemin (en partie creux) pavé contribuant au charme du hameau de Merlin et à la scénographie de son accès.

Du fait de ce caractère patrimonial et du pavement qui contraint déjà le trafic routier (en volume et en vitesse) mais aussi sa praticabilité à vélo et à pied, les aménagements à réaliser portent principalement sur :

- o la création d'une voie lente en site propre, longée d'une haie visant à protéger les usagers du vent
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sécurisant
- o le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Jollain et le hameau de Merlin à contribuer au désenclavement du hameau par rapport aux autres villages de l'entité, à connecter cet axe à la Voie Verte et au RAVeL et à permettre de rallier les points d'intérêts communaux (administration, services, commerces).

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mise en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchié durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE

☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Jollain : rue de la Chapelle

Merlin : sentier, rue de la Drève

- Présentation du périmètre d'intervention

Sur une distance totale de 1.600 mètres, entre la rue de Wez (Jollain) et la rue de la Drève (Merlin), la rue de la Chapelle est une des rares voies d'accès au hameau. Cet itinéraire, empruntant également un sentier, offre également un caractère patrimonial et paysager intéressant. La rue de la Chapelle est tout à fait caractéristique des voiries anciennes du fait de son encaissement partiel et de son revêtement pavé toujours présent. La trame bâtie et l'asphalte ne sont présents que dans les 200 premiers mètres de l'itinéraire. Une fois sorti de l'aire urbanisée, la voirie et le sentier traversent la plaine agricole.

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

La création de bandes cyclables en site propre, sur des emprises aujourd'hui dédiées à l'agriculture, devra prendre en compte le régime hydrologique local afin de minimiser son impact sur les écoulements d'eau de pluie et de ruissellement.

Les aménagements n'entraveront pas l'accès aux parcelles agricoles adjacentes. L'aménagement du sentier en deux bandes permettra également de concilier usage agricole et mobilité douce.

La création d'une haie latérale contribuera au maillage écologique local.

- Statut de propriété

☒ Public (voirie communale)

☒ Privé → acquisition à prévoir

- Statut juridique

Zone d'habitat à caractère rural

Zone agricole

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune

- Partenaires

GT Sécurité routière et Sentiers

Zone de Police

ASBL APPER

F.R.W.

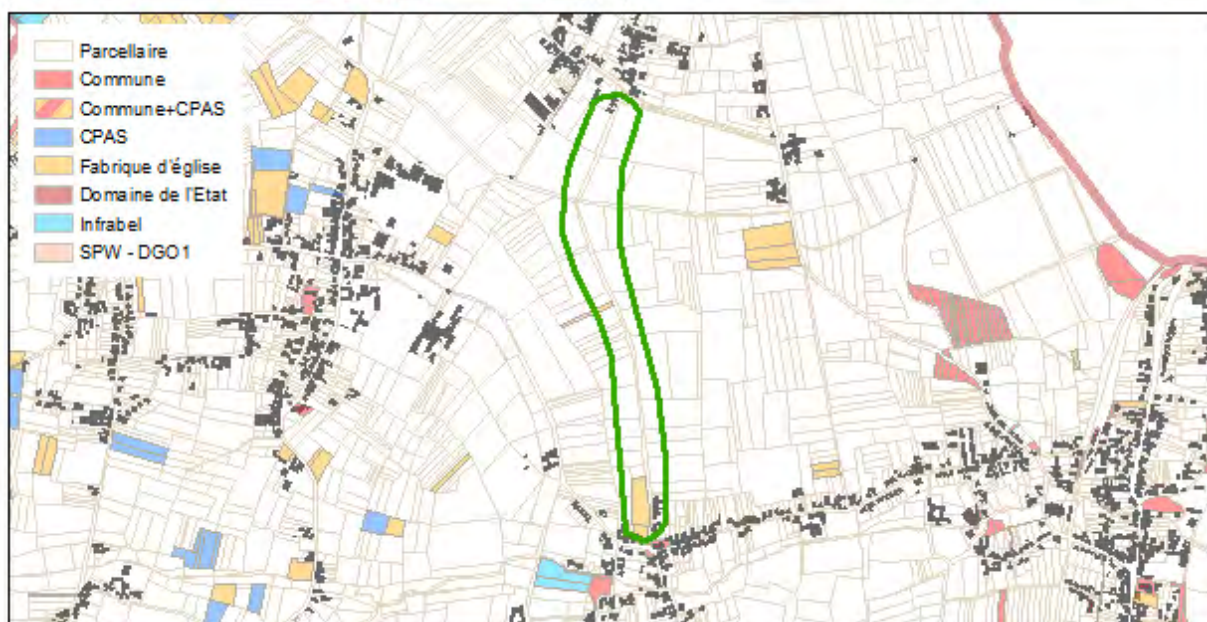
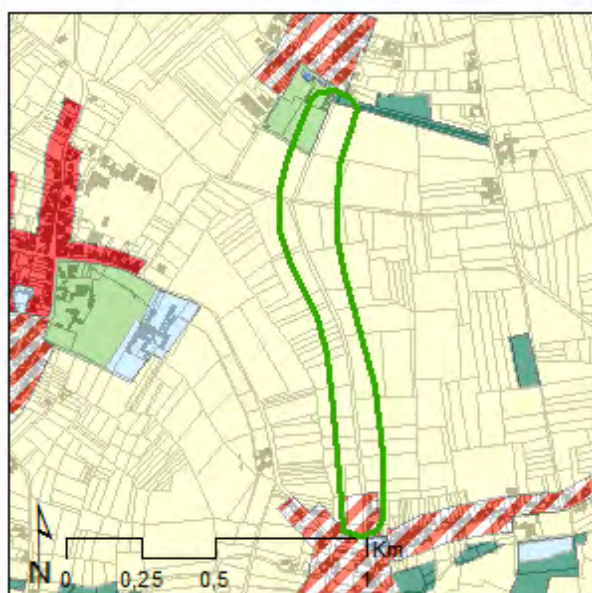
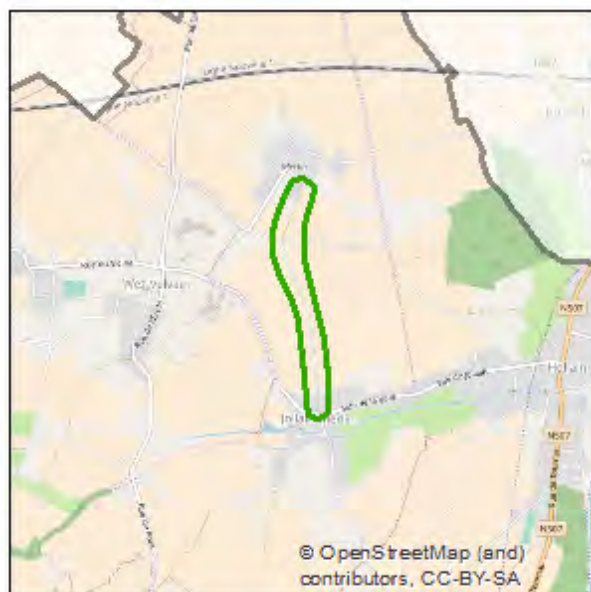
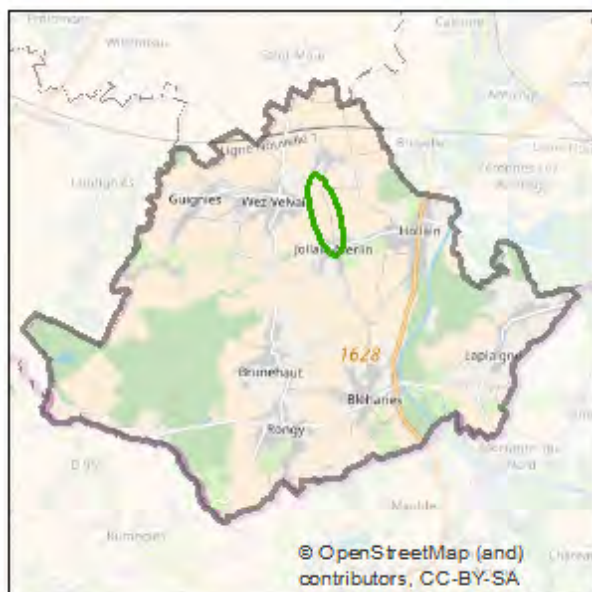
- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR)

S.P.W. – DGO1

S.P.W. – DGO5

Appels à projets



7. Programme de réalisation

- **Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention :
 - Isolement de Merlin du reste de la commune
 - Absence d'autre itinéraire sécurisant et raisonnable pour joindre Jollain depuis Merlin
- **Etat du dossier**
 - o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
 - o Inscription de la section dans le réseau points-nœuds de Wallonie picarde
- **Programme des travaux**
 - o Carrefour « rue de Wez » : marquage au sol, signalétique
 - o Rue de la Chapelle (section urbanisée), 180 mètres : création d'une voie lente marquée, signalétique adaptée
 - o Rue de la Chapelle (section encaissée), 300 mètres : création d'une voie lente en site propre, d'une emprise de 2 mètres
 - o Rue de la Chapelle (section en plan), 700 mètres : création d'une voie lente en site propre d'une emprise de 2 mètres, haie coupe-vent
 - o Carrefour de la Chapelle : signalétique adaptée
 - o Sentier : création d'une double bande de béton (2*1.1m)
 - o Eclairage adaptatif sur tout le linéaire
- **Planification**
 - o Convention faisabilité
 - Marché public de service
 - Suivi du bureau d'étude
 - o Convention réalisation
 - Acquisition de terrain
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de service
 - o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition d'Immeuble
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	423.400 €	☒ Commune : 20% ☒ Wallonie : 80% Direction : S.P.W. – DGO3 (DR) ☐ Autres :
- Frais accessoires		
Acquisition	31.000 €	
Honoraires	45.140 €	
- TVA	104.903,4 €	
Total (TFC)	604.443 €	

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d'utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

10. Annexes

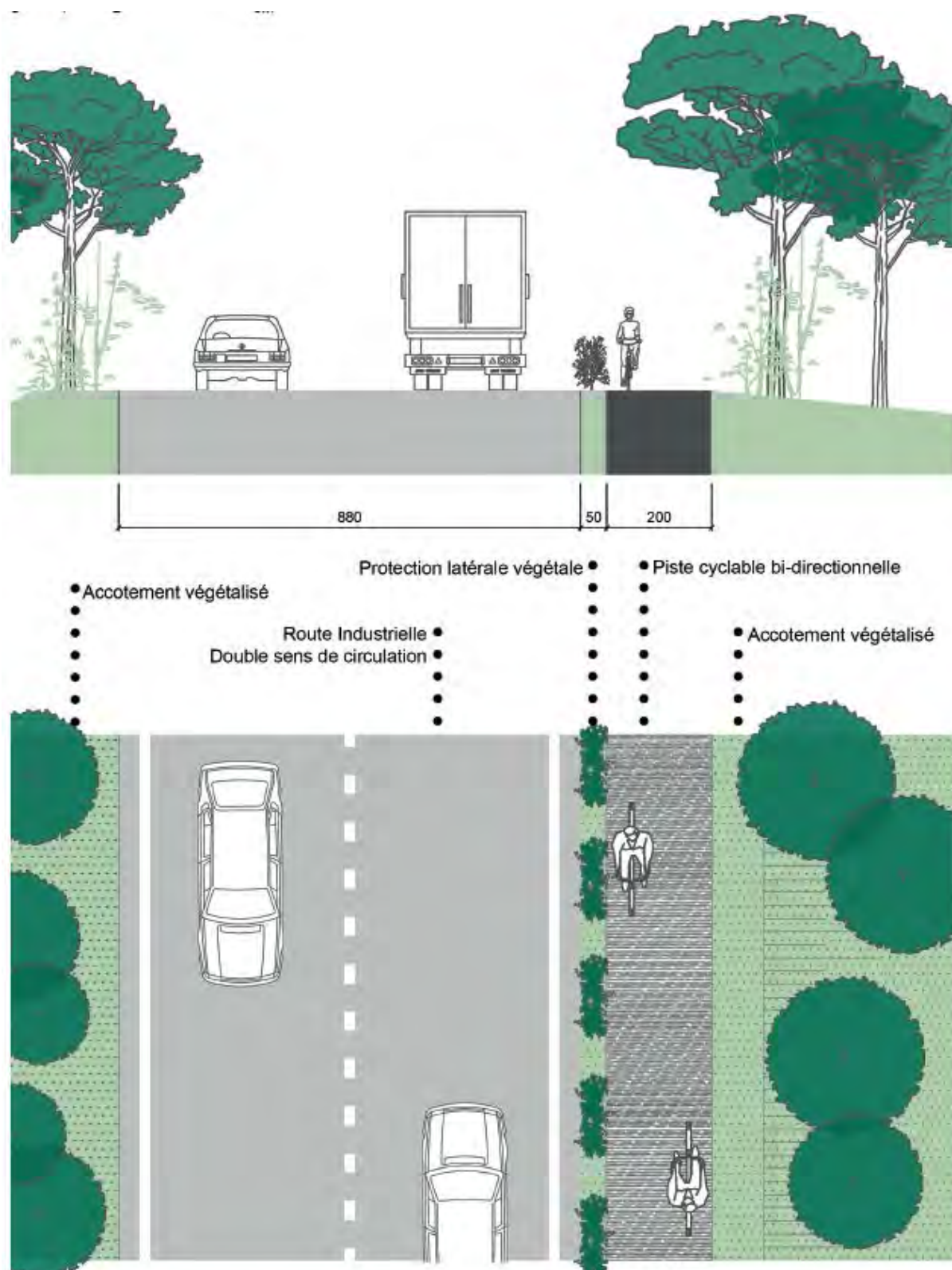
1. Dossier photographique
2. Coupe de principe
3. Estimation budgétaire

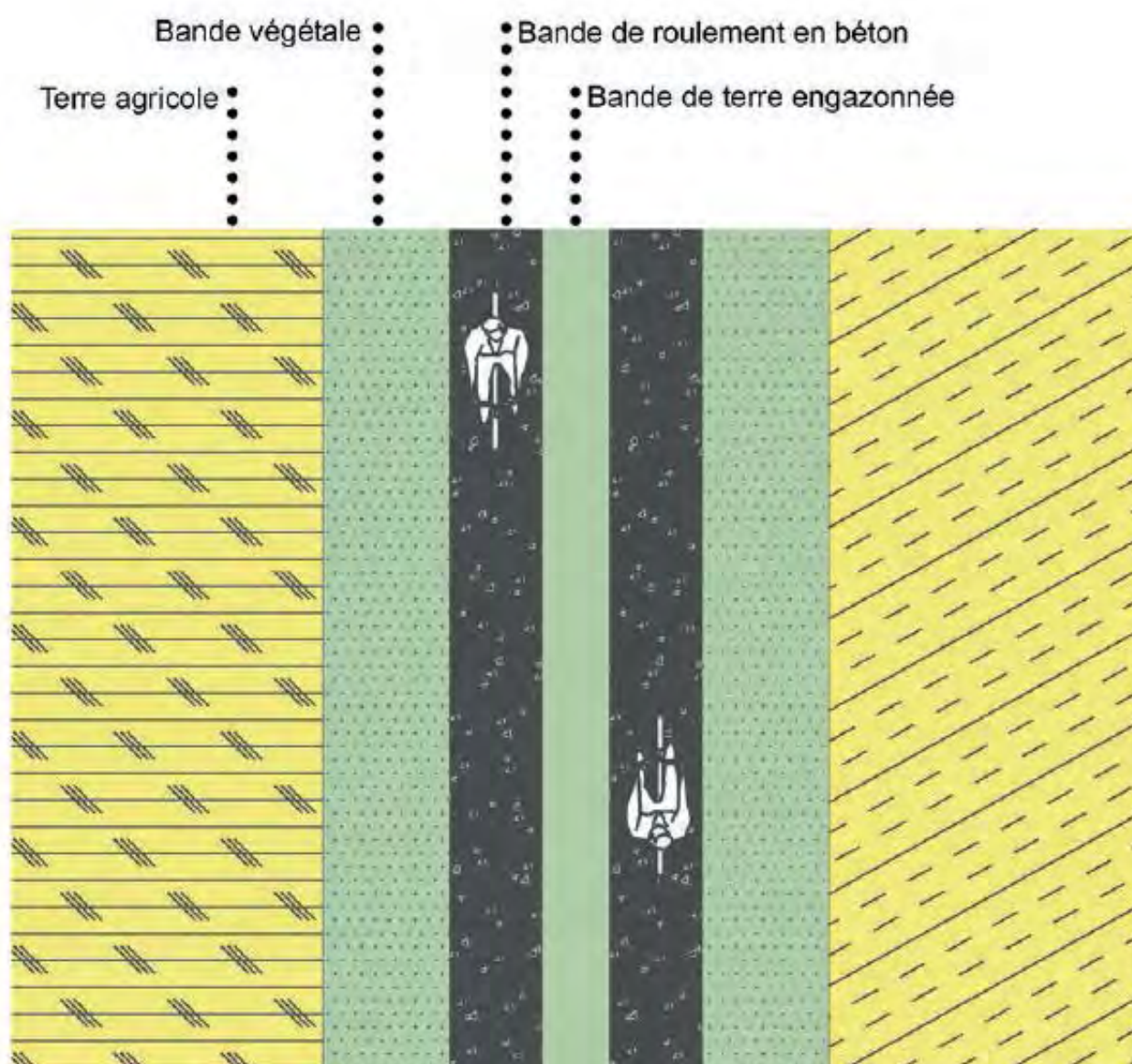
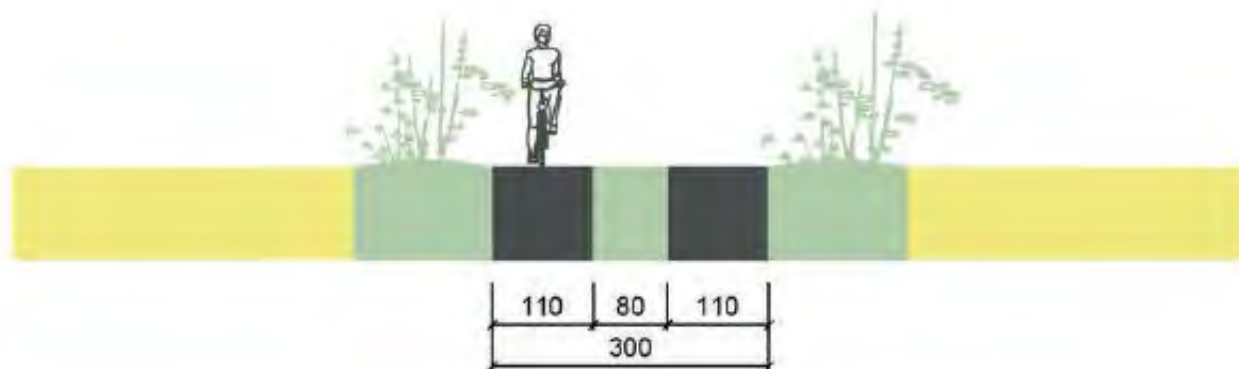
- Dossier photographique





- Coupe de principe





Voie lente Jollain-Merlin

ESTIMATION BUDGETAIRE - mars 2018

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge de la commune
Acquisition terrain	10 €/m²	3100 m²	31.000 €	6.510 €	37.510 €				
Décaissement	-	FFT	5.000 €	1.050 €	6.050 €				
Raclage et débroussaillage	2 €/m²	1750 m²	3.500 €	735 €	4.235 €				
Marquage au sol	-	FFT	1.000 €	210 €	1.210 €				
Voie lente en site propre (2m)	75 €/m²	2000 m²	150.000 €	31.500 €	181.500 €				
Double bande en béton (2*1,1m + engazonnement) incl. Terrassement	30 €/m²	1350 m²	40.500 €	8.505 €	49.005 €				
Haie	24 €/m	850 m	20.400 €	4.284 €	24.684 €				
Eclairage adaptatif (mât, raccordement)	2.000 €/pc	100 pc	200.000 €	42.000 €	242.000 €				
Signalisation	-	FFT	3.000 €	630 €	3.630 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		45.140 €	9.479 €	54.619 €				
TOTAL			499.540 €	104.903,4 €	604.443 €	Wallonie – DR	80%	400.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	52.222 €	52.222 €
TOTAL								452.222 €	152.222 €

FICHE 50 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON JOLLAIN-WEZ

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : JOLLAIN, WEZ

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison entre les noyaux de Jollain et de Wez via la rue de Wez et la rue du Chauchoir, jusqu'à la rue du Vicinal.

Du fait du caractère roulant de cette section, les aménagements à réaliser portent principalement sur :

- o la création d'une zone de mobilité douce suggérée de part et d'autre de la route, depuis la place de Jollain jusqu'au début de la rue du Chauchoir
- o la création d'une voie lente bidirectionnelle sur le côté gauche de la route, depuis la rue du Chauchoir jusqu'à l'école Saint-Charles de Wez
- o la création d'une zone de mobilité douce suggérée de part et d'autre de la route, depuis l'école Saint-Charles jusqu'à la rue du Vicinal.
- o sur l'adaptation de la signalétique routière, sur la sécurisation des croisements et sur la mise en place d'un éclairage adaptatif.

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Jollain et Wez vise à contribuer à connecter cet axe à la Voie Verte et au RAVeL et à permettre de rallier les points d'intérêts communaux (administration, services, commerces).

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchi durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

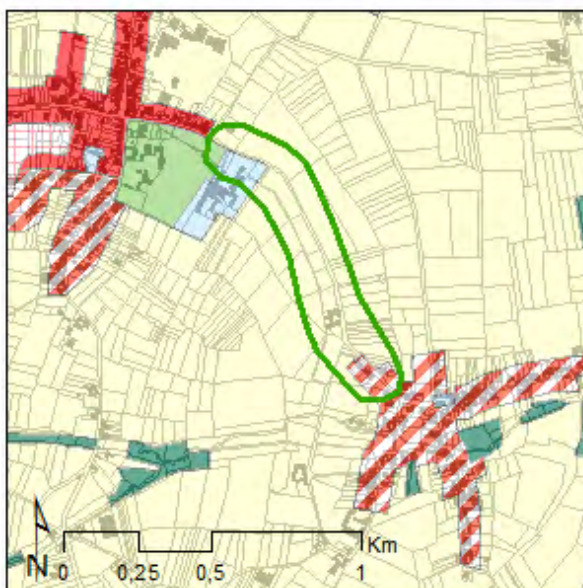
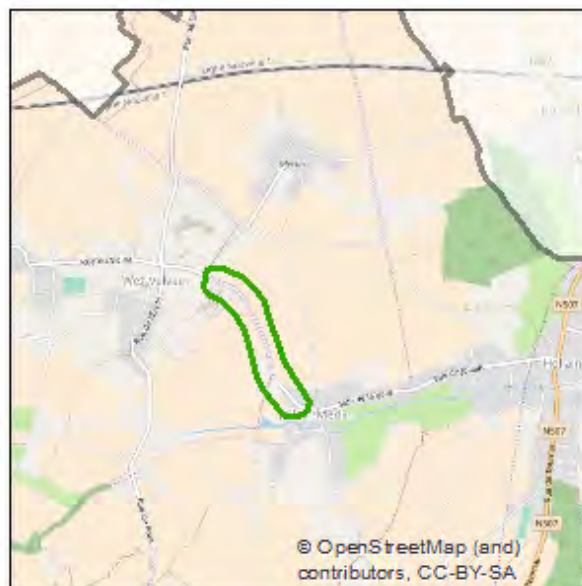
☒ SOCIAL

☒ ECONOMIQUE

☒ ENVIRONNEMENTAL

☒ CULTUREL

5. Localisation et statut



- Localisation au sein de la commune, adresse

Jollain : place de Jollain-Merlin, rue de Wez

Wez : rue du Chaudoir

- Présentation du périmètre d'intervention

La rue du Chaudoir fait la jonction entre le village de Jollain et l'entrée du village de Wez. Cette rue est le seul axe Est-Ouest au nord de la Commune de Brunehaut. Elle est donc très fréquentée (environ 3.000 véhicules par jour) puisqu'elle permet de rejoindre Wez, Guignies et Rumes à la N507 et au réseau autoroutier.

Cette route est également fortement fréquentée durant les heures de pointe car elle dessert les écoles Saint-Charles de Wez (80 élèves), communale de Wez (85 élèves) et communale de Guignies (75 élèves).

A ce jour, cette jonction ne bénéficie ni de trottoirs ni de piste cyclable. Il en résulte une insécurité évidente pour les usagers faibles.

[Extrait du dossier de candidature « Subventions en mobilité douce 2017 »]

- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

La création d'une voie lente en site propre, sur des emprises aujourd'hui dédiées à l'agriculture, devra prendre en compte le régime hydrologique local afin de minimiser son impact sur les écoulements d'eau de pluie et de ruissellement.

Les aménagements n'entraveront pas l'accès aux parcelles agricoles adjacentes. L'aménagement du sentier en deux bandes permettra également de concilier usage agricole et mobilité douce.

- **Statut de propriété**

☒ Public (voirie communale)

☐ Privé

- **Statut juridique**

Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural

Zone agricole

6. **Parties prenantes, porteurs de projet**

- **Porteur du projet**

Commune

Partenaires

GT Sécurité routière et Sentiers

Zone de Police

ASBL APPER

F.R.W.

- **Sources de financement**

S.P.W. – DGO3 (DR)

S.P.W. – DGO1

S.P.W. – DGO5

Appels à projets

7. **Programme de réalisation**

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

o Élément facilitateur :

– Dossier d'aménagement réalisé dans le cadre de l'appel à projet « Mobilité douce » du Ministre Di Antonio en 2017 (projet non retenu)

o Points d'attention :

– Caractère très roulant de la section

- **Etat du dossier**

o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »

o Candidature « Subventions en mobilité douce 2017 » (non retenue)

- **Programme des travaux**

o Rue de Wez : création d'une zone de mobilité douce suggérée (350 mètres)

o Rue du Chauchoir jusqu'à l'école Saint-Charles : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le côté gauche de la route (800 mètres)

o De l'école Saint-Charles jusqu'à la rue du Vicinal : création d'une zone de mobilité douce suggérée (350 mètres)

- **Planification**

o Convention faisabilité

– Marché public de service

– Suivi du bureau d'étude

o Convention réalisation

- Acquisition de terrain
- Permis d’urbanisme
- Marché public de travaux
- Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de service
 - o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d’Acquisition d’Immeuble
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé**
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	265.498,91 €	☒ Commune : 20 % ☒ Wallonie : 80 % Direction : S.P.W. – DGO3 (DR) ☐ Autres :
- Frais accessoires		
Honoraires	26.549,89 €	
- TVA	61.330,25	
Total (TFC)	353.379,05 €	

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d’utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d’évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

10. Annexes

1. Dossier photographique
2. Coupe de principe

➔ EXTRAITS DU DOSSIER DE CANDIDATURE « Subventions en mobilité douce 2017 »

- **Dossier photographique**

Annexe 3 : photos de la situation existante

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Annexe 3 : photos de la situation existante (2ième partie)

Photo 5



Photo 6



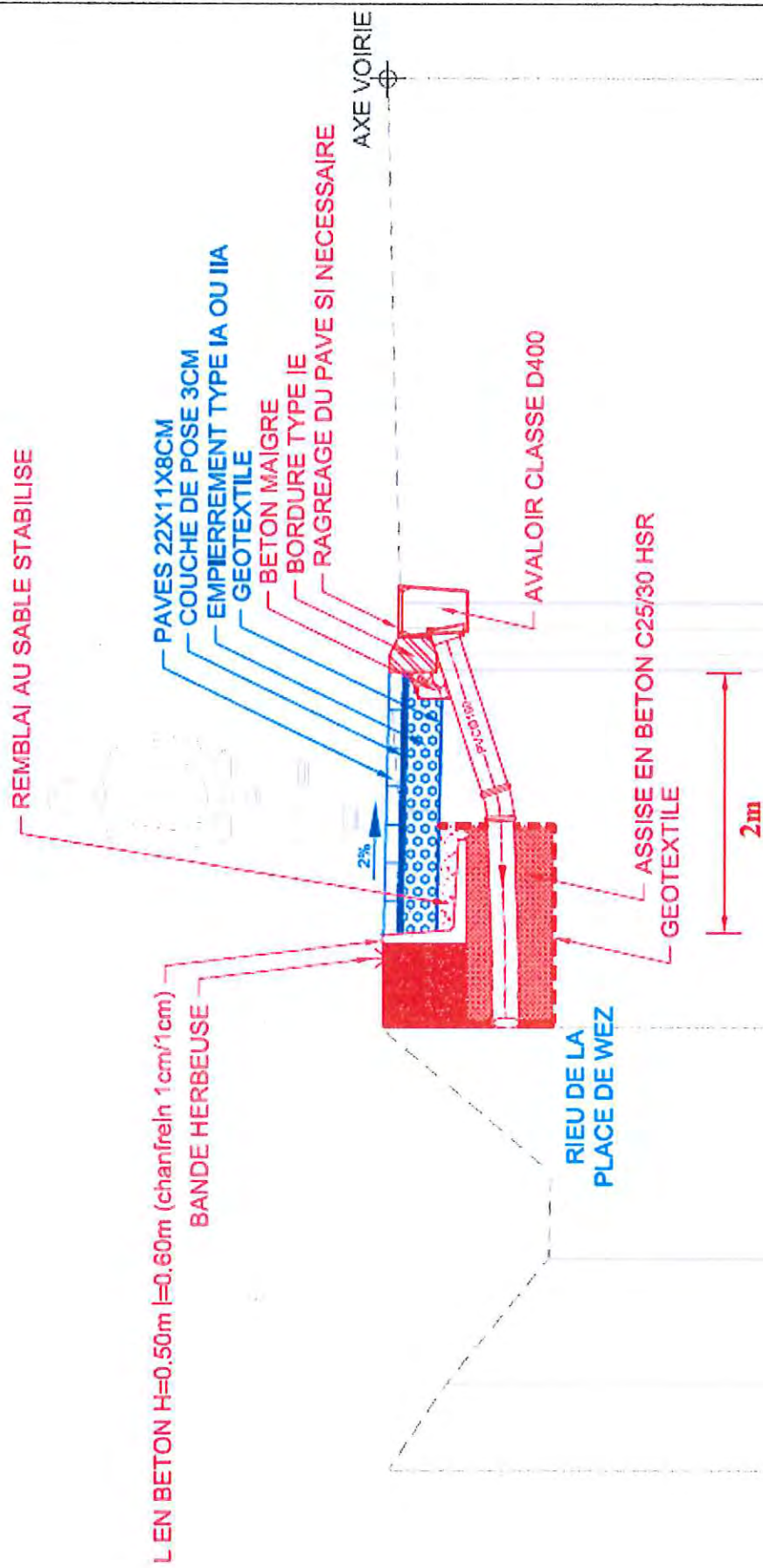
Photo 7



Photo 8



Annexe 5' : Coupe des travaux



ECH : néant

- **Coupe de principe**

FICHE 51 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES – LIAISON HOLLAIN-JOLLAIN

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager la liaison routière entre les centres de Hollain et Jollain afin de sécuriser les déplacements doux empruntant la rue de Jollain.

Cet axe est reconnu pour son caractère très roulant apporté par la linéarité et la largeur de la voirie. C'est aussi un axe très fréquenté puisqu'il dessert toute la partie est du territoire à partir de la N507. L'aménagement de cette voirie permettra de compléter le réseau capillaire en liant la Voie Verte à tout l'est du territoire, via les liaisons vers Merlin (fiche 49) et vers Wez (fiche 50) à partir de Jollain.

Les aménagements à réaliser portent sur

- o la création d'une voie lente en site propre sur l'emprise du nouveau collecteur créé par IPALLE
- o l'adaptation des conditions de circulation routière (signalétique routière) en certains points critiques
- o la sécurisation des carrefours
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sur tout l'itinéraire
- o le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

La création d'une liaison douce entre Jollain et Hollain vise à contribuer à connecter cet axe à la Voie Verte et au RAVeL et à permettre de rallier les points d'intérêts communaux (administration, services, commerces).

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mis en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchi durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

FICHE 52 CRÉER DES LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à compléter l'ensemble des projets de liaisons proposées dans ce PCDR (fiches 45 à 51) par des maillons éventuellement manquant qui n'auraient pas été identifiés lors de l'élaboration du Programme, soit car le besoin ne se faisait pas sentir sur ces liaisons, soit car la liaison n'avait alors pas été jugé stratégique.

Comme pour les liaisons identifiées, les aménagements à réaliser pourront porter sur

- o la création d'une voie lente en site propre
- o l'adaptation des conditions de circulation routière (signalétique routière) en certains points critiques
- o la sécurisation des carrefours
- o la mise en place d'un éclairage adaptatif sur tout l'itinéraire
- o le balisage de l'itinéraire

2. Justification du projet

D'une manière générale, les éléments repris dans la grille AFOM ont mise en évidence la nécessité de poursuivre le développement d'un réseau de mobilité douce structuré, parallèle aux principales voiries de liaison intervillages, pour la plupart insécurisantes (vitesse).

La conception de ce réseau de voies douces a été réfléchié durant l'élaboration de ce nouveau PCDR, par un travail minutieux effectué avec les GT « Sentiers » et « Sécurité routière ».

Aussi, la création de cette nouvelle voie douce est un maillon de ce réseau complet et contribuera à encourager le transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 40 – Mettre en place un Conseil des Jeunes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique*
- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l'attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o **Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

FICHE 53 CRÉER DES LIAISONS DOUCES TRANSCOMMUNALES – LIAISON HOLLAIN-PÉRONNES-LAPLAIGNE

PRIORITÉ 1

LOCALISATION : HOLLAIN, LAPLAIGNE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à aménager une connexion entre Brunehaut, la zone de loisirs de Péronnes et le futur complexe « Your Nature », via les villages limitrophes d'Hollain et Laplaigne et se greffant sur le réseau doux local (fiches 45 à 55) et sur le RAVeL 1 (Canal Nimy-Blaton-Péronnes et Escaut). Les différentes sections de l'itinéraire sont :

- o La **connexion depuis Hollain** démarre de la Voie Verte, emprunte la rue de Tournai, la N507 et bénéficie d'une voie lente en site propre le long de la rue de Péronnes. La traversée de la N507 doit être signalée et marquée.
- o La traversée de l'Escaut (pont Hollain-Péronnes) est sécurisé par la création d'une passerelle cyclo-piétonne, soit en encorbellement soit indépendante (à valider en fonction des contraintes techniques)
- o La connexion vers le Grand Large et vers Your Nature longe la rue d'Hollain
- o La **connexion vers Laplaigne** emprunte le chemin des Osières

Cette connexion transcommunale à vocation touristique (connexion au RAVeL et au complexe de loisirs de Péronnes) et fonctionnelle (connexion à la moyenne surface de la rue du Marais) nécessite la sécurisation des points d'intersection avec le réseau de voiries régionales, la visibilité et la sécurisation des usagers sur les voiries locales (voie lente, éclairage adaptatif, signalétique) et sur le pont enjambant l'Escaut.

2. Justification du projet

Les éléments repris dans la grille AFOM mettent en évidence ces différents aspects de la mobilité, en insistant sur :

- o La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Brunehaut). L'implication active de citoyens dans l'identification des zones accidentogènes ou insécurisantes a, en parallèle, permis d'intégrer les usagers dans l'amélioration des voiries publiques.
- o Le travail déjà effectué dans la valorisation des mobilités actives et dans la sécurisation de ses usagers mais en pointant la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de liaisons douces dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux ;
- o L'importance de la RN507 pour le développement des commerces et des entreprises, du RAVeL et de la Voie Verte comme artère de mobilité active et pour l'attractivité touristique.
- o une attractivité touristique basée sur la qualité paysagère et qui est servie par le réseau d'itinérance pédestre et cyclable, la présence de produits de bouche artisanaux et de nombreux événements renommés (Artifoire, Fête de la Pomme, Marche des Jonquilles). Les limites de ce secteur sont perceptibles : isolement, manque d'hébergements touristiques, étiolement de l'attractivité des pépinières, manque d'un lieu d'accueil.

Le projet vise à répondre aux enjeux :

- o Le maintien de l'attractivité touristique, vectrice d'échange et d'ouverture
A terme, il s'agit de réussir à renforcer la position de Brunehaut dans le paysage touristique du Parc naturel des Plaines de l'Escaut et de la Wallonie picarde, d'y créer une activité et une visibilité qui rayonnent au-delà des limites communales. Ce positionnement proviendra :
 - de l'amplification de produits et sites touristiques adaptés aux publics cibles que sont les familles et les groupes. Ce choix est en cohérence avec les stratégies supralocales et est adapté à l'offre déjà existante à Brunehaut, comme un prolongement naturel de ce qui s'est déjà mis en place.

- De l'ouverture et des connexions qui seront réalisées avec les moteurs d'attractivités touristiques périphériques : Tournai, Grand Large de Péronnes et éco-resort 'Your Nature', Parc naturel Scarpe-Escaut, Lille, notamment.

En outre, cette démarche de valorisation vers l'extérieur contribuera également à revaloriser les richesses locales aux yeux des habitants et contribuer à leur réappropriation.

Projets connexes

- o Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »
- o Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable
- o Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique
- o Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries
- o Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes
- o Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »
- o Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local
- o Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon
- o Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne
- o Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut
- o Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité
- o Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce
- o Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages
- o Fiche 54 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Guignies-Taintignies (Rumes)
- o Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité
- o Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques
- o Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o Objectif 1 – L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité
 - Sous-objectif 1.2 – Développer l'accès à l'économie locale
 - Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l'attractivité touristique
- o Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie
- o Objectif 5 – L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

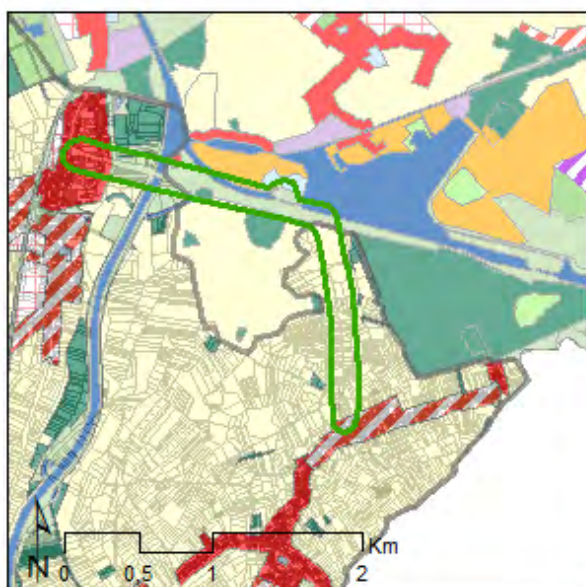
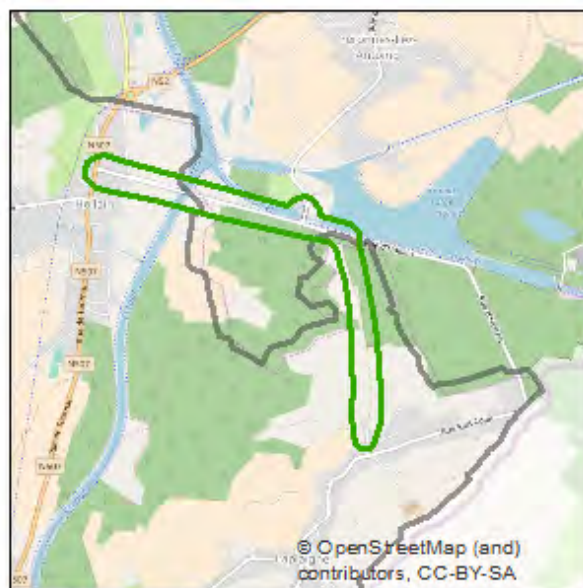
Hollain : rue de Tournai, N507, rue de Péronnes, pont

Antoing : Avenue du Lac

- Présentation du périmètre d'intervention

Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers doux le long de voiries très roulante que sont la N507, la rue de Péronnes et la rue d'Hollain.

Le cadre paysager y est très agréable par la présence d'arbres et de plans d'eau. Ces voiries desservent en effet la zone de loisir de Péronnes (Grand Large et centre ADEPS) et le futur complexe de loisir 'Your Nature' en cours d'aménagement.



- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct**

La création de bandes cyclables en site propre, sur des emprises aujourd'hui dédiées à l'agriculture, devra prendre en compte le régime hydrologique local afin de minimiser son impact sur les écoulements d'eau de pluie et de ruissellement.

Les aménagements n'entraveront pas l'accès aux parcelles agricoles adjacentes. L'aménagement du sentier par deux bandes permettra également de concilier usage agricole et mobilité douce.

- **Statut de propriété**

- ☒ Public
- ☐ Privé

- **Statut juridique**

- Zone d'habitat
- Zone naturelle, zone agricole

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune de Brunehaut
Ville d'Antoing

- Partenaires

GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
S.P.W. – DGO1
S.P.W. – DGO2
Zone de Police, APPER
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
F.R.W.

- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR) – Projet transcommunal
Appels à projets

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- o Élément facilitateur :
 - redynamisation de la zone de loisirs de Péronnes : rénovation du centre ADEPS, création du complexe de loisirs « Your Nature »
 - G.A.L. des Plaines de l'Escaut : piste de réflexion pour la création d'un point-relais mobilité à la rue de Péronnes (fiche 56), à faire valider

- Etat du dossier

- o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »

- Programme des travaux

- o Acquisition de terrain éventuelle
- o Rue de Tournai : création d'une voie lente suggérée et marquage au sol
- o N507 : marquage au sol et signalétique
- o Rue de Péronnes : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le côté gauche de la route (550 mètres)
- o Pont : création d'une passerelle en encorbellement ou indépendante
- o Rue d'Hollain : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le côté gauche de la route jusqu' au carrefour avec l'avenue du Lac (800 mètres) et connexion à la voie douce le long du plan d'eau pour accès vers 'Your Nature'
- o Sentier vers la rue du Burgot : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large (900m)
- o Sécurisation des carrefours
- o Balisage et signalétique

- Planification

- o Partenariat avec la commune d'Antoing (projet transcommunal)
- o Convention faisabilité
 - Marché public de service
 - Suivi du bureau d'étude
- o Convention réalisation
 - Acquisition de terrain
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier

- Démarches administratives à réaliser

- o Marché public de service
- o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition d'Immeuble
- o Marché public de travaux

- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
- Investissement	1.160.800 €	☒ Communes d'Antoing et de Brunehaut : 10%+50%
- Frais accessoires		☒ Wallonie : 90%+50%
Acquisition	Nécessité à évaluer	Direction : S.P.W. – DGO3 (DR)
Honoraires	115.780 €	projet transcommunal
- TVA	268.082 €	☐ Autres :
Total (TFC)	1.544.662 €	

Cf. tableau annexe

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d'utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

10. Annexes

1. Dossier photographique (si localisation connue) ;
2. Coupes d'intention et passerelle (piste de réflexion)
3. Estimatif budgétaire

- Dossier photographique



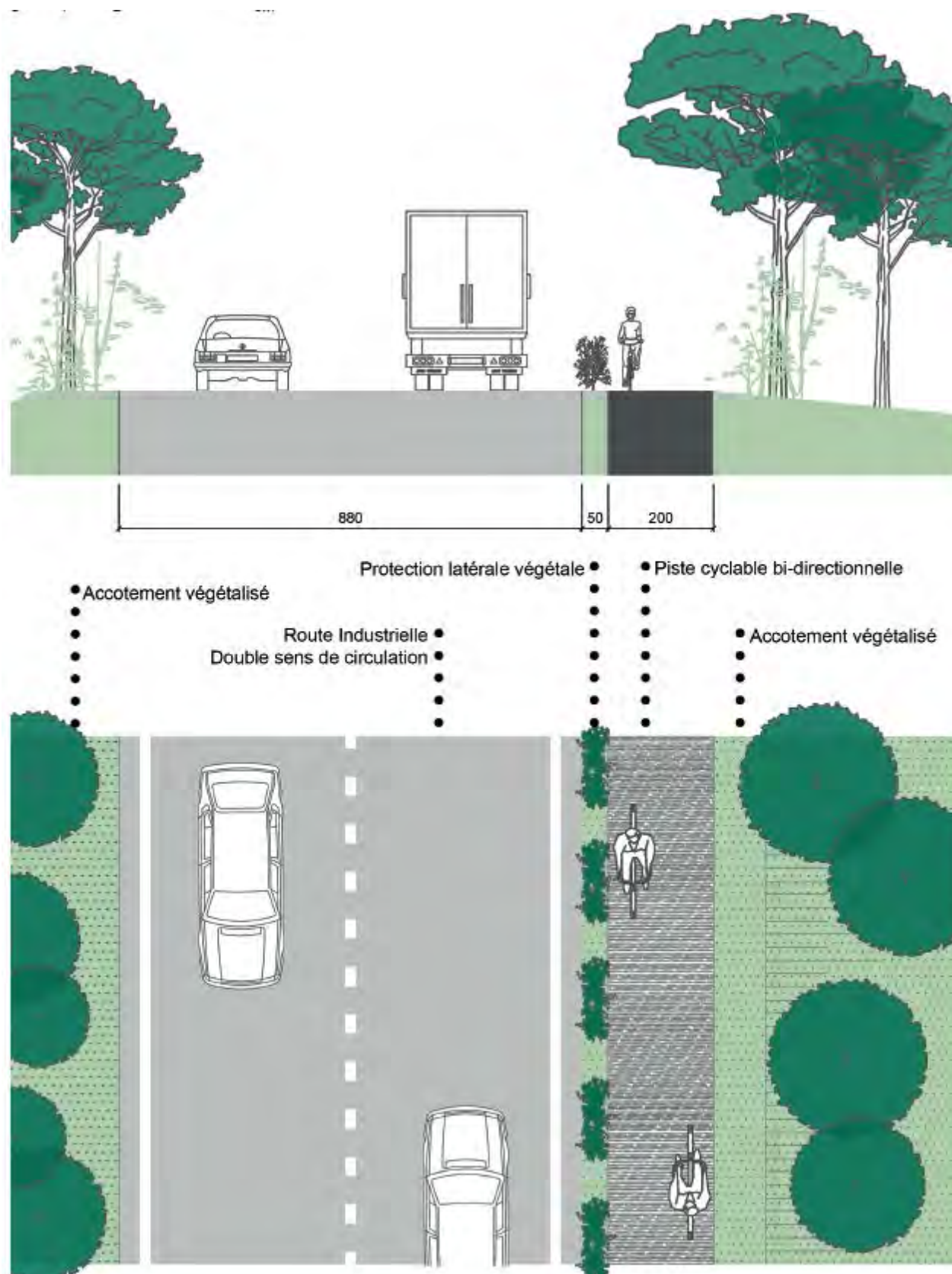






Péronnes / Sentier à destination de Laplaigne

- Coupe d'intention et passerelle





Voie lente Hollain-Péronnes-Laplaigne

ESTIMATION BUDGETAIRE - mars 2018

	Prix unitaire	Quantité	Montant htva	Tva	Total	Pouvoir subsidiant	Taux	Montant subsidiable	Montant à charge des communes*
à confirmer et quantifier									
Acquisition terrain	2 €/m²	5400 m²	10.800 €	2.268 €	13.068 €				
Radlage et débroussaillage									
Marquage au sol	-	FFT	2.000 €	420 €	2.420 €				
Voie lente en site propre (2m) - Rue de Péronnes : 550m - Rue d'Hollain : 800m - Sentier : 900m	75 €/m²	4500 m²	337.500 €	70.875 €	408.375 €				
Carrefour vers Avenue du Lac	7500 €/pc	1 pc	7.500 €	1.575 €	9.075 €				
Passerelle	-	FFT	500.000 €	105.000 €	605.000 €				
Eclairage adaptatif (mât, raccordement)	2.000 €/pc	150	300.000 €	63.000 €	363.000 €				
Signalisation	-	FFT	3.000 €	630 €	3.630 €				
Frais d'étude (architecture, stabilité, techniques spéciales et coordination de chantier)	10% du montant des travaux		115.780 €	24.314 €	140.094 €				
TOTAL			1.276.580 €	268.082 €	1.544.662 €	Wallonie – DR	90%	900.000 €	100.000 €
						Wallonie – DR	50%	272.331 €	272.331 €
TOTAL								1.172.331 €	372.331 €

* Montant à répartir sur base d'une convention

FICHE 54 CRÉER DES LIAISONS DOUCES TRANSCOMMUNALES – LIAISON GUIGNIES-TAINTIGNIES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à sécuriser et aménager la connexion entre Brunehaut et Rumes, via les villages limitrophes de Guignies d'une part et Taintignies d'autre part et complétant le réseau doux local (fiches 45 à 55).

L'itinéraire à aménager emprunte la rue de Taintignies (Guignies) et la rue de Wailly (Taintignies).

Cette connexion transcommunale à vocation locale nécessite la création d'une voie lente, la sécurisation des carrefours, la visibilité des usagers (voie lente, éclairage adaptatif, signalétique). Cet aménagement permettra de connecter les équipements sportifs de Guignies aux services (bancaire, alimentaire, etc.) de Taintignies.

2. Justification du projet

Les éléments repris dans la grille AFOM mettent en évidence ces différents aspects de la mobilité, en insistant sur :

- La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Brunehaut). L'implication active de citoyens dans l'identification des zones accidentogènes ou insécurisantes a, en parallèle, permis d'intégrer les usagers dans l'amélioration des voiries publiques.
- Le travail déjà effectué dans la valorisation des mobilités actives et dans la sécurisation de ses usagers mais en pointant la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de liaisons douces dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux ;
- L'importance de la RN507 pour le développement des commerces et des entreprises, du RAVeL et de la Voie Verte comme artère de mobilité active et pour l'attractivité touristique.

Le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- *Fiche 16 – Créer des bornes d'information « Patrimoine et Tourisme »*
- *Fiche 33 – Développer des actions de préservation et de valorisation du patrimoine local*
- *Fiche 34 – Rénover et mettre en valeur le Petit Patrimoine Populaire Wallon*
- *Fiche 35 – Restaurer, mettre en valeur et animer les digues et les ventelles de Laplaigne*
- *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- *Fiche 53 – Créer des liaisons douces transcommunales – Liaison Hollain-Péronnes-Laplaigne*
- *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- *Fiche 58 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - **Renforcer le réseau de mobilité alternative**
 - *Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité*

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILIER DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune, adresse

Guignies : rue de Taintignies

Taintignies (Rumes) : rue de Wailly

- Présentation du périmètre d’intervention

Cette voirie de liaison entre les deux villages de Guignies et Taintignies est très roulante et vallonnée, voire raide à l’entrée du territoire de Rumes (surnommée « la Petite Suisse »).

- Intégration du projet par rapport à son environnement direct

Le projet vise à améliorer la sécurité des usagers doux le long d’une voirie très roulante.

Le cadre paysager y est très agréable par le relief plus marqué de cette petite partie du territoire.

- Statut de propriété

☒ Public

☒ Privé

- Statut juridique

Zone agricole

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet

Commune de Brunehaut

Commune de Rumes

- Partenaires

GT « Sécurité routière » et « Sentiers »

S.P.W. – DGO1

S.P.W. – DGO2

Zone de Police, APPER

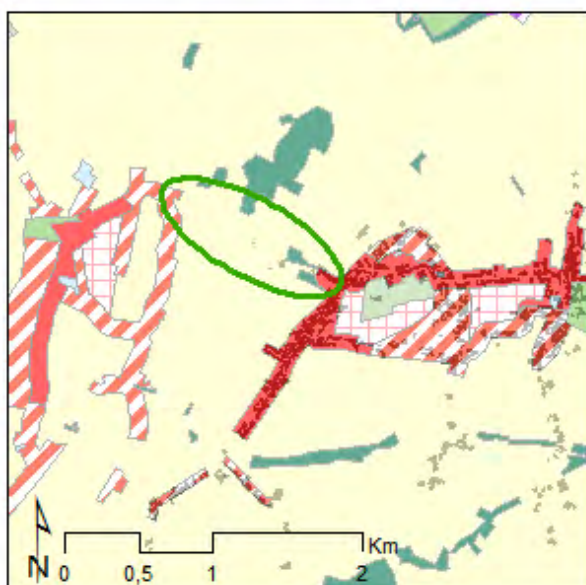
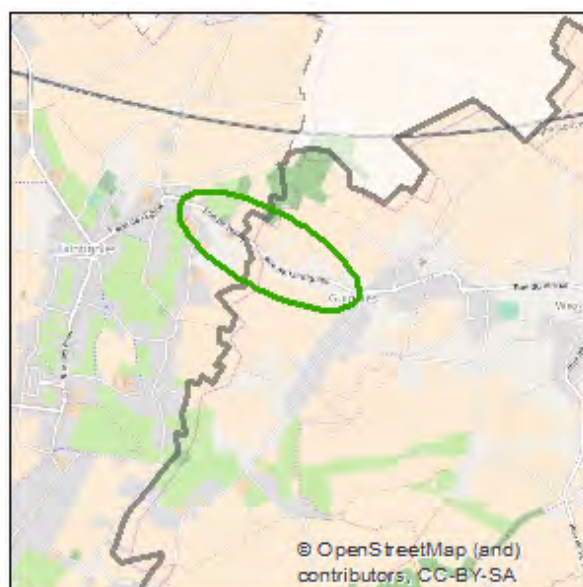
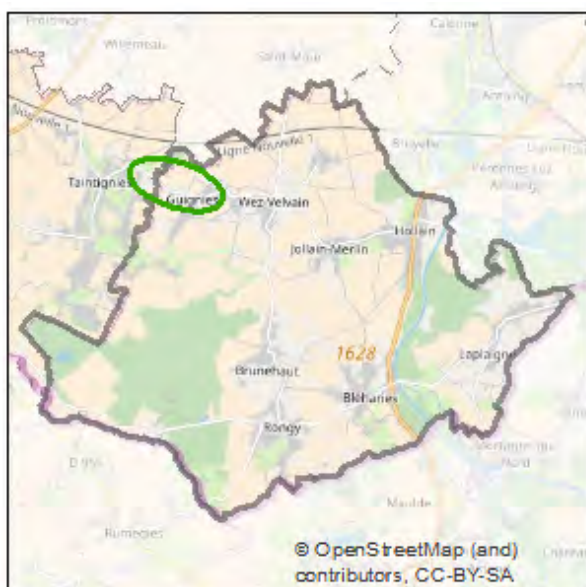
G.A.L. des Plaines de l’Escaut

F.R.W.

- Sources de financement

S.P.W. – DGO3 (DR) – Projet transcommunal

Appels à projets



7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Points d'attention : inertie du transfert modal et du changement d'habitudes en matière de mobilité chez les citoyens
 - o Élément facilitateur : le PCDR de Rumes (validé en 2013) prévoit la sécurisation du réseau viaire
- **Etat du dossier**
 - o Travail d'état des lieux et de conception d'un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »
 - o Inscription de l'itinéraire dans le réseau points-nœuds de Wallonie picarde
- **Programme des travaux**
 - o Rue de Taintignies et rue de Wailly : création d'une voie lente bidirectionnelle de 2 mètres de large sur le côté gauche de la route (1.100 mètres)
- **Planification**
 - o Convention faisabilité
 - Marché public de service

- Suivi du bureau d'étude
- o Convention réalisation
 - Acquisition de terrain
 - Permis d'urbanisme
 - Marché public de travaux
 - Suivi du chantier
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché public de service
 - o Acquisition de terrain : levé de géomètre, saisine du Comité d'Acquisition d'Immeuble
 - o Marché public de travaux
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Entretien périodique

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réception provisoire	1	AC
Evolution du nombre d'utilisateurs	Croissance	AC (comptage)

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Nombre d'évènements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC
Nombre de publication sur le réseau de mobilité douce à Brunehaut	1/an	AC

FICHE 55 CRÉER DES LIAISONS PÉDESTRES DANS LES CENTRES DES VILLAGES

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer des connexions pédestres en site propre dans les cœurs de village.

Il s'agit de dresser l'inventaire des itinéraires pertinents (connexion entre zones résidentielles et cœur de village), d'évaluer leur praticabilité (largeur de passage, revêtement, sentiment de sécurité, connexion à des voiries équipées de trottoirs) et leur visibilité (balisage, signalisation), d'élaborer un projet d'aménagement pour chaque tronçon retenu et de le concrétiser.

Chaque nouvel itinéraire sera accompagné d'une mise en valeur auprès des habitants des quartiers concernés et de l'école du village : communication, animation.

2. Justification du projet

Les éléments repris dans la grille AFOM mettent en évidence que :

- o La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Bruneault). L'implication active de citoyens dans l'identification des zones accidentogènes ou insécurisantes a, en parallèle, permis d'intégrer les usagers dans l'amélioration des voiries publiques.
- o Le travail déjà effectué dans la valorisation des mobilités actives et dans la sécurisation de ses usagers mais en pointant la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de liaisons douces dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux ;
- o La faiblesse des transports collectifs, relativement efficaces aux heures scolaires pour rejoindre le centre-ville de Tournai mais quasi inopérants dans les liaisons inter-villages et le week-end, avec l'expérience peu concluante du « Brunabus » qui devait justement pallier ce manquement ;
- o L'importance de la RN507 pour le développement des commerces et des entreprises, du RAVeL et de la Voie Verte comme artère de mobilité active et pour l'attractivité touristique ;
- o Le rôle d'un traitement adapté des espaces publics, afin de favoriser les déplacements et la convivialité ainsi que le respect entre les différentes catégories d'usagers.

Le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o *Fiche 6 – Créer un atelier rural*
- o *Fiche 7 – Aménager un micro-parc d'activité économique*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 17 – Aménager des espaces intergénérationnels*
- o *Fiche 18 – Faire du parc de Bléharies un espace de convivialité « Nature et Générations »*
- o *Fiche 20 – Rénover la Salle des Fêtes de Hollain*
- o *Fiche 21 – Créer une Maison Multi-Services*
- o *Fiche 22 – Adopter un plan de valorisation des ZACC*
- o *Fiche 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors*
- o *Fiche 28 – Aménager un espace naturel aux abords de la Maison de village de Laplaigne*
- o *Fiche 29 – Créer un réseau d'espaces de convivialité « éco-participatifs »*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*

- o Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages
- o Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité
- o Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité
 - Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale
 - Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique
- o Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé
 - Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages
 - Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village
- o Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie
- o Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Porteur du projet
Commune | <ul style="list-style-type: none"> - Partenaires
GT Sentiers et Sécurité routière
Plan de Cohésion Sociale
Ecoles
F.R.W. |
| <ul style="list-style-type: none"> - Sources de financement
Commune
S.P.W. – DGO5 (Plan d’investissement)
S.P.W. – DGO2 (Appels à projets)
Appels à projets | |

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis : finalisation de la réflexion menée par le GAL des Plaines de l’Escaut
 - o Élément facilitateur : travail d’inventaire réalisé par les GT Sentiers et Sécurité routière
 - o Points d’attention : inertie du transfert modal et du changement d’habitudes en matière de mobilité chez les citoyens
- **Etat du dossier**
 - o Travail d’état des lieux et de conception d’un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »

- **Programme des travaux**
 - o A préciser en fonction des linéaires retenus : acquisitions foncières, aménagement de revêtement de sentiers et/ou de trottoirs, éclairage et mobilier urbain, balisage
- **Planification**
 - o Poursuite du travail des GT Sentiers et Sécurité routière : hiérarchisation et programmation des interventions
 - o Recherche de financements complémentaires éventuels (veille régulière, introduction de dossiers de candidature)
 - o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
 - o Communication « grand public »
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
 - o Permis d'urbanisme (le cas échéant)
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Choix d'aménagements permettant une praticabilité « 4 saisons » et le sentiment de sécurité des utilisateurs
 - o Entretien régulier
 - o Communication et sensibilisation

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Réalisation d'un inventaire et de la programmation des interventions	1	AC
Aménagement de tronçons	6	AC
Balisage des itinéraires	1	AC
Nombre d'événements organisés sur la mobilité douce	2/an	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'utilisateurs	+ 10%/an	AC (comptage)
Nombre d'itinéraires scolaires empruntant les sentiers (fiche 59)	1/village	AC, écoles

Objectif 5.2 | Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

FICHE 56 CRÉER DES POINTS-RELAIS MOBILITÉ

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

La création de points-relais mobilité sur le territoire de Brunehaut est une transcription du projet « Mobilité alternative » porté par le GAL des Plaines de l'Escaut.

Selon les éléments apportés par le GAL, le projet « Mobilité alternative » a pour but de « *favoriser une mobilité durable pour tous les usagers et promouvoir les alternatives à « la voiture solo », au travers de la mise en place d'un réseau de points-relais multimodaux et d'une communauté d'utilisateurs* ».

Ces point-relais se devront d'être :

- o des lieux de multimodalité : point de covoiturage, arrêt de bus, liaisons cyclables et pédestres ;
- o complémentaires aux autres initiatives (réseau TEC, itinéraires doux, points-nœuds vélos, RAVeL...);
- o des lieux de vie et de convivialité ;
- o des supports pour les activités socio-économiques.

Le projet consiste à :

- o identifier les lieux opportuns pour l'aménagement de plusieurs points-relais sur le territoire de Brunehaut ;
- o définir, le cas échéant, les aménagements nécessaires : abri, parcage pour vélos, stationnement pour véhicules, sécurisation de l'accès pédestre et vélo alentour, éclairage, limitation des nuisances éventuelles (bruit, propreté, etc.), services périphériques (point de dépôt de colis ou de linge, distributeur de produits locaux, vélo et/ou voiture partagés, par exemple) et point d'information ;
- o optimiser la desserte TEC de chaque point-relais, le cas échéant ;
- o rassembler les forces vives locales dans la dynamisation de chaque point-relais : animation d'une communauté d'utilisateurs (via les réseaux sociaux par exemple) et un signe d'adhésion, création d'une boîte à livres, etc. ;
- o promouvoir le réseau de points-relais créés à travers de la sensibilisation de groupes de population cibles, de la communication et des animations ponctuelles.

2. Justification du projet

Le projet de points-relais est complémentaire aux différents projets proposés dans ce PCDR et appuie la vision portée par le G.A.L. des Plaines de l'Escaut à travers sa fiche 2 « Mobilité alternative, convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen ».

En valorisant et facilitant le covoiturage, le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.

Il vise à compléter l'offre en transport collectif et à créer de nouveaux espaces d'attractivité locale, grâce à la présence de services périphériques, et de convivialité, grâce au covoiturage.

Projets connexes

- o *Fiche 7 – Aménager un micro-parc d'activité économique*
- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 23 à 26 – Créer des logements intergénérationnels, mixtes, Tremplin et pour seniors*
- o *Fiche 36 – Développer la communication publique numérique : SMARTBrunehaut*
- o *Fiche 38 – Mettre en place un budget participatif annuel*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*
- o *Fiche 59 – Créer des modes de déplacements scolaires alternatifs à la voiture*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
- o *Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - **Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité**

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

Une première piste de réflexion qui doit être creusée et validée est l’implantation du point-relais à l’angle de la N507 et de la rue de Péronnes, qui confirmerait une utilisation de fait du site comme parking de covoiturage. Cet espace dispose d’une superficie et d’une localisation intéressante (sortie principale de la commune vers Tournai et vers le réseau autoroutier, proximité de la Voie Verte et du RAVeL) ; il est appuyé par la présence d’une boulangerie et d’une pharmacie, ainsi que la proximité d’autres commerces dans le village.

Par la suite, d’autres implantations pourront être évaluées.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
G.A.L. des Plaines de l’Escaut
Commune- Sources de financement
S.P.W. – DGO3 (DR)
INTERREG – LEADER
Appels à projets | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
GT Sentiers et Sécurité routière
F.R.W.
TEC Hainaut
Taxi social
Commerçants locaux |
|---|---|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis : finalisation de la réflexion menée par le GAL des Plaines de l’Escaut
 - o Éléments facilitateurs : réflexion « Mobilité » menée par le GAL des Plaines de l’Escaut et par le GT « Sentiers »
 - o Points d’attention : inertie du transfert modal et du changement d’habitudes en matière de mobilité chez les citoyens
- **Etat du dossier**
 - o GAL des Plaines de l’Escaut, fiche-projet 2 « Mobilité alternative, convivialité et réseau multimodal, une stratégie au service du citoyen » : une rencontre de la C.L.D.R. a été

organisée le 11 mai 2017. Une rencontre citoyenne a été organisée en mai 2018 afin de présenter l'avancement des travaux et de réfléchir à des solutions concrètes.

- **Programme des travaux**
 - o A préciser en fonction de la localisation retenue : aménagement léger, balisage, mobilier urbain, abri vélo sécurisé, etc.
- **Planification**
 - o Finalisation des travaux du G.A.L. des Plaines de l'Escaut, en concertation avec les acteurs locaux, incluant le ou les sites retenus
 - o Convention faisabilité
 - Cahier des charges
 - Marché de services
 - Suivi du bureau d'études
 - Concertation avec les partenaires et les riverains (y compris les commerces et services)
 - o Convention réalisation
 - Cahier des charges
 - Marché de travaux
 - Suivi du chantier
 - o Communication « grand public »
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Marché de services
 - o Marché de travaux
 - o Permis d'urbanisme (le cas échéant)
- **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Evaluation périodique avec les utilisateurs et avec les riverains
 - o Communication régulière

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Inauguration de points-relais mobilité	3 en 10 ans	AC
Nombre moyen d'utilisateurs quotidien	10	AC

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution de la répartition modale des déplacements	Diminution de la part motorisée	SPF – DGSIE
Taux d'utilisateur du point-relai utilisant un service périphérique	60%	AC (Enquête)

FICHE 57 CRÉER UN POINT DE LOCATION DE VÉLOS ET DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à proposer des vélos en location au départ d'un site stratégique du réseau cyclable récréatif et fonctionnel.

Au départ du projet, une flotte de vélos (estimée à 22 pièces dans un premier temps) sera mise à disposition de la population et des touristes. Les types de vélos proposés seront répartis selon les différents profils d'utilisateurs ciblés : vélos classiques, vélos à assistance électrique, vélos enfants (3 tailles).

Cet outil permettra à toute personne de pouvoir facilement disposer d'un vélo de qualité pour soit découvrir la commune et ses alentours, soit se déplacer d'un village à l'autre, en profitant dans les deux cas du réseau de voies lentes (RAVeL et Voie Verte) et de voies lentes (fiches projets 45 à 54) disponibles.

Le point de départ imaginé sera le Hall Sportif « BruneHall », basé dans le centre de Bléharies et adossé à la Voie Verte : cette infrastructure offre la facilité de parking, de stockage des vélos et de guichet de location.

[Inspiré du dossier de recherche de subsides « Brune'O'Vélo Tourisme » réalisé par une étudiante de l'Ecole d'administration de la Province de Hainaut]

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Brunehault). (...)
- o La faiblesse des transports collectifs, relativement efficaces aux heures scolaires pour rejoindre le centre-ville de Tournai mais quasi inopérants dans les liaisons intervillages et le week-end, avec l'expérience peu concluante du « Brunabus » qui devait justement pallier ce manquement ;
- o L'importance du RAVeL et de la Voie Verte comme artère de mobilité active et pour l'attractivité touristique.

Le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

La création d'un point de location vélo permettra de tester les déplacements cyclables fonctionnels et de les encourager d'une part, diversifiera les moyens de découverte récréative et touristique du territoire d'autre part.

Projets connexes

- o *Fiche 8 – Créer un espace de coworking rural*
- o *Fiche 11 – Créer et promouvoir des produits touristiques « Famille »*
- o *Fiche 12 – Renforcer le réseau de randonnée pédestre et cyclable*
- o *Fiche 13 – Améliorer la visibilité de l'offre en hébergement touristique*
- o *Fiche 14 – Aménager et animer une infrastructure d'accueil touristique à Howardries*
- o *Fiche 15 – Aménager une aire d'accueil pour motor-homes*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Aménager une aire de multimodalité et de délestage*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 1 – L’ambition de l’autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité*
 - *Sous-objectif 1.2 – Développer l’accès à l’économie locale*
 - *Sous-objectif 1.3 – Positionner et amplifier l’attractivité touristique*
- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - **Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité**

FICHE 57 AMÉNAGER UNE AIRE DE MULTIMODALITÉ ET DE DÉLESTAGE

PRIORITÉ 3

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à mettre à disposition une aire polyvalente destinée d'une part à un usage quotidien pour le stationnement, que ce soit des poids lourds comme des covoitureurs, d'autre part à la centralisation du stationnement lors des manifestations et événements locaux.

La première vocation de cet espace – la multimodalité – est de sécuriser le stationnement fonctionnel, quotidien dans une zone destinée afin de soutenir les initiatives de covoiturage, en complément au point-relais Mobilité (fiche 56). Il s'agit également de permettre et faciliter le stationnement des poids lourds en dehors de leurs heures de prestation, dans des lieux adaptés.

La seconde vocation de cet espace – le délestage – vise à renforcer la démarche initiée par la commune d'encourager et de faciliter l'accès aux manifestations et événements locaux par le vélo, la marche ou par une navette. Il s'agit de permettre aux visiteurs, notamment extérieurs à la commune, de se centraliser en un point et de poursuivre leur visite via le mode de déplacement de leur choix, via des itinéraires sécurisants, sécurisés et balisés. Cette initiative permet en outre d'apaiser les abords de ces manifestations et de limiter le nombre de véhicules sur les voiries durant les week-ends festifs.

Aucune localisation possible n'a été identifiée à ce stade.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Bruneault). (...)
- o Le travail déjà effectué dans la valorisation des mobilités actives et dans la sécurisation de ses usagers mais en pointant la nécessité de poursuivre cette démarche, notamment dans le développement d'un réseau de liaisons douces dites capillaires permettant de franchir les principales barrières physiques (Escaut, bois, distance) et de relier les villages entre eux ;
- o Le rôle d'un traitement adapté des espaces publics, afin de favoriser les déplacements et la convivialité ainsi que le respect entre les différentes catégories d'usagers ;
- o La présence croissante de poids-lourds stationnés le long des voiries, insécurisante pour les usagers doux.

Le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal principalement lors des événements culturels, festifs ou patrimoniaux. Cet outil contribuera à maintenir le caractère convivial et sécurisé des voiries durant les festivités. L'amorce d'une telle initiative a déjà été testée lors de quelques manifestations (Jardins ouverts, Journées du Patrimoine, Week-End Bienvenue, etc.), ce qui a initié l'idée de cette aire de délestage.

Projets connexes

- o *Fiche 5 – Créer une structure d'actions de développement local*
- o *Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité*
- o *Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce*
- o *Fiche 45 à 52 – Créer des liaisons douces intervillages*
- o *Fiche 53 et 54 – Créer des liaisons douces transcommunales*
- o *Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages*
- o *Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité*
- o *Fiche 57 – Organiser la location de vélos ou de vélos électriques*

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o *Objectif 2 – L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé*
 - *Sous-objectif 2.1 – Consolider et coordonner le dynamisme associatif dans et entre les villages*

- o *Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie*
- o *Objectif 4 – La force de la participation citoyenne*
 - *Sous-objectif 4.2 – Faire de la participation citoyenne un pilier du développement durable*
- o **Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous**
 - *Renforcer le réseau de mobilité alternative*
 - **Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité**

FICHE 59 CRÉER DES MODES DE DÉPLACEMENTS SCOLAIRES ALTERNATIFS À LA VOITURE

PRIORITÉ 2

1. Description succincte du projet

Le projet porte sur la mise en place de différents outils de déplacement, l'intégration d'équipements spécifiques et l'aménagement de liaison vers et depuis les écoles de la commune, en collaboration étroite avec celles-ci.

Parmi les outils les plus fréquemment utilisés par les écoles pour limiter l'arrivée et le départ des enfants en voiture, citons :

- o Le **pédibus** : il s'agit d'un ramassage scolaire à pied, encadré par un accompagnateur (le plus souvent un parent ou un enseignant). Le pédibus peut fonctionner pour tous les enfants, même les plus jeunes, sur les distances inférieures à 1 km (soit environ 12 minutes de marche).
- o Le **vélobus** : il s'agit d'un ramassage scolaire à vélo, encadré par un accompagnateur (le plus souvent un parent ou un enseignant). Le vélobus peut être envisagé pour les élèves à partir de la 4^{ème} année primaire.
- o Le **covoiturage**

Pour mener à bien ce projet, il s'agit de :

- o Sensibiliser et mobiliser les écoles, par l'intermédiaire de leur directeur, leurs enseignants et les parents d'élèves (le cas échéant, via les comités de parents)
- o Accompagner les établissements qui le souhaitent dans la mise en place du ou des outils choisis
 - Evaluer la faisabilité des différents outils possibles
 - Evaluer les conditions de mise en place du ou des outil(s)
 - Evaluer les besoins complémentaires de sécurisation des abords d'école, de signalétique ou de plan de circulation qui pourraient être nécessaires
 - Organiser le Brevet du Cycliste pour les enfants à partir de dix ans, en collaboration avec les ASBL APPER et ProVélo
- o Mettre en place une veille sur les opportunités de soutiens financiers proposés par la Wallonie (appel à projet ciblé)
- o Promouvoir et valoriser les démarches mises en place

En fonction du succès de ces mesures, de la demande ou des attentes des directions et des parents, des mesures complémentaires, telles que l'élaboration de Plan de Déplacements Scolaires, pourront être mises en place.

2. Justification du projet

La grille AFOM a mis en évidence :

- o La création d'un réseau de voies lentes sécurisées a été amorcée par les PCDR précédents, d'abord par des actions telles que l'empierrement des chemins agricoles puis, de manière plus forte, par la création de la Voie Verte et l'aménagement des 6 chemins (site de la Pierre Bruneault). (...)
- o La faiblesse des transports collectifs, relativement efficaces aux heures scolaires pour rejoindre le centre-ville de Tournai mais quasi inopérants dans les liaisons intervillages et le week-end, avec l'expérience peu concluante du « Brunabus » qui devait justement pallier ce manque ;
- o L'importance du RAVeL et de la Voie Verte comme artère de mobilité active et pour l'attractivité touristique.

Le projet vise à contribuer à l'enjeu de transfert modal, c'est-à-dire donner aux habitants la possibilité de se déplacer autrement, au quotidien, au sein de la commune comme vers les pôles scolaires ou professionnels, à presque tout âge, par la valorisation des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les petits déplacements.

Projets connexes

- o Fiche 23 – Créer des logements intergénérationnels
- o Fiche 24 – Créer des logements mixtes
- o Fiche 25 – Créer des logements Tremplin
- o Fiche 39 – Créer un groupe de citoyens « Brunehaut en transition »
- o Fiche 42 – Accompagner les Partenariats Locaux de Prévention
- o Fiche 43 – Créer un poste de Conseiller en Mobilité
- o Fiche 44 – Visibiliser le réseau de mobilité douce
- o Fiche 55 – Créer des liaisons pédestres dans les centres des villages
- o Fiche 56 – Créer des points-relais mobilité

3. Lien à la stratégie du PCDR

- o Objectif 2 – L’art de vivre ensemble, par le collectif recomposé
 - Sous-objectif 2.2 – Renforcer l’attractivité résidentielle des cœurs de village
- o Objectif 3 – Le cercle vertueux du développement durable, au service de l’amélioration de la qualité de vie
- o Objectif 5 – L’accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous
 - Renforcer le réseau de mobilité alternative
 - Impliquer les citoyens et développer la solidarité en matière de mobilité

4. Impacts du projet sur le développement durable

PILERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE			
☒ SOCIAL	☒ ECONOMIQUE	☒ ENVIRONNEMENTAL	☒ CULTUREL

5. Localisation et statut

A déterminer

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Porteur du projet
Commune- Sources de financement
S.P.W. – DGO2 (Appels à projets)
Appels à projets | <ul style="list-style-type: none">- Partenaires
Ecole et comités de parents
ASBL APPER
Zone de Police
Plan de Cohésion Sociale
G.A.L. des Plaines de l'Escaut
GT Sentiers et Sécurité routière
ProVélo |
|--|---|

7. Programme de réalisation

- **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**
 - o Prérequis : création d’un poste de Conseiller en Mobilité au sein de l’Administration communale (fiche 43)
 - o Éléments facilitateurs :
 - Réflexion « Mobilité » menée par le GAL des Plaines de l’Escaut
 - o Travail d’état des lieux et de conception d’un réseau de mobilité douce réalisé par les GT « Sécurité routière » et « Sentiers »

- o Points d'attention : inertie du transfert modal et du changement d'habitudes en matière de mobilité chez les citoyens, en particulier pour les enfants (crainte de l'insécurité, dans son acception la plus large).
- **Etat du dossier**
 - o Sécurisation des abords d'école menés, entre autres, dans le cadre des PCDR précédents
- **Programme des travaux**
Sans objet
- **Planification**
 - o Réunion d'information des partenaires et création d'un groupe d'action
 - o Mise en commun des problématiques, des tentatives, des attentes de chaque partenaire, en particulier de chaque implantation scolaire
 - o Evaluation des pistes de solution possible (outils, aménagements, équipements) et/ou recherche d'exemples
 - o Recherche de financements (veille régulière, introduction de dossiers de candidature)
 - o Mise en œuvre des outils, des aménagements et/ou des équipements retenus
 - o Promotion des outils « grand public » et « public cible »
- **Démarches administratives à réaliser**
 - o Sans objet
- **Eléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**
 - o Evaluation et concertation périodique

8. Estimation globale du coût

Sera complété à l'activation de la fiche

Projet rémunérateur oui ☐ non ☒

9. Evaluation

Indicateur(s) de réalisation	Valeur cible	Source de vérification
Taux d'écoles mobilisées	50%	AC et écoles
Nombres d'outils de mobilité mis en place	2 par école mobilisée /an	AC et écoles
Nombre d'enfants adhérents aux outils de mobilité	20% des élèves	AC et écoles

Indicateur(s) de résultat	Valeur cible	Source de vérification
Evolution du nombre d'accidents impliquant un usager faible	Diminution	Zone de police
Evolution de la répartition modale des enfants	Augmentation des alternatives à la voiture individuelle	Ecoles (enquête, évaluation périodique)